FÉDÉCHOSES

POUR LE FÉDÉRALISME

47° ANNÉE – N°183 – DÉCEMBRE 2019

Revue quadrimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1974). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ce numéro contient notamment des textes des **Présidents des commissions des Affaires étrangères** des parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen, de **Enrique Barón Crespo**, président honoraire du Parlement européen (1989-92), **Brigitte Klinkert**, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, **Immanuel Wallerstein**…

Prix au numéro : 6 €
ISNN : 0336-3856

Dans ce numéro :

Enfant mutilé apprenant à écrire, 2019, Kurdistan Photo & Photograph

Décryptage de la situation au Rojava (Kurdistan de Syrie) et sur le confédéralisme démocratique

En septembre 2019, la Turquie décide d'attaquer (encore) le Rojava. Mais qu'est-ce que le Rojava ? Un territoire qui a décidé de mettre en application les principes du confédéralisme démocratique proposé par Bookchin, d'assurer le vivre ensemble des différentes composantes culturelles ou religieuses de la société, d'accompagner l'émancipation des femmes. *Fédéchoses* vous emmène dans cette utopie en cours de réalisation.

Utopies politiques locales

À quelques mois des élections municipales, *Fédéchoses* vous propose un tour d'horizon sur des initiatives permettant ou favorisant le respect de l'autonomie locale et en particulier celui des langues régionales.

Le fédéralisme intégral

Cette parution de *Fédéchoses* propose la suite d'un long article paru dans le numéro précédent sur le fédéralisme ainsi que trois réflexions de Lucio Levi sur Proudhon, de quoi approfondir votre connaissance de ce courant du fédéralisme.

Sommaire

Sommaire 2
Editorial (English version) 3
Le « billet d'humeur » d'Alain Réguillon 3
Des Kurdes, un Kurdistan… est-ce aussi simple ? 3
Il y a « 30 ans » … nous avons publié 5
Ambiguïté du « non » français à la Constitution européenne 5
Féd'Actualité : 7
Les 30 ans de la chute du mur de Berlin et l'actualité de l'UE 7
La chute du Mur de Berlin 7
La chute du mur de Berlin et l'organisation de la paix, hier et aujourd'hui 8
Berlin: from Wall to Gateway 9
A Green New Deal for the New European Legislature 13
Le Service européen d'action extérieure (SEAE), 15
vigie du droit international 15
Féd'actualité : 16
Assurer le respect de l'autonomie locale : utopies politiques locales 16
« Libre administration » des collectivités territoriales et valeurs républicaines, Un éternel dilemme ? 16
Coopération transfrontalière : réalité, et symbole 18
La Collectivité européenne d'Alsace : laboratoire d'Europe et de décentralisation 19
Réflexions sur la « Communauté d'agglomération Pays Basque » : un modèle d'autonomie locale « à la française » ? 20
Le fédéralisme est la seule solution aux problèmes de Hong Kong et du Cachemire 23
Langues dites régionales : la société civile s'engage 25
2019 – Année internationale des langues régionales : Les langues dans le monde et le fédéralisme 25
Focus : 26
Décryptage de la situation au Rojava (Kurdistan de Syrie) et sur le confédéralisme démocratique 26
Qui nous dira le Malheur Kurde ? 26
Défendons le Rojava contre l'invasion militaire de la Turquie ! 27
Déclaration conjointe des Présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen 27
Avec l'avancée des troupes turques, les dangers échappent à tout contrôle 28
Note sur la question kurde et premières notions sur le confédéralisme démocratique 29
Introduction au Confédéralisme démocratique (extraits) 32
Focus : 37
Théories du fédéralisme 37
Le fédéralisme intégral – Deuxième partie 37
Trois réflexions sur les apports de Proudhon à la pensée fédéraliste 40
Les défis de l'État-nation 45
In Memoriam 47
La disparition d'Immanuel Wallerstein 47
Immanuel Wallerstein: Ah, We were once both young and hopeful! 48
Bibliographie et bibliothèque fédéraliste 50
Actes historiques du colloque « Garry Davis et les 70 ans de la Citoyenneté mondiale » 50
Le Mouvement fédéraliste mondial après son congrès de La Haye (2018) 50
L'Ours signale « Je me souviens du citoyen du monde Garry Davis. Il tapait à la machine sur la place du Trocadéro » 51
Écrits politiques d'Aimé Césaire 51
Michel Dévoluy, *Osons enfin les États-Unis d'Europe* 53
Changer l'Europe, c'est possible ! 54
L'ami indésirable - La fin d'une histoire ? 55
Idées reçues sur l'Allemagne : un modèle en question 55
Le Destin de l'Europe. Une sensation de déjà vu 56
Brexit… à quand le retour ? 56
Quand l'Europe improvise : dix ans de crises politiques 57
Nouvelles de Presse fédéraliste 59
Les parutions récentes : 59
Alain Malégarie et Alain Réguillon, *Marché intérieur et mondialisation* 59
Alain Réguillon, *Union européenne : l'Insuffisante intégration !* 59
À paraître … 60
Transformer le système des Nations unies. Esquisses pour un monde plus fonctionnel 60
S'abonner à *FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme* 60

Éditorial

Ce dernier numéro de 2019, ne revient pas sur les résultats des élections européennes commentés en août dernier ni ne détaille les initiatives que les fédéralistes attendent de la Commission européenne et des nouveaux Parlementaires européens, les élus du « peuple fédéral européen en formation ». (Nous y reviendrons). Ce numéro s'attarde encore moins sur les faits et gestes du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement... Ces « profiteurs de la souveraineté nationale », pour citer Spinelli, dont nous savons ne rien pouvoir attendre.
Nous avons préféré, dans notre dernière conférence de rédaction par *skype*, bâtir ce numéro autour de deux axes principaux :

- chute du Mur de Berlin, il y a 30 ans,
- nécessaire respect des autonomies locales à la veille des municipales.

Autour sont venues se greffer, se positionner et s'articuler diverses contributions dans les deux dossiers complémentaires :

- situation au Rojava et confédéralisme démocratique,
- fédéralisme et en particulier fédéralisme intégral,

ainsi qu'une riche bibliographie.

***

La chute du mur de Berlin de 1989, suivie de l'éclatement du bloc soviétique, est l'occasion de dénoncer une fois encore l'attitude frileuse, pusillanime et à courte vue des dirigeants nationaux.

Depuis 1958, arcboutés sur la sauvegarde de souverainetés nationales illusoires, ils ont, élargi le cercle initial des 6 pays fondateurs du Marché commun, à 9, à 10, à 12, à 15, à 25 (2004, 5 ans après la chute du mur), à 27 et enfin à 28 en 2013… sans jamais au préalable créer un noyau fédéral : la Fédération européenne.
Ils ont préféré tripatouiller de temps à autre les règles confédérales d'une Europe intergouvernementale de moins en moins efficace et capable d'agir.
Et ils se préparent probablement à recommencer…

(Les Britanniques sont-ils vraiment aussi fous qu'on le croit ?)

Fédéchoses – Pour le fédéralisme

Editorial (English version)

This last issue for 2019, doesn't come back on the results of the European Elections largely commented in August, nor on the Initiatives the Federalists are expecting from the European Commission and our new MEPs, the Representatives of the «European Federal People in Training»; we will come back on these Expectations later on. Even less does this Issue linger on the Facts and Gesticulations of the EU Heads of State and Government… these «Profiteers of the National Sovereignty» according to Spinelli, which we know we can hope nothing.

We have preferred, during our last Skype Editorial Conference, to design this issue around two major thematics:

- the Fall of the Berlin's Wall, thirty Years ago,
- the necessary respect of Local Autonomies, on the eve of the French municipal Elections.

Around these two Ideas graft, position and articulate themselves various Contributions in our other two complementary Folders:

- the present Situation in Rojava (Syrian Kurdistan) and «Democratic Confederalism»,
- the Federalist Theory and especially «Integral Federalism»,

plus, a large bibliography.

***

The Anniversary of the Berlin's Wall Fall (1989), followed by the Bursting of the Soviet Block, is the Occasion to denounce one more the overcautious, pusillanimous and short-sighted Attitudes of our National Leaders.

Since 1958, buttressed on the safeguard of illusionary National Sovereignties, they did enlarge the initial Circle of the 6 Countries having created the European Common Market to 9, to 10, to 12, to 15, to 25 (in 2004, 5 Years after the Fall of the Wall), to 27 and to 28 in 2013… without never previously found a Federal Core: The European Federation! And they are suspected to do it again!

They prefer to tinker, from time to time, the confederal Rules of an Intergovernmental Europe less and less effective and able to act.

(Are really Britts as crazy as we believe they are?).

Fédéchoses

Le « billet d'humeur » d'Alain Réguillon

Des Kurdes, un Kurdistan… est-ce aussi simple ?

Alain Réguillon
Ancien Président de l'UEF France et Président de la Maison des Européens de Lyon,
membre du Bureau de Presse fédéraliste, Lyon

La lâche attitude des alliés des Kurdes de Syrie lors de l'invasion turque dans le Nord-Est de ce pays le 9 octobre 2019 a mis en lumière le drame de ce peuple en première ligne dans le combat contre Daesch (*Cf. Lettre d'actualité européenne* n° 09/109 du 4.11.19 sur www.pressefederaliste.eu). Mais, quelques semaines après, les caméras se sont retirées et l'oubli, de nouveau, voile l'histoire de ce peuple. Ce billet a pour objet de mieux faire comprendre la réalité d'un peuple divisé géographiquement, mais toujours uni par sa culture et sa volonté d'exister sur la scène internationale.

Ce sont donc 30 à 40 millions de Kurdes qui vivent pour partie au Kurdistan et un tiers hors de ce territoire, notamment dans les grands centres urbains de ces pays [Turquie, Iran, Irak, Syrie].

Les Kurdes à travers l'histoire

Les écrits les plus anciens, en Sumérien, font référence à une terre et à un peuple kurde au IIIe millénaire avant Jésus-Christ. Bien que n'étant pas un grand connaisseur de l'histoire de ce peuple, la curiosité m'a conduit à quelques lectures qui me laissent une impression diffuse.

Peu de moments dans l'histoire laissent percevoir qu'un État kurde exista. Sur de courtes périodes, en indépendance ou en autonomie, quelques califats, voire principautés ont existé, mais jamais sur un temps long, le plus durable fut de l'ordre de 17 années ! Et encore, il ne couvrait pas la totalité des populations kurdes.
Les dominations multiples, arabes, ottomanes et turques dominent la vie de ce peuple qui, comme beaucoup à travers les âges, n'eut guère le loisir d'exister de manière structurée en un État digne de ce nom.

Au temps de l'Empire ottoman, mais déjà sous les dominations arabes, une organisation multiculturelle leur laissa une grande autonomie dès l'instant où ils respectaient les obligations, notamment fiscales de l'Empire. Ils furent d'ailleurs les derniers soutiens à Mehmet VI, le dernier souverain ottoman. L'idée d'un Kurdistan indépendant de l'Empire ottoman est née au milieu du XIX° siècle, période où tant d'émancipations se produisirent avec l'émergence de pays nouveaux comme la Belgique et la Grèce.
Cette idée deviendra un horizon possible après la première guerre mondiale. L'Empire ottoman étant allié de l'Allemagne et de l'Autriche, il compte au rang des perdants. Son territoire est démantelé par un premier accord franco-britannique en

1916, la partie sud de l'empire donnant naissance à la Syrie, au Liban, à l'Irak, à la Jordanie, à la Palestine (et plus tard à Israël), l'objectif des vainqueurs étant de séparer les Arabes des Turcs et de favoriser une confédération arabe.
Le devenir du reste de l'empire a été reglé par le Traité de sèvres en 1920 qui répartit ce territoire entre les Turcs, les Arméniens, les Kurdes et les Grecs. Sans compter sur le mouvement « Jeunes Turcs » et leur chef Mustafa Kemal qui défait les Kurdes, les Arméniens, les Grecs, et obtient un nouveau traité à Lausanne le 24 juillet 1923 établissant la Turquie actuelle. Les Arméniens gardent 1/5e des territoires promis, les Grecs (1,5 million) doivent quitter la nouvelle Turquie et les Kurdes se retrouvent divisés, contrairement au Traité de Sèvre qui établissait un Kurdistan indépendant. Les protectorats français et britannique contrôlent les nouveaux pays arabes, les intérêts économiques, notamment pétroliers du Royaume-Uni, ne sont pas étrangers à cette trahison, une partie importante du Kurdistan autour de Mossoul contenant des réserves pétrolifères importantes !

La présence kurde hors le Kurdistan

Tout au long de leur histoire, les Kurdes ont été déplacés, installant de nombreuses colonies dont il reste des milliers de descendants (Kirghizie, Kazakhstan, Yémen, Erythrée, Somalie). Les plus importantes communautés sont aujourd'hui au Turkménistan (60 000), Azerbaïdjan (150 000), Arménie (45 000), Géorgie (50 000), Afghanistan (200 000) et Liban (150 000).
La présence d'une diaspora de par le monde est plus récente. Elle découle de la Révolution islamique en Iran (1979), du coup d'État militaire en Turquie (1980), du conflit Irak – Iran, plus récemment encore après la vague de destruction de villages kurdes en Turquie et l'assassinat programmé des élites kurdes (1992) puis la guerre civile en Syrie. 80% de cette diaspora est constituée de Kurdes de Turquie. C'est dans 12 pays d'Europe occidentale que l'on trouve le plus grand nombre de Kurdes, dont dans 9 pays de l'Union européenne (UE) : Allemagne (950 000 émigrés sur 1,7 million recensé), France (230 000) et Pays-Bas (100 000) ; 80 000 seraient en Amérique du Nord.

Les Kurdes, un peuple sans État

La réalité kurde est l'éclatement d'un peuple présent dans 4 pays sur une zone s'étalant de la méditerranée à l'Iran (500 000 km²) : Turquie (15 à 18 millions), Iran avec 6 à 9,2 millions), Irak (5 à 7 millions) et Syrie (2,5 à 2,8 millions). Ce sont donc 30 à 40 millions de Kurdes qui vivent pour partie au Kurdistan et un tiers hors de ce territoire, notamment dans les grands centres urbains de ces pays.

Quid d'un État kurde ?

Tout peuple a le droit de disposer d'un territoire et de sa libre administration. La complication est que le peuple kurde est dispersé sur 4 pays entre lesquels les tensions sont fortes. Elle est aussi que cette partie du monde, le Proche et Moyen Orient, est une véritable poudrière : il ne faut pas oublier le conflit israélo-palestinien. Tout cela n'est pas de nature à favoriser l'émergence d'un nouveau pays.
Pour autant, les Kurdes ne doivent pas baisser les bras. Ils ont le droit de disposer d'un pays. Cependant, il ne faut, me semble-t-il, la géopolitique étant ce qu'elle est, ne pas vouloir jouer le tout ou rien.

À l'image de la construction fédérale de l'Europe, il faut privilégier le temps long et les étapes progressives qui certes ne satisfont pas les ultras, mais sont nécessaires à un processus qui, une fois abouti, serait irréversible. Je n'ai pas de conseils à donner, mais il me semble que l'avenir du peuple kurde passe par une inscription de leur juste revendication dans le programme diplomatique de nombreux pays dans le monde, au premier rang desquels doit se trouver l'UE.
Il faut obtenir l'autonomie pour les Kurdes dans chacun des pays où ils résident, avec un statut spécial qui reconnaisse leur culture, leur langue et le droit de libre circulation. Certes, cela passe par de longues et difficiles négociations qui pourraient s'ouvrir lors d'une conférence internationale, impliquant les quatre pays d'implantation de ce peuple et tous ceux qui, à travers le monde, accueillent des populations kurdes.

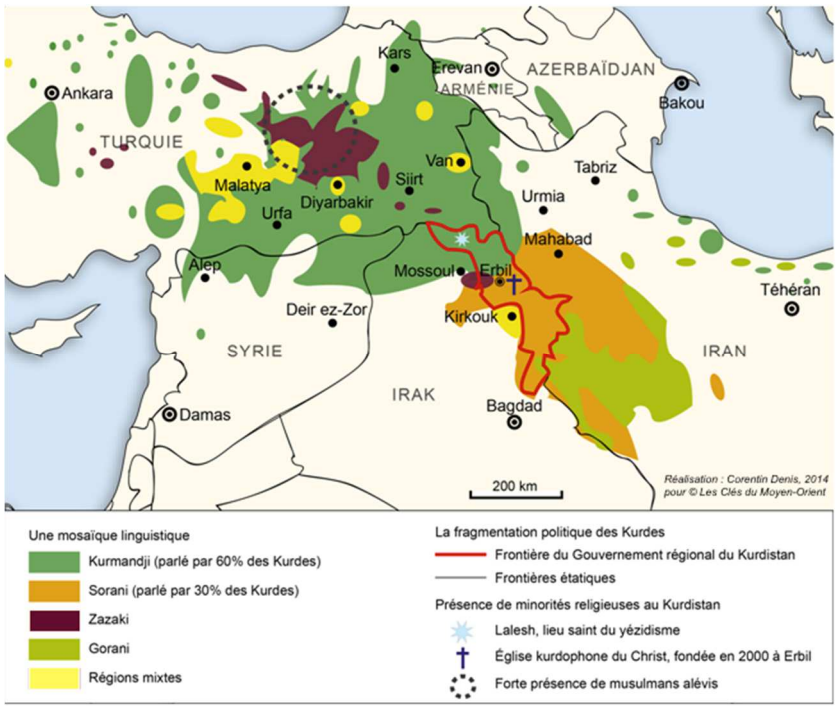

C'est à la diaspora kurde et aux forces nationales démocratiques qui existent en Turquie, Irak, Iran et Syrie de prendre l'initiative ; c'est aux Européens soucieux d'exporter leur modèle de paix et de réconciliation de se saisir de cette question et de contribuer à trouver une solution.
La première étape repose sur une conférence informelle des potentiels acteurs d'un Kurdistan à venir, sans prétendre résoudre rapidement un problème qui demande du temps, de la patience et de la détermination.

Carte : Correntin Denis, 2014,
https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-Kurdes-et-le-Kurdistan-par-les-cartes-du-traite-de-Sevres-a-la-guerre.html

Ambiguïté du « non » français à la Constitution européenne

Immanuel Wallerstein[1]

Texte déjà publié dans le numéro 132, 2° trimestre 2006, de *Fédéchoses-pour le fédéralisme* ; avec l'autorisation de l'auteur et sa validation de notre traduction (texte sur le *copyright* datant du vivant de l'auteur)

Le 29 mai 2005 les français ont voté, par référendum, contre la ratification de la Constitution européenne qui leur était proposée. Trois jours plus tard les électeurs hollandais firent de même. Dans les deux cas la marge était considérable. Depuis lors la presse mondiale a été remplie de discussions sur l'avenir de l'Europe en tant que vision, ou institution. Mais les conséquences de ces votes sont en fait extrêmement ambigües.

Trois groupes saluèrent ce scrutin comme une victoire : les néo-conservateurs aux États-Unis, de larges tranches de la gauche française (notamment les altermondialistes) et les eurosceptiques de droite dans toute l'Europe.

Prenons le vote français. Trois groupes saluèrent ce scrutin comme une victoire : les néo-conservateurs aux États-Unis, de larges tranches de la gauche française (notamment les altermondialistes) et les eurosceptiques de droite dans toute l'Europe. Aux États-Unis, William Kristol, rédacteur en chef du journal principal des « néo¬cons », le Weekly Standard, terminait son éditorial sur « Une nouvelle Europe », par « Vive la France ». Les partisans du « non » de la droite française se réjouissaient dans les rues de Paris. Et les eurosceptiques étaient enchantés finalement de remporter un round dans leurs efforts pour faire dérailler l'Europe. Se pourrait-il qu'ils aient tous eu raison ? Voyons ce qu'ils célébraient. Pour les néo-conservateurs américains, le « non » français et le « non » hollandais étaient des défaites pour les arrogantes élites antiaméricaines, et sans aucun doute pour la première nemesis des néo-cons, Jacques Chirac. « Ceci est un moment d'espoir – pour les perspectives d'un libre marché fort, pro-américain et pro-liberté, pour le libre-échange, qui devrait revigorer l'Europe, moralement et socialement », écrit Kristol.

Pour les altermondialistes français le vote « non » représentait tout à fait le contraire – à la fois un camouflet pour les valeurs conservatrices anglo-saxonnes et un rejet d'un programme néolibéral, tel qu'incarné dans la Constitution proposée et par les membres de la Commission européenne et la bureaucratie de Bruxelles (qui pour eux était également représentées par le gouvernement de Chirac en France). Et pour les eurosceptiques de droite, le scrutin représentait un coup porté contre la même Commission et la même bureaucratie de Bruxelles, qui, à leurs yeux, avait pour objet d'imposer le socialisme à l'Europe. Il y avait aussi un élément xénophobe fort dans le « non » français – et encore plus dans le « non » hollandais, un rejet d'une future admission possible de la Turquie dans l'Union européenne et une attaque contre les politiques qui ont déjà admis tant de musulmans dans l'Europe.

[1] Directeur du *Fernand Braudel Center for the Study of the Economies, Historical Systems and Civilizations*, professeur honoraire en sociologie, Université de Binghamton. Immanuel Wallerstein a été, à la fin des années 40 et au début des années 50 du siècle dernier, l'un des principaux et plus brillants leaders des étudiants fédéralistes américains alors qu'il étudiait à l'Université de Columbia. Membre du National Executive Council des United World Federalists il mena la fronde contre les responsables de la branche adulte du mouvement fédéraliste mondial américain de l'époque. Sur l'engagement fédéraliste de Immanuel Wallerstein, par la suite président de l'International Sociological Association, et le mondialisme américain de l'après seconde guerre mondiale et du début de la guerre froide, nous renvoyons nos lecteurs au livre de Gil Jonas, *One Shining Moment. The Untold Story of the American Student World Federalists Movement, 1942-1953*, dont Barbara Walker a rendu-compte (*Fédéchoses-pour le fédéralisme*, n° 116, 2° trimestre 2002).

Fernand Braudel Center, Binghamton University, http://tbc.binghamton.edukommentchtm, Commentary), n°. 163. 15 juin, 2005.

Copyright by Immanuel Wallerstein. All rights reserved. Permission is granted to download, forward electronically or e-mail to others and to post this text on non-commercial community Internet sites, provided the essay remains intact and the copyright note is displayed. To translate this text, publish it in printed and/or other forms, including commercial Internet sites and excerpts, contact the author at mailtoiwaller@binghamton.edu, fax: 1-607-777-4315. These commentaries, published twice monthly, are intended to be reflections on the contemporary world scene, as seen from the perspective not of the immediate headlines but of the long term.

Il est clair que, comme dans tous les référendums, le vote « non » a rassemblé différents groupes qui avaient des objectifs très différents. Un facteur qui semble avoir suscité les « non » supplémentaires aux référendums français précédents était un pourcentage accru de votants socialistes ou verts en colère par rapport à l'état de l'économie et qui craignaient que la « globalisation » se poursuive – une opinion qu'ils ont exprimé en contribuant à la défaite du traité. Et ce qui semble avoir augmenté les votes négatifs aux Pays-Bas est une montée des craintes par rapport aux immigrants musulmans dans le pays causée par des actes de violence récents très forts.

Quelles que soit l'explication du scrutin, quelles en sont les conséquences ? Les votes « non » signifient la fin définitive de la Constitution proposée, puisque celle-ci exige une ratification à l'unanimité, et il y a une possibilité zéro pour que la France ou les Pays-Bas fassent un second référendum pour défaire le premier. Ceci, bien entendu, ne signifie pas la fin de l'Europe institutionnelle. L'Union européenne (UE) reste avec la structure qu'elle a. Le problème, c'est que la structure actuelle était considérée par la plupart des gens comme inadéquate pour répondre aux besoins d'une Europe élargie, et la Constitution était supposée améliorer la situation en réduisant le besoin d'unanimité dans un certain nombre de domaines et en créant deux postes centraux (un Président et un Ministre des affaires étrangères) pour accroître la stabilité. Il est vraisemblable qu'il s'écoulera un certain temps avant que les gouvernements européens n'essaient, à nouveau, d'améliorer les structures institutionnelles actuelles.

Quelles en sont les conséquences ? […] L'Union européenne (UE) reste avec la structure qu'elle a. Le problème, c'est que la structure actuelle était considérée par la plupart des gens comme inadéquate pour répondre aux besoins d'une Europe élargie, et la Constitution était supposée améliorer la situation en réduisant le besoin d'unanimité dans un certain nombre de domaines et en créant deux postes centraux (un Président et un Ministre des affaires étrangères) pour accroître la stabilité. Il est vraisemblable qu'il s'écoulera un certain temps avant que les gouvernements européens n'essaient, à nouveau, d'améliorer les structures institutionnelles actuelles.

Comme l'un des principaux problèmes qui ont conduit à la fois à la tentative de rédaction d'une nouvelle Constitution et au rejet de cette même Constitution était l'élargissement de l'Europe de 15 à 25 membres, un nouvel élargissement pourrait bien être remis à plus tard ! La Bulgarie et la Roumanie étaient prévues pour entrer dans l'UE en 2007. L'Union démocrate-chrétienne en Allemagne dont on s'attend à ce qu'elle remporte les élections de 2006 a déjà annoncé qu'une fois au pouvoir, elle pourrait mettre son veto ou retarder ces adhésions. Les chances de la Croatie, la Macédoine, l'Ukraine et bien entendu de la Turquie, pour entrer, semblent encore plus minces, pour le moment.

Il y a ceux qui sont discrètement contents. L'un d'entre eux est Tony Blair. Le « non » français a plusieurs conséquences favorables pour lui. Cela évite au Royaume uni de faire son propre référendum en 2006, comme cela avait été promis, et une probable défaite publique pour lui aussi. Blair peut maintenant dire qu'il était pour la Constitution qui a été défaite, mais qu'un référendum Britannique ne servirait plus à rien. De plus Blair ne peut pas déplorer une rebuffade pour Chirac (pas plus que pour Schröder aux élections régionales, séparées, antérieures en Allemagne). C'est un soulagement qui est le bienvenu dans ses difficultés à domicile, à cause de sa politique sur l'Irak. Blair pourrait maintenant se mettre en avant comme le leader de l'Europe.

L'éditorial de Kristol reflète, sans aucun doute, l'atmosphère du régime de Bush. Pendant quatre ans ils ont essayé d'expédier une clé à molette dans le mécanisme d'une Europe plus forte. Le rejet de la Constitution et la confusion qu'il cause est la première bonne nouvelle qui leur parvient sur ce front. À la longue, l'Europe, sans doute continuera de s'éloigner de la domination des États-Unis, mais en ce moment Bush s'intéresse plus au court terme, et à court terme le « non » français lui est certainement très utile.

Quant aux altermondialistes français, qu'ont-ils gagné ? Ils ont démontré leur force accrue dans la famille de tous ceux qui en France sont à gauche du centre. Cependant le Parti socialiste et le parti des Verts sont tous les deux en crise après les résultats du vote. Il pourrait y avoir des réalignements importants et il n'est pas certain du tout que la coalition française, arc-en-ciel, de la gauche pourra se reconstituer de façon à être en mesure de remporter les élections présidentielles de 2007, surtout si la coalition de centre droit réussit à organiser ses forces mieux que la coalition de centre gauche.

Les altermondialistes ont-ils réussi à avoir un impact majeur contre le néo-libéralisme dans l'économie mondiale ? Ils faisaient leur chemin, déjà, grâce aux sentiments protectionnistes dans tous les pays du Nord (Amérique du nord, Europe de l'ouest, Extrême orient). Le scrutin en France est un reflet de tout cela – mais ce vote accélèrera-t-il le mouvement ? Cela dépend de deux choses : l'une c'est si les altermondialistes pourront séparer dans l'opinion populaire la lutte contre le néolibéralisme des sentiments xénophobes, anti-islamistes, qui progressent dans presque toute l'Europe. L'autre c'est la mesure dans laquelle la position du régime de Bush continuera de s'éroder dans l'arène géopolitique et sera donc incapable de capitaliser sur l'arrêt de l'intégration politique européenne.

Beaucoup de gens, en Europe, disent que le moment est venu de « re-démarrer » tout le processus de l'unité européenne. Depuis le début tout le problème est qu'une Europe plus sociale n'est possible que si on a une Europe plus fédérale. Mais des tranches importantes de la gauche européenne (et pas seulement de la gauche française) ont toujours craint qu'une Europe plus fédérale vienne saper les avancées sociales dans leur propre pays. Jusqu'à ce que la gauche européenne soit prête à essayer ses forces et à livrer son propre combat dans une structure européenne plus fédérale, elle ira de référendum confus en référendum confus, et elle se trouvera affaiblie de l'intérieur dans la lutte pour maintenir les progrès sociaux nationaux, et elle trouvera une Europe incapable de jouer le rôle géopolitique mondial vis à vis des États-Unis que la gauche européenne voudrait lui voir jouer.

Scheider, publié par Courrier international le 29 mai 2005, https://www.courrierinternational.com/node/1663701

La chute du Mur de Berlin

Jean-François Richard
Directeur de publication de *Fédéchoses-pour le fédéralisme* – Secrétaire général de Presse fédéraliste – Lyon

Kani Alavi, East Side Gallery Berlin, photo de Guifré publiée en 2020, Flickr

La chute du mur de Berlin, je l'ai vécue en direct à la rédaction en chef de l'Agence France-Presse. J'étais en charge de la France mais cette soirée du 9 novembre 1989, j'ai surtout donné un coup de main à mes collègues qui s'occupaient de ce qui se passait ce soir-là à Berlin.

Il fallait garder son calme pour décrypter l'histoire en marche entre certains membres de la rédaction qui savent tout et s'agitaient, la pression des agences internationales concurrentes et celle, nouvelle, de CNN qui en était à ses balbutiements internationaux.

Il fallait faire confiance à l'équipe sur place qui relatait factuellement que Günter Schabowski Ministre de l'Information de l'Allemagne de l'est en conférence de presse avait annoncé pas très clairement l'ouverture du Mur de Berlin. La bombe vient d'être lâchée. Il est environ 19 heures ce 9 novembre 1989.

Sa déclaration n'est pas limpide c'est le moins que l'on puisse dire. Il avait hésité, avait farfouillé dans ses notes manuscrites. Il semble chercher à comprendre ce qu'il est en train de lire puis répond à un journaliste de l'agence italienne ANSA : « Pour autant que je sache, cela entre en vigueur immédiatement, sans délai… ».

Il n'y aura plus de retour en arrière.

Le gouvernement d'Allemagne de l'Est a donc annoncé l'ouverture immédiate de la frontière qui sépare la République Démocratique d'Allemagne de la République Fédérale d'Allemagne, quarante ans après la création des deux États : les ressortissants est-allemands peuvent ainsi passer le mur de Berlin sans formalités administratives. Le rideau de fer, qui depuis 28 ans sépare les deux Allemagne, est tombé, ce 9 novembre, et ce, grâce à la pression populaire des manifestations pacifiques qui se sont multipliées depuis la fin de l'été.

La chute du mur de Berlin entraine l'effondrement du bloc de l'Est. Les Républiques de l'ex-URSS proclament unes à unes leur indépendance. Gorbatchev démissionne en décembre 1991 de son poste de premier secrétaire du parti communiste. L'URSS n'existe plus et laisse place à 15 États indépendants. Gorbatchev est élu président de la Fédération de Russie. C'est la fin de la guerre froide et du monde bipolaire. Les États-Unis restent la seule grande puissance, on évoque alors un monde unipolaire dominé par « l'hyperpuissance » américaine.

Pour moi, la conséquence la plus terrible de la chute de Mur est la difficile évolution de l'Union européenne qui a d'immenses difficultés à s'affirmer comme puissance politique :

- face à la réunification de l'Allemagne (1990), la naissance des 15 ex-Républiques de l'URSS (1991), la Tchécoslovaquie qui se scinde en deux États : République Tchèque et Slovaquie, la dislocation de l'ex-Yougoslavie qui se traduit par de multiples guerres civiles en raison notamment du nationalisme fanatique ;
- face aux nouvelles adhésions dans le cadre de l'élargissement. Les anciens États communistes s'engagent dans une transition politique vers la démocratie libérale et demandent à rejoindre l'Union européenne.

Aux transitions démocratiques qui s'amorçaient par ailleurs au Chili avec la chute de Pinochet, la libération de Mandela et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ont succédé aujourd'hui les crispations populistes dans l'ensemble de l'Europe, aux États-Unis, le terrorisme djihadiste qui a touché l'Europe et les États-Unis avant de s'installer durablement en Syrie, en Afrique sub-saharienne.

Trente ans après, le marché de la construction de murs se porte bien. Entre Israël et les Territoires palestiniens, les États-Unis et le Mexique, la Méditerranée et les migrants.

Le seul espoir est que les murs finissent par tomber sous la pression des peuples avides de Liberté sinon de Paix. Mais l'Histoire ne se répète pas.

La chute du mur de Berlin et l'organisation de la paix, hier et aujourd'hui

Lucio Levi
Universitaire et écrivain, membre du Comité fédéral de l'UEF Europe, ancien membre du Comité exécutif du WFM et Directeur de *The Federalist Debate* – Turin
Traduit de l'italien par Alexandre Marin – Bruxelles

Il y a trente ans, le 9 novembre 1989, la liberté célébrait un des plus splendides triomphes de son Histoire. La chute du mur de Berlin, l'effondrement des régimes communistes, et le démantèlement du rideau de fer permirent la fin de la guerre froide, l'unification entre les Allemagnes de l'Est et de l'Ouest, ainsi qu'entre les Europes occidentale et orientale.
La fin de la guerre froide fut saluée comme le commencement d'une période de paix. L'enthousiasme suscité par cet événement a mené, après la publication d'un ouvrage célèbre de Fukuyama, à ce qu'il soit interprété comme la réalisation d'une société stable, fondée sur le consensus universel autour des valeurs de la démocratie libérale et du capitalisme, la phase finale de l'Histoire humaine, la « fin de l'Histoire » (pour reprendre les mots d'Hegel). Selon toute vraisemblance, il s'agissait d'une utopie rêvée avec les yeux ouverts, mais on ne peut pas nier les progrès conséquents qui ont été faits vers davantage de coopération internationale et en faveur de la diminution des armes de destruction massives.

> En résumé, il est à craindre que les tensions internationales croissantes, et les retours en grâce de la politique de puissance comme de l'anarchie internationale nous conduisent à un retour de la guerre.

Reagan et Gorbatchev convinrent que la paix était la première priorité de leur époque et parvinrent à des résultats remarquables quant à l'élimination des armes de destruction massive, notamment grâce au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI)
L'objectif des gouvernements russe et américain était d'agir d'un commun accord pour construire un nouvel ordre mondial et promouvoir la paix.
Comme quand la réconciliation franco-allemande post-seconde guerre mondiale ouvrait la voie à la création d'institutions communes (à partir de la création de la communauté européenne du charbon et de l'acier – CECA), ainsi la condition première à l'entente russo-américaine était la confiance réciproque, base du projet visionnaire de Gorbatchev d'une maison commune européenne qui inclurait l'Europe occidentale et orientale, la Russie et les Etats-Unis. Ce projet se fondait sur deux concepts stratégiques – la sécurité réciproque et la défense non-offensive – et portait en germe, en 1994, la création de l'Alliance pour la Paix, un programme de coopération bilatérale entre l'OTAN et la Russie.
L'initiative fut interrompue par les USA, lesquels, convaincus d'avoir gagné la Guerre Froide, adoptèrent une politique agressive vis-à-vis de la Russie et poursuivirent l'ambition de devenir un empire mondial. Mais ce dessein ne fut qu'illusoire en raison d'une perception biaisée des rapports de force à l'échelle mondiale.

Trump a fait le choix du nationalisme, retirant les Etats-Unis des accords sur les armements, le commerce international, et l'environnement. De façon surprenante, de nouveaux murs ont été érigés à la suite de la chute de celui de Berlin, un nombre croissant de policiers a été mobilisé aux frontières nationales, et de plus en plus de réfugiés sont refoulés. Une nouvelle ère politique a commencé, reposant sur l'illusion que le nationalisme puisse offrir une quelconque protection face aux craintes et aux menaces issues de la mondialisation. Rappelons ce phénomène parallèle, qualifié de « déclin culturel » qui caractérise notre époque : il est à l'œuvre quand les résultats de la recherche scientifique, surtout en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, sont remis en question par certains dirigeants politique de droite. C'est un symptôme alarmant de la régression culturelle à l'œuvre et du monopole politique dont jouit le court-terme. En résumé, il est à craindre que les tensions internationales croissantes, et les retours en grâce de la politique de puissance comme de l'anarchie internationale nous conduisent à un retour de la guerre.

La seule alternative à cette idéologie réactionnaire c'est d'adapter les institutions politiques à la dimension globale qu'ont pris les marchés et la société civile, de manière à rendre possible un gouvernement de la mondialisation. Cela signifie que la confrontation entre le nationalisme et le fédéralisme est le leitmotiv de la période post-guerre froide. C'est l'héritage le plus important que nous a laissé le Manifeste de Ventotene.
On a tendance à sous-estimer le rôle stabilisateur qu'a eu l'Union européenne à la suite de la chute du Mur de Berlin. De fait, s'il n'y avait pas eu l'élargissement à l'Est de l'Union, l'Europe orientale aurait sombré dans les guerres civiles et les conflits ethniques. Seules l'ex-Yougoslavie et l'Ukraine ont fait l'expérience de ce qui se passe généralement quand un empire s'effondre : un bain de sang. L'Union européenne pourrait véritablement promouvoir, avec la Russie, la construction d'un espace commun de confiance et de sécurité qui serait étendu aux autres acteurs de la politique mondiale. Les anciens traités pour le contrôle des armements qui n'incluent pas l'Union européenne, la Chine, et l'Inde ne sont plus adaptés, et l'heure est venue de mettre en œuvre un plan global pour la paix.

> La confrontation entre le nationalisme et le fédéralisme est le leitmotiv de la période post-guerre froide.

Alors que l'on célèbre le trentième anniversaire de la chute du Mur, la question des libertés et des droits de l'Homme est de nouveau au centre des débats politiques. Le défi vient des démocraties auto-proclamées « illibérales », dont l'influence croît. De nombreux chefs d'Etat ont tourné le dos aux valeurs démocratiques au profit d'idéaux autoritaires, nationalistes, et racistes. On le voit aux Etats-Unis avec Trump, en Russie avec Poutine, au Brésil avec Bolsonaro, en Hongrie avec Orban, en Turquie avec Erdogan, en Inde avec Modi, ou aux Philippines avec Duterte.

Dans une interview au Financial Times réalisée au cours du G20 au Japon en juin dernier, Vladimir Poutine a déclaré que « le libéralisme est devenu obsolète. Cet idéal est en butte à l'hostilité d'une écrasante majorité de la population ». En réalité, le propos de Poutine élude en partie la vérité. Le rapport Freedom in the World 2019 de la Freedom House, 2018 a été la treizième année consécutive où les libertés ont globalement reculé. Mais ce recul général de la démocratie ne signifie pas l'échec de la liberté, les droits de l'Homme et l'Etat de droit. Pour ne citer qu'un seul exemple, les manifestations massives à Hong Kong contre la domination de la Chine continentale démontrent que les valeurs démocratiques continuent d'exercer une attraction forte. En vérité, le motif pour lequel les démocraties occidentales font moins consensus réside dans la sphère purement nationale dans laquelle elles se limitent ; elles ne parviennent pas à faire valoir leurs valeurs et leurs institutions à une échelle internationale.
L'Etat-Nation est obsolète à l'heure de la mondialisation alors que d'autres centres de pouvoir – la finance internationale, les sociétés multi-nationales, les organisations criminelles – ont acquis une dimension mondiale ainsi qu'une liberté d'action croissante vis-à-vis des pouvoirs étatiques.
Ainsi donc, ci-git la racine du déclin de l'Etat souverain que l'on pourra affronter seulement grâce à la création de nouvelles institutions et une nouvelle forme d'indépendance aux niveaux régional et mondial. Si cette seule condition est remplie, on sera à même de ré-établir la primauté du pouvoir politique sur les marchés mondiaux et sur la société civile mondiale.

Si l'on en croit la théorie fédéraliste, la limite du modèle national repose sur le caractère exclusif de la solidarité nationale qui ne tolère aucune loyauté vis-à-vis de communautés infra ou supra nationale. Le fédéralisme offre une formule institutionnelle qui puisse faire prospérer la solidarité au sein de communautés territoriales de dimensions diverses, depuis les petites collectivités jusqu'au monde entier. Le modèle fédéral doit être vu comme le dépassement du modèle national et non comme sa destruction. Il s'agit de promouvoir une réorganisation du gouvernement vers deux directions : le haut et le bas. En effet, le dessein fédéraliste implique d'outrepasser les limites de la démocratie nationale en déclin en raison de la concentration excessive des pouvoirs entre les mains des gouvernements nationaux, en y ajoutant de nouveaux niveaux de gouvernement, ainsi que la participation citoyenne au-delà et en deçà du cadre national.

Berlin: from Wall to Gateway

Enrique Barón Crespo
Member of the Spannish *Congreso de los Diputados* (1977-87), Constitutional Father of Spain, Former President of the European Parliament (1989-92) and member of it (1986-2008), President of UEF Spain

Enrique Barón Crespo, European Parliament

20 years ago, the Berlin Wall, which had transformed the Hellenic Brandenburg Gate from the historical access to the city into an impassable barrier, fell. With symbolic intent, the quadriga crowning the gate, which once Napoleon had taken to Paris, was turned to face the other way. Not only were a city and a country divided by an iron curtain, but a continent and a world were cut in two as a result of the Yalta and Potsdam Conferences. At 169 kilometers, the Berlin Wall was the most visible part of this iron curtain, which stretched 1800 kilometers across Germany and into Czechoslovakia and Hungary. Even so, it was much shorter than the Great Wall of China, at 6770 kilometers. In the long term, the common element shared by these structures was their ineffectiveness in trying to stem the tide, even though they have left a lasting impression, and not just in physical terms.

My contribution will focus on the European dimension of the events, based on my experience as President of the European Parliament (EP) at the time. My intention is not simply to give an autobiographical account, as, right from the start, it was the EP the European forum in which the issue was publicly and openly debated. [...]

In 1989 a series of signs had suggested that the Soviet Bloc was a pressure cooker about to blow. The borders of the Soviet Union had been defined by Stalin at Yalta and Potsdam, where he had imposed his map of Central and Eastern Europe with a traditional imperial political and military logic, according to which: 'whoever occupies a territory also imposes his own social system as far as his army can reach. It cannot be otherwise'. In 1945, the Soviet Army had reached the heart of Berlin – the Reichstag – next to the Brandenburg Gate. This hugely emblematic location was where the famous photo of the Russian soldier flying his flag over the ruins was taken.

At the heart of the empire, Gorbachev's policy of *perestroika* (restructuring) and *glasnost* (transparency), which was welcomed more in the West than at home, had delivered the immortal warning 'life punishes those who come too late' to the *apparatchik* Erich Honecker, veteran leader of the German Democratic Republic. He was overthrown on 18 October, three weeks before the fall of the Wall. In the meantime, the ever-rebellious Poland had held elections in April, with 99% of the votes going to Solidarity, resulting in the formation of the Mazowiecki government. In the summer, Gyula Horn had pierced the barrier between Hungary and Austria, and tourists from East Germany were occupying the West German embassies and escaping to the West. Mass demonstrations were also occurring in Czechoslovakia.

> "However, the unity of Germany will only be achieved if we can unify our old continent. German policy and European policy are inseparable. They are two sides of the same coin." (Chancellor Kohl)

These fundamental seismic movements were penetrating to the very hearts of leaders and citizens who, in the main, had lived through the war. Faced with these events, positive reactions came immediately from Chancellor Kohl, supported by President Bush Senior and Felipe González, together with deafening silences that reflected the fears of returning to the past and the desire to maintain a 'status quo', as expressed in Mauriac's cynical comment: 'I love Germany so much that I am glad there are two of them'.

After making an initial welcoming statement, I convened an extraordinary meeting of the Enlarged Bureau (the body that at the time brought together the Conference of Presidents and the EP Bureau) one week later, on 16 November, to decide on our response. […] The proposal made was to welcome these events, which were in line with the commitment to respect the fundamental rights of individuals, as recognised in the founding Treaties, including the right to free movement and also self-determination through free and fair elections. The decision made was to support the informal meeting that was to be held by the European Council in Paris under the French Presidency, to request the French Foreign Minister, Roland Dumas, to report on this meeting, and to accept the invitation of the President of the *Volkskammer* to visit the German Democratic Republic (GDR).

At the same time, […] I sent invitations to President Mitterrand and Chancellor Kohl. This invitation for them to appear together was unprecedented. Both immediately accepted. One week later, following the announcement that the Sakharov Prize was to be awarded to Alexander Dubcek, the President-in-Office of the Council, President Mitterrand, and Chancellor Kohl appeared together. [...]

President Mitterrand […] stated that on 9 November in Berlin, history in action had offered the world the spectacle, which had been unlikely even the day before, of a breach in the Wall that, for nearly 30 years, had in itself symbolised the fractures in our continent. On that day, democracy and freedom had won one of their most wonderful victories. The people had spoken; their voices had crossed borders and broken the silence of an order that they had not wanted and that they aspired to reject in order to recover their identities.

After indicating his excitement, welcoming Chancellor Kohl and expressing his regard for Gorbachev for the role that he had played, President Mitterrand placed the issue in a moment of reflection, in a joint analysis of the consequences for the European balance, and also the willingness of the Community and its members to assist the Eastern Bloc countries that 'have made commitments to themselves'. His conclusions with regard to the future concerned the very future of the Community itself and the common values which were demanded and which knew no bounds. His first conclusion involved 'affirming our own identity as a Community in order to open up to the East', which 'absolutely depends on the political will to show that, in the end, it is political unity that has prevailed over all the actions taken since the founders conceived the European idea'. [...]

Aware that 'nothing is ever enough; nothing can ever be done quickly enough', he suggested measures to accompany the reform movement, such as the creation of a Bank for the development of Eastern Europe, the extension of training programmes such as Erasmus, and the admission of countries to the Council of Europe and GATT. He highlighted the need to be ready, at the imminent European Council in Strasbourg in December, 'to successfully complete the fundamental plans that will allow our Europe to equip itself with the necessary economic and monetary, social and environmental policy tools and also to complete the internal market'. [...]

For his part, Chancellor Kohl started by saying that 'in Western Europe, the Member States of the Community are actively preparing for the challenge of the 21st century, in which, thanks to the internal market of 320 million people, we can move towards the political union that we cherish and that must be achieved'. He then went on to examine the changes that were occurring with dizzying speed across the continent. He expressed his appreciation of Gorbachev's *perestroika*, which, for the first time since the end of the Second World War, was encouraging the justified hope of an end to the East-West conflict and of lasting stability based around a common freedom for the whole of Europe, 'to which not only London, Rome, The Hague, Dublin and Paris belong, but also Warsaw, Budapest, Prague and Sofia, and also of course Berlin, Leipzig and Dresden'. After commenting on the progress made by Poland and Hungary, he said that 'the desire for freedom among the Germans of East Berlin and the GDR has brought a peaceful end to the Wall and the barbed wire, with a celebration of coming together, mutual belonging and

unity'. 'Those Germans who in the end have come together in a spirit of freedom will never be a threat, but solely a benefit to the unity of Europe.' 'The division of Germany has always been a visible and particularly painful expression of the division of Europe. However, the unity of Germany will only be achieved if we can unify our old continent. German policy and European policy are inseparable. They are two sides of the same coin.'[...]

In conclusion, he felt it necessary to explain the philosophy of the GDR, whose government was holding fast to the goal identified by Adenauer of 'a free and united Germany in a free and united Europe', which was a dual constitutional obligation enshrined in the German Basic Law (*Grundgesetz*). He emphasised that the task had a 'European global dimension'.

The tenor of the speeches made by the political group representatives was generally supportive. [...] Valéry Giscard d'Estaing started his speech by confirming that 'today will perhaps mark the political birth of the EP, at a time when the tide of freedom is flooding across Eastern Europe'. The response should be 'to speed up the union of the Community and provide massive Community aid to the Eastern Bloc countries, subject to two vital conditions: not to run any unnecessary risks in terms of military alliances that could threaten peace, and to speed up the union of the Community in order to achieve a modern federalism based on subsidiarity'. He concluded that explicit support should be given to German reunification, not as a pretext for changing the Community, but as an incentive for its union in order to offer a framework for the political reunion of the German people. [...]

The Commission President, Jacques Delors, after welcoming the events and assuming responsibility for implementing the measures proposed by President Mitterrand, […] as a militant pro-European, expressed his conviction that the political cooperation measure adopted by the Council was the most important in the Community's history and that more resources, coordination and speed were needed to ensure that hopes were met. As a result, he said that 'the Community must be strengthened, its proactiveness increased and its integration accelerated; now we must design the architecture for the great Europe'.

The debate ended with an overwhelming majority vote – with only two votes against – for a resolution in which the events in Central and Eastern Europe and the collapse of the Wall due to the people's peaceful aspiration to freedom were warmly welcomed. The resolution recognised the right to self-determination of the GDR's population, including the possibility of becoming part of a unified Germany in a united Europe; it called for a rapid response from the EC in terms of aid and cooperation for Central and Eastern Europe, 'within which institutional ties may be offered to all those countries that are interested in it' (a timid euphemism for accession); and, last but not least, it insisted on the importance of a mutual security policy and disarmament negotiations on the eve of the Bush-Gorbachev Summit. Chancellor Kohl commented at a later date on his astonishment at the firm Socialist support, both in the EP and among the Heads of Government in that political family, for the resolution of the German question.

The debate in the EP was important due to its timeliness, namely less than two weeks after the fall of the Wall, and particularly due to the nature of its participants: leaders and parliamentarians who had mostly lived through, participated in or suffered from the Second World War. Most Germans, members of the largest population in the centre of the continent, without any defined borders but with a strong cultural and historical identity, cherished the hope of reunification. For many others, the prospect of a unified and powerful Germany, which could once again adopt its '*Sonderweg*' or special path, was seen as a threat. However, both the atmosphere and the result showed that the Community spirit had become deep-rooted among Western Europeans and also that it constituted a legitimate aspiration for those excluded from power by the construction of such an indestructible wall as an iron curtain, as I had the honour of saying directly on behalf of the EP before the democratically elected parliaments of Poland, Hungary and Czechoslovakia.

The words and silences of Mitterrand and Kohl during their joint appearance were particularly important.

Much has been written and speculated about their differences, although it would have been strange if they had not had any. The important point is that they were able to channel positively and overcome these differences, despite the long history of confrontation, including on a personal level. That is one of the virtues of the Community method, or rather its spirit, which made it possible for Pierre Uri, a French philosophy professor who was persecuted by the Vichy Regime, to draft the Treaty of Rome from beginning to end, under the supervision and control of Hans von der Groeben, a senior German civil servant. On 28 November, Kohl announced in the Bundestag his 10-point plan for German unity, which included a plan for a German confederation and its membership of the European Community, thus rejecting the temptation of neutral unity. The parties in the process of adapting the international treaties had a 2+4 format (the two German states plus the four occupying powers: USA, USSR, Great Britain and France), whereas the European Community dimension involved 12 Member States, and a wider European dimension involved also the CSCE.

Two weeks after this unique public debate, I presented a decalogue of proposals to the European Council in Strasbourg, including enlargement, German unity and the need to add political union to the planned agenda of an Intergovernmental Conference on the Union, decided to lead the way. The role played by the European leaders of the Member States was decisive. Coming from different political perspectives, they were able to understand the extent of the changes in hand and the value of unity. [...]

However, not everything was a bed of roses. Still in December, President Mitterrand made his only official visit to the GDR, at a time of clear tension with Chancellor Kohl, which manifested itself in his non-attendance on 22 December at the formal opening of the Brandenburg Gate, which leads straight into the Pariser Platz. Although accepting the German desire for reunification as legitimate, the French President added 'if they want to and if they can'. Kohl's 10-point plan failed to answer three basic questions: his explicit non-recognition of the Oder-Neisse border with Poland; the speed and format of the reunification process; and also the issue of resulting alliances. One other factor was added: the election on 29 December to the Presidency of the free Czechoslovakia of the writer and resistance fighter Václav Havel. Mitterrand attempted a response with his plan for a Federation within the Community and a Confederation within the Council of Europe. Havel was the first to reject this division.

The acceleration of the process, in which the citizens of the GDR voted with their feet, threatening to provoke a mass exodus, precipitated events. In March, the population of the GDR voted for the first time in free elections, overwhelmingly supporting reunification. At European level, at the Dublin Summit, the Franco-German plan opened the way to reform. On 1 July, German political and monetary union became a reality. [...]

On 3 October, the Day of German Unity was celebrated for the first time, with one of the largest mass demonstrations that I have ever witnessed in my life. All protocol and order services were overwhelmed when faced with the human tide that converged on the Reichstag. In the formal sitting of the Bundestag, the Federal President, Richard von Weiszäcker, placed the Commission President, Jacques Delors, and myself, as EP President, on either side of him. I had the honour of speaking on the same day at the formal sitting held in the Paulskirche in Frankfurt, which had been a sanctuary for German constitutionalism since 1848.

The European Union has grown from 12 to 27 Member States and from 320 million to 500 million citizens. It has a single currency, the euro, which works, which protects us and which, in spite of us, has become a global reserve currency.

That same month, I spoke in Rome at the European Council meeting at the Palazzo Madama, seat of the Senate of the Italian Republic, on the EP's vision for the European process. I made a proposal to actively participate in the negotiations of the future Treaty and expressed concern about the initial signs of implosion in Yugoslavia. [...]

At the next Council meeting, held in the *Sala della Lupa* of the Palazzo Montecitorio, we managed to convene the Intergovernmental Conference on Political Union, in addition to the Intergovernmental Conference on Economic and Monetary Union, which had been the subject of long preparations since 1987. For the first time, our proposal for the European Parliament's participation through the Preparatory Inter-institutional Conference was accepted, through which we were able to significantly strengthen the democracy and effectiveness of the nascent Union. [...]

Although the tango says that 20 years is nothing, in this case many things have happened. The European Union has grown from 12 to 27 Member States and from 320 million to 500 million citizens. It has a single currency, the euro, which works, which protects us and which, in spite of us, has become a global reserve currency. At this point, we must pay tribute to Chancellor Kohl, who led the way in changing the framework for the euro, against his own public opinion. The EU is a pioneering model for political organizations of the future, in a globalized world based on regional multilateralism. G-20 meetings more closely resemble the European Council than G-7 meetings, due to their organization, paraphernalia and dynamic.

A Green New Deal for the New European Legislature

Alberto Majocchi
Emeritus Professor of Finance at the University of Pavia and Vice President of the Centre for Studies on Federalism.
Author of, Brussells, *European Budget and Sustainable Growth – The Role of a Carbon Tax*, ed. Peter lang

In the new term of the European Parliament, one certain priority is the need to come up with an agenda to manage the structural interventions necessary for the sustainable development of the European economy, in particular to address the dramatic problem of climate change. It is no coincidence that, after the remarkable success of Fridays for Future, promoted by Greta Thunberg, the Green group has established itself in the recent elections in many European countries, thus being able to strongly influence the work programme of the new Commission and the new Parliament.

What needs to be done is to clearly establish the objectives of a Green New Deal, now being openly discussed in political debate. It is evident that the ever-looming problem of limiting CO2 emissions is the first issue that needs to be addressed. The 2015 Paris agreements were significant as they involved 195 countries, which committed themselves to setting up national emission reduction programmes in line with the target of keeping the increase in global average temperature to well below 2°C. However, these agreements have some serious limitations; not only are the national programmes submitted insufficient to achieve this target, but the available resources – both to help least developed countries and to finance the transition in the more affluent areas of the world – are still scarce.

After President Emmanuel Macron's speech at the Sorbonne University in September 2017, the idea is becoming more widespread that – even in Europe – market instruments such as tradable emissions permits should be combined with fiscal instruments. Specifically, carbon pricing in proportion to the carbon content of fossil fuels should be combined with an equivalent border tax adjustment on imported goods to impact on carbon footprints which include emissions relating to goods from countries that do not put a price on carbon.

The price suggested by Macron was € 25-30 per tonne/CO2. However, a report by the High-Level Commission on Carbon Prices headed by Joseph Stiglitz and Nicholas Stern has already stressed the need to switch to a price between 40 and 80 dollars in 2020 and to 50-100 dollars in 2030. A recent report by the Commission chaired by Alain Quinet (La valeur de l'action pour le climat), drawn up on behalf of the French government, stipulates that a level of € 250 per tonne/CO2 should be reached in 2030. These figures, in fact, seem to be consistent with those suggested in the literature, namely that a price should be set equal to the marginal damage caused by pollution. In the case of climate change, a recent study by Stanford University scientists estimates this marginal damage at $ 220.

However, what happened in France after the government's decision to introduce a limited energy tax increase, with the revolt of the "yellow vests", showed that the strategy to be implemented must be more clearly articulated. Indeed, a price on emissions needs to be set high enough to send a signal to the market that the goal is to proceed with determination towards overcoming the use of fossil fuels, a price that would then be gradually increased until it reaches the level set as a target, so as to allow for adjustments made necessary by the higher energy cost. At the same time, along with the carbon dividend, two other important objectives must be pursued: guaranteed social equity and support for ecological transition.

However, what happened in France after the government's decision to introduce a limited energy tax increase, with the revolt of the "yellow vests", showed that the strategy to be implemented must be more clearly articulated.

To achieve this set of objectives, carbon pricing needs to be part of a broader tax reform project – and an international committee has already submitted a European Citizens' Initiative on this issue whose admissibility has been already recognized by the Commission – which includes both revenues and expenditures. First and foremost, this measure must be based on the

principle of revenue neutrality, as revenues must be recycled within the economy, to avoid negative macroeconomic impact. However, from this principle important innovations in the European tax structure also will follow.
Regarding revenues, the carbon dividend from the increase in the price of fossil fuels must be allocated to reduce taxation on the lowest incomes, and in particular on labour incomes, in order to compensate for the greater burden placed on the poorest families and guarantee the social equity of the measure. At the same time, it must be used to trigger the necessary transition of the economic structure towards the goal of a carbon-free economy.
This is a demanding and expensive process. To achieve the goal of sustainable European development within the context of a globalised economy, existing, considerable subsidies for fossil fuels should first be reduced. Then tax reductions for families and businesses that start energy efficiency programmes should also be introduced (i.e. converting buildings so that they save energy, exploit solar energy, use sustainable mobility). Investments should also be encouraged to create adequate infrastructure (low-cost eco-compatible public transport, renewal of the urban structure, relocating productive activities to reduce commuting costs). Finally, research and development programmes should be financed that aim at ensuring that the transition from fossil fuels to renewable energy is fast and affordable, without negatively affecting growth processes and people's level of well-being. Then, while imposing a carbon price, subsidies for renewables, already incentivised by the increase in the price of fossil fuels, could be progressively reduced as well.

A Green New Deal, involving all levels of government starting with the European level, must be at the core of the programme of the new Commission and the new Parliament.

A Green New Deal, involving all levels of government starting with the European level, must be at the core of the programme of the new Commission and the new Parliament. This will use the carbon dividend to allocate new resources to the European budget – and as part of the revenues derive from a tax levied on imports, this already constitutes an own resource. These will permit the launch of profound reform of the structure of European public finance that would accompany the structural transformations designed to put the European economy on the path to sustainable development and a greater ability to compete on the world market.

Le Service européen d'action extérieure (SEAE), vigie du droit international

Jean-Guy Giraud
Ancien Président de l'UEF France, Haute-Garonne

Nous avons souvent ici attiré l'attention sur - et rendu hommage à - l'action du **Service de relations extérieures de l'UE** (SEAE - EAAS en anglais) qui assure, pour le compte de l'Europe, de multiples missions très diversifiées **dans le monde entier** tant sur le plan diplomatique que sur celui du maintien de l'ordre, de la surveillance (monitoring) de situations particulières et de règlement des conflits.
Un récent communiqué de presse de le SEAE[2] - passé inaperçu de la plupart des observateurs - a trait à la situation de tension en… **Ossétie du Sud,** province sécessionniste de la **Géorgie** placée sous la domination russe.

> L'action du SEAE doit être mise au crédit de la "politique étrangère" de l'Union trop souvent ignorée ou sous-estimée.

Sans revenir sur l'historique ancien et complexe de cette région, on rappellera seulement que - suite à une résurgence des hostilités déclenchée en **2008** et au cessez le feu intervenu la même année sous l'égide de l'UE, celle-ci y entretient depuis lors (soit **depuis …11 ans**) une "Mission de surveillance" (EU Monitoring Mission) établie sur place.
Cette Mission se compose de plus de… **200 "monitors"** pour un budget de **38,2 millions d'Euros** pour la période 2018/2020[3].
Elle remplit une tâche d'interposition entre les parties (armées), les forces d'Ossétie étant assistées par la Russie. Ses tâches consistent à "*éviter un retour aux hostilités*", "f*aciliter le retour à la vie normale pour les populations concernées*" et "*restaurer la confiance entre les parties*". Mais aussi à attirer l'attention des États et de l'opinion sur la nécessité de résoudre de tels conflits.
Ce cas est seulement cité **à titre d'exemple du rôle d'intermédiaire et de pacificateur que le SEAE** est chargé de jouer dans plusieurs régions du monde parfois très éloignées de l'UE. Cette fonction - souvent de caractère humanitaire tout autant que diplomatique - n'aboutit pas toujours à des résultats tangibles et rarement à la solution durable des conflits concernés (comme en Ossétie ou … en Palestine)[4].
Mais l'action du SEAE doit être mise **au crédit de la "politique étrangère" de l'Union** trop souvent ignorée ou sous-estimée. Il joue souvent, à la place des États membres (mais avec leur concours) des missions ingrates et parfois périlleuses. Il est aussi amené, toujours à la place des États, à rappeler la nécessité du respect du droit et des accords internationaux auprès de pays tiers comme dans le cas emblématique du conflit israélo-palestinien.
À défaut d'une "armée", l'UE dispose ainsi - pour son honneur - d'une voix dans le monde au service de valeurs européennes à vocation universelle, une sorte de vigie du droit international[5].

Coopération transfrontalière : réalité, et symbole

Début décembre 2019, la Région Grand Est et le Land allemand de Sarre viennent d'inaugurer des locaux du Grand Est au sein de la Représentation de la Sarre à Berlin. Ceci fait suite à la création de bureaux communs de ces deux régions du cœur de l'Europe à Bruxelles et à Paris. Une coopération interrégionale réussie, dans une pratique transnationale.
Au-delà de cette réalité, il ne faut pas en ignorer l'aspect symbolique. Les régions concernées par cette nouvelle coopération transfrontalière figurent notamment parmi celles qui ont été ravagées, à trois reprises au cours de moins d'un siècle, par des guerres fratricides. Elles ont été au centre de conflits territoriaux âpres et répétés entre la France et l'Allemagne. Elles sont aujourd'hui symbole d'une paix durable que nous avons su créer en Europe. Elles participent également à l'essor du fait régional en Europe, cher à notre esprit fédéraliste.

---

[2] https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/70195/statement-spokesperson-developments-related-south-ossetia-georgia_en
https://fr.wikipedia.org/wiki/Deuxième_guerre_d%27Ossétie_du_Sud

[3] https://eumm.eu - https://eumm.eu/en/about_eumm/facts_and_figures

[4] Un autre exemple, plus connu, est celui de la Mission de l'UE en territoire palestinien créée en… 2006 – dotée de 107 personnes et d'un budget de 12,4 millions d'Euros (2018/2020) https://eupolcopps.eu/en/content/what-eupol-copps

[5] https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/2019/04/17/l-ue-gardienne-émergente-d-un-ordre-international-régulé-et-juste

« Libre administration » des collectivités territoriales et valeurs républicaines

Un éternel dilemme ?

Thierry Michalon
Maître de conférences honoraire en droit public

Si l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958 révisée indique, au sujet de la République française : « son organisation est décentralisée », aucune de ses dispositions ne définit le régime de la décentralisation, hormis son article 72, alinéa 3, qui dispose, au sujet des collectivités territoriales, qu'elles « s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences », hormis aussi son article 72-2, alinéa premier, indiquant qu'elles « bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi », ces ressources devant être constituées, de manière « déterminante » (art. 72-2, al. 3) par des ressources « propres ».

Par ailleurs, l'article 74 al. 3 habilite le législateur organique à doter certaines « collectivités d'outre-mer » de l'« autonomie », ce qui permet à leur assemblée délibérante de se substituer dans une certaine mesure – limitée – au Parlement. Cette « autonomie » permet-elle alors d'évoquer un caractère fédéral de la République, du moins s'agissant des collectivités territoriales qui en sont dotées ? Non, car la philosophie fédérale implique une participation de l'entité fédérée en tant que telle – indépendamment du chiffre de sa population – au gouvernement de l'entité fédérale, ce qui n'est le cas pour aucune de nos collectivités territoriales.[6]

Il faut toutefois remarquer que l'article 72 al. 3 révisé fait appel, pour l'ensemble de nos collectivités territoriales, à un principe d'inspiration fédérale, celui de la « subsidiarité », selon lequel « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ». Il y aurait donc, selon ce principe, un critère permettant d'apprécier la qualité de la « mise en œuvre » de certaines compétences selon qu'elle est assurée par les organes de l'administration de l'État (*déconcentrée* au niveau local) ou par des collectivités territoriales jouissant de la « libre administration ». Le critère implicitement envisagé par le constituant est évidemment celui de la *démocratie locale* : les élus locaux sont présumés assurer une meilleure « mise en œuvre » des compétences de gestion des affaires locales que ne le feraient les agents locaux, déconcentrés, de l'État. L'argument de la proximité, ainsi que celui de la responsabilité des gestionnaires locaux devant leurs électeurs, sont en effet rituellement invoqués dans les exposés des motifs des lois de décentralisation.

Or la présence de mécanismes démocratiques d'élaboration des règles ne constitue que l'un des fondements de la légitimité de nos institutions publiques. Il en existe un second, souvent mésestimé : cet ensemble de valeurs désigné, en France, sous le nom de *République*, et dont le pivot réside dans un souci presque caricatural d'égalité tant devant la règle de droit que devant le service public. Et à cette aune, les avancées de la « libre administration » des collectivités territoriales semblent bien se traduire trop souvent par une montée de la subjectivité, donc par des inégalités de traitement en rupture avec l'idéal républicain.

L'égalité de traitement, pivot des valeurs républicaines

La liberté est la plus visible des valeurs autour desquelles la philosophie des Lumières a organisé le monde nouveau, mais elle n'est peut-être pas la plus importante. Le postulat selon lequel *un homme en vaut un autre*, indépendamment de ses accomplissements, fut – et demeure toujours – probablement plus révolutionnaire encore, eu égard à la puissance des hiérarchies et des phénomènes d'allégeance que connaissent les sociétés traditionnelles. Et la Révolution française semble avoir clairement perçu que seule la destruction des solidarités spontanées, parcellaires, locales, claniques, fondées sur des liens communautaires, pourrait permettre l'adhésion de chacun aux valeurs fondatrices de l'ordre nouveau, fondé sur la Raison, et établissant l'égalité de traitement tout autant que la liberté.

La présence de mécanismes démocratiques d'élaboration des règles ne constitue que l'un des fondements de la légitimité de nos institutions publiques. Il en existe un second […] cet ensemble de valeurs […] dont le pivot réside dans un souci presque caricatural d'égalité tant devant la règle de droit que devant le service public

Le projet de découpage administratif du territoire conçu par l'abbé Sieyès et présenté devant l'Assemblée nationale le 29 septembre 1789 par le député Thouret incarna jusqu'à la caricature cette obsession d'égalité. Il s'agissait de plaquer sur le territoire de l'Hexagone une structure administrative enfin uniforme prenant la forme d'une grille parfaitement régulière : quatre-vingt-un (9x9) départements carrés identiques, divisés chacun en neuf districts carrés, comptant à leur tour chacun neuf cantons carrés. Manifestation sans nuance de l'esprit cartésien et de la volonté d'uniformiser l'organisation du pays, ce découpage devait, dans l'esprit de ses concepteurs,

[6] Sur cette question, on consultera :
- Th. Michalon, « La République française, une fédération qui s'ignore ? », *Revue du droit public et de la science politique*, 1982, n° 3, p. 625 et s.
-Th. Michalon, Paris, *L'outre-mer français. Évolution institutionnelle et affirmations identitaires*, éd. L'Harmattan, coll. du GRALE, 2009, 162 p.

« disloquer » définitivement la mosaïque hétérogène des circonscriptions administratives de l'Ancien Régime, briser l'infinie diversité des affinités comme des contentieux locaux, des particularismes et des règles en vigueur, pour détruire l'« esprit de province » et faire émerger « un véritable esprit national » (Thouret), les mêmes règles s'appliquant dès lors à tous.

Si ce découpage ne fut pas retenu, l'esprit qui le sous-tendait anima pourtant toute l'œuvre administrative de la Révolution, puis celle des Premier et Second Empires, enfin celle de la Troisième République : la destruction du tissu communautaire local – fondé notamment sur l'usage d'un patois commun – au profit d'un face-à-face direct de chacun avec le législateur, conditionne la naissance du citoyen, de l'administrateur comme de l'administré, mais aussi de l'agent économique « libéral ».

Aujourd'hui, Alain Touraine estime que « la culture républicaine à la française » recherche avant tout l'unité de la Nation autour d'un projet rationnel écartant les traditions, les privilèges, les particularismes, au profit de l'égalité de traitement de citoyens égaux en droits.

Aujourd'hui, Alain Touraine[7] estime que « la culture républicaine à la française » recherche avant tout l'unité de la Nation autour d'un projet rationnel écartant les traditions, les privilèges, les particularismes, au profit de l'égalité de traitement de citoyens égaux en droits. Il rappelle que pour Montesquieu la République devait reposer non pas sur l'expression des intérêts mais au contraire sur le sens civique, la « vertu », qu'il traduisait comme « l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité ». Aussi l'État moderne a-t-il d'abord été républicain – même gouverné par un monarque – car il fondait le pouvoir sur la Nation, et non plus sur d'irrationnelles allégeances locales. Ce n'est que plus tard que l'on se souciera d'organiser la libre représentation des intérêts collectifs, c'est-à-dire la Démocratie.

Dans cet esprit, d'innombrables précautions institutionnelles ont eu pour but de favoriser l'égalité de traitement en instaurant une certaine distance, un certain anonymat dans les relations entre les administrés et les pouvoirs publics sous toutes leurs formes : le secret du vote, les procédés de passation des marchés publics, le recrutement de la fonction publique par concours, l'anonymat des copies d'examen, l'affectation des agents publics fraîchement recrutés à l'autre extrémité du territoire, les fréquents mouvements préfectoraux, notamment.

Et l'on n'évoquera ici que pour mémoire l'importante jurisprudence du Conseil constitutionnel ayant mis en œuvre, à plus de cent reprises, dans les domaines les plus variés, un principe d'égalité à ses yeux essentiel : égalité devant l'impôt, égalité devant la justice, égalité devant les charges publiques, égalité du suffrage, égale admission aux emplois publics, égalité dans le déroulement de la carrière des fonctionnaires, égalité devant la loi pénale, égalité entre Français et étrangers, notamment.

La neutralité, l'objectivité, l'égalité apparaissent donc comme une source primordiale de légitimité des institutions et des règles qu'elles élaborent et mettent en œuvre. Or l'approfondissement de la décentralisation semble bien menacer ce principe d'égalité.

La « libre administration » affaiblit l'égalité de traitement

La décentralisation – et sa forme accentuée que la Constitution rend désormais possible pour les « collectivités d'outre-mer » sous le vocable d'« autonomie » - porte atteinte de deux manières à l'égalité de traitement. D'une manière structurelle, d'abord, en ce qu'elle institue par nature une diversité d'appréciations locales de situations qui peuvent pourtant être semblables. D'une manière conjoncturelle ensuite, en rapprochant les instances de décision des intéressés, donc en ravivant réseaux relationnels locaux et risques de subjectivité dans la prise des décisions.

Sur le premier point, il est dans la logique même du processus de décentralisation de transférer à une multiplicité d'instances locales élues l'édiction de normes jusqu'alors émises par le pouvoir central et mises en œuvre de manière uniforme par des agents déconcentrés soumis au contrôle hiérarchique. Dès lors apparaît toute une palette d'appréciations locales différentes de situations identiques, en fonction des sensibilités politiques des élus issus des scrutins locaux : c'est ainsi par exemple que certaines prestations sociales versées par les départements ont un montant variable d'un département à l'autre – pour des situations identiques, que certaines parcelles classées comme non-constructibles dans certains PLU seront classées constructibles – à situation comparable – dans d'autres, ou que les taux des impôts locaux varient en fonction de l'appréciation des élus. Or toute l'œuvre de la Révolution puis de l'Empire en matière d'organisation administrative avait précisément tendu à remplacer la mosaïque des règles en vigueur localement sous l'Ancien Régime par un système juridique *uniforme,* l'égalité tant recherchée prenant alors la forme radicale de l'uniformité. L'institution du préfet, « empereur au petit pied », eut précisément pour but de veiller dans chaque département à l'application des normes édictées à Paris. Et le département lui-même, institué en 1790 sous la Révolution comme une circonscription administrative de l'action des autorités déconcentrées de l'Etat, donc comme un facteur d'uniformité, n'apparaîtra sous la forme d'une collectivité territoriale très timidement décentralisée qu'en 1871, pour ne recevoir les caractères d'une authentique collectivité décentralisée qu'en 1982. Au nom de l'égalité, l'obsession de l'uniformité n'a donc que très lentement cédé du terrain devant la montée d'un désir de démocratie locale, les différences de traitement des administrés d'une collectivité territoriale à une autre se trouvant légitimées par les choix électoraux des citoyens. Parallèlement, il fallut toute une jurisprudence du Conseil d'Etat, remontant au début du XXème siècle[8], pour établir une distinction entre égalité et uniformité en affirmant que le principe d'égalité n'interdit pas à l'administration de traiter différemment des personnes, à condition que cette différence de traitement soit en rapport avec la différence de situation des intéressés, ou bien concrétise une volonté politique d'interventionnisme économique ou social.

[7] A. Touraine, Paris, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Fayard, 1994.

[8] Voir notamment l'arrêt *Couitéas,* du 30 novembre 1923.

La « libre administration » des collectivités locales soulève aussi, de manière conjoncturelle cette fois, un problème d'égalité de traitement en ce qu'elle rapproche souvent *à l'excès* les instances de décision de leurs administrés. « Certes, les réformes décentralisatrices de février 1982 ont marqué un progrès démocratique, s'exclamèrent un jour des fonctionnaires territoriaux en formation, mais au prix de quelles régressions ! Nous avons vu dans nos communes et départements se manifester des comportements clientélistes consternants, inconnus des agents déconcentrés de l'Etat auparavant chargés d'assurer les mêmes compétences ! » On entendit, six ans après l'entrée en vigueur du statut particulier de la région de Corse[9], conférant aux élus de larges compétences, des « nationalistes » corses estimer en public : « à tout prendre, les préfets géraient mieux la Corse que nos élus ». L'exposé des motifs des ordonnances du 13 novembre 1985 sur la Nouvelle-Calédonie, évoquant l'alternance historique sur ce territoire de statuts confiant les principales compétences soit au Haut-Commissaire, représentant de l'Etat, soit au contraire à l'assemblée locale, relève que « l'autonomie, qui apparaissait aux institutions nationales comme le moyen de tenir compte des spécificités du territoire, *a servi de fondement à la domination d'une communauté dépositaire du pouvoir politique et du pouvoir économique à la fois.* »[10]

Par sa nature et son échelle mêmes, la vie locale est faite d'un tissu de relations, de réseaux d'affinités et d'inimitiés. Maints maires récemment élus sont surpris par la marée des demandes de passe-droits venant de leurs anciens camarades d'école…

Conclusion

Le modèle jacobin d'un pouvoir centralisé, lointain, aux mains d'une élite éloignée des réseaux relationnels, des connivences et des inimitiés qui forment la trame naturelle de la vie locale, et pouvant donc se déterminer en fonction du seul « intérêt général » tel qu'exprimé par la majorité parlementaire sortie des urnes, ce modèle a produit des fruits incontestables, forgeant la Nation et l'entraînant toute entière dans la modernisation. Postuler que toute avancée dans la « libre administration » des collectivités territoriales constitue en soi un progrès relève de l'idéologie, la montée en puissance d'une subjectivité de nature relationnelle pouvant faire douter localement du respect du principe d'égalité. En d'autres termes, développer la légitimité démocratique de la gestion locale peut porter atteinte à sa légitimité républicaine.

Préfecture de Paris, Luc Mercelis, 2016, Flickr

Coopération transfrontalière : réalité, et symbole

Ulrich Bohner
Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses* – Strasbourg

Début décembre 2019, la Région Grand Est et le Land allemand de Sarre viennent d'inaugurer des locaux du Grand Est au sein de la Représentation de la Sarre à Berlin. Ceci fait suite à la création de bureaux communs de ces deux régions du cœur de l'Europe à Bruxelles et à Paris. Une coopération interrégionale réussie, dans une pratique transnationale.

Au-delà de cette réalité, il ne faut pas en ignorer l'aspect symbolique. Les régions concernées par cette nouvelle coopération transfrontalière figurent notamment parmi celles qui ont été ravagées, à trois reprises au cours de moins d'un siècle, par des guerres fratricides. Elles ont été au centre de conflits territoriaux âpres et répétés entre la France et l'Allemagne. Elles sont aujourd'hui symbole d'une paix durable que nous avons su créer en Europe. Elles participent également à l'essor du fait régional en Europe, cher à notre esprit fédéraliste.

[9] Lois des 2 mars et 30 juillet 1982

[10] Evidente allusion à la domination de la communauté « caldoche » au sein des institutions territoriales, lors des phases où le législateur avait cru bon de conférer au territoire une large autonomie. Souligné par nous.

La Collectivité européenne d'Alsace : laboratoire d'Europe et de décentralisation

Brigitte Klinkert
Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

Brigitte Klinkert

La Collectivité européenne d'Alsace créée par les Accords de Matignon du 29 octobre 2018 et par la loi du 2 août 2019 est à plus d'un titre un objet institutionnel non identifié. Collectivité à compétences particulières, elle est d'ores et déjà un laboratoire d'Europe et de décentralisation pour la France à regarder à l'aune des avancées portées par le Traité d'Aix-la-Chapelle et par les travaux en cours sur le droit à la différenciation.

Portée par les deux Conseils départementaux avec les Alsaciens, les élus locaux et les parlementaires, la Collectivité européenne d'Alsace est le résultat d'un processus politique itératif inédit. Ainsi, avec la loi du 2 août 2019, l'Alsace n'est que le 5ème territoire métropolitain français sur 36 000 à faire l'objet d'une loi dédiée après Paris, Lyon, Marseille et la Corse.

Cette loi dédiée marque la reconnaissance par l'État, le Président de la République et le Gouvernement de la spécificité alsacienne au sein de la République. Spécificité de son Histoire, particulière, riche et douloureuse. Mais aussi et surtout reconnaissance de ses atouts et du rôle de laboratoire, d'avant-poste qu'elle doit jouer dans le développement de la stratégie transfrontalière et européenne de la France.
Avec la Collectivité européenne, l'Alsace se trouve pleinement ancrée et confortée dans sa position géographique et politique de pivot au cœur de l'Europe et de l'espace rhénan. Il n'est donc pas étonnant que de son nom à ses nouvelles compétences, le transfrontalier et le bilinguisme occupent une place majeure et centrale.
Jusqu'à la création de la Collectivité européenne d'Alsace la coopération transfrontalière n'était pas une compétence à proprement parler. Elle était une pratique. La loi du 2 août 2019 en faisant de l'Alsace à partir du 1er janvier 2021 la cheffe de file de la coopération transfrontalière, institue pour la première fois celle-ci comme une compétence à part entière dans le Code général des Collectivités territoriales – CGCT.

Ainsi la future Collectivité européenne d'Alsace sera en charge d'animer et coordonner l'ensemble des acteurs, structures et organismes sur son territoire en matière de coopération transfrontalière et devra à cet effet produire un schéma alsacien de la coopération transfrontalière qui pourra être accompagné d'un système *ad hoc* de délégations de compétences pour être mis en œuvre. Elle pourra travailler dans les domaines de la santé, de l'emploi, des mobilités, de l'éducation, de la formation… À ce titre plusieurs dossiers prioritaires du territoire ont été inscrits en annexe du Traité d'Aix-la-Chapelle : les liaisons ferroviaires Colmar-Freiburg et Haguenau-Rastatt ou encore la reconversion du territoire de Fessenheim et le développement des énergies renouvelables.
La Collectivité européenne d'Alsace aura également en charge, en partenariat avec les autres collectivités, la politique du bilinguisme afin de développer de nouveaux outils et de recruter des intervenants germanophones. À travers le bilinguisme se profile la perspective d'un véritable bassin de vie et d'emploi ouvert à 360°.

L'action transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse, et plus largement européenne, de la Collectivité européenne d'Alsace a vocation à également se déployer fortement dans le champ de la culture, du sport et du tourisme où elle s'est aussi vu confier des prérogatives particulières uniques en France.

Collectivité à compétences particulières, elle est d'ores et déjà un laboratoire d'Europe et de décentralisation pour la France à regarder à l'aune des avancées portées par le Traité d'Aix-la-Chapelle et par les travaux en cours sur le droit à la différenciation.

Au-delà, la Collectivité européenne d'Alsace se verra transférer l'ensemble du réseau routier et autoroutier non concédé sur son territoire afin de réguler le trafic poids lourds de transit, bénéficiera à nouveau de statistique à son échelle, apposera à nouveau son logo sur les plaques d'immatriculation et permettra à notre territoire de retrouver toute sa visibilité et son attractivité sur les cartes de France, d'Europe et du monde.

Les Alsaciens, comme nos partenaires allemands et suisses, avec qui nous échangeons et travaillons au quotidien nous attendent avec impatience et enthousiasme. C'est pourquoi nous comptons utiliser les douze mois qui nous séparent de la Collectivité européenne d'Alsace pour co-construire au maximum ses futures politiques publiques et le service public alsacien de demain, dans le respect de toutes les identités et de tous les territoires !

Réflexions sur la « Communauté d'agglomération Pays Basque » : un modèle d'autonomie locale « à la française » ?

Panos Lipsos
Avocat, blogueur (philiki.org)
Président du Mouvement Européen - France Pyrénées-Atlantiques, membre de l'UEF France – Pau

Les particularismes locaux sont un sujet sensible à manier avec respect et délicatesse. Surtout quand on écrit depuis le département des Pyrénées-Atlantiques. Cet écrin magnifique abrite à la fois la culture basque, laquelle revendique fièrement son antériorité par rapport à la culture française, voire son autochtonie, et la culture béarnaise. Qu'en est-il de la question de la langue, et de l'organisation administrative ? Là comme ailleurs, dans le débat public, l'unanimité n'est pas de mise : partisans de l'État français unitaire, plus ou moins décentralisé, apôtres du département unique, défenseurs de la création d'un département *« Pays basque »*, autonomistes, militants bascophones, militants de la cause occitane, défenseurs du béarnais (pas toujours d'accord pour être assimilés aux occitanistes). Les options et les sujets de discussion ne manquent pas, sans compter les nuances, culturelles et politiques, les Basco-béarnais, les Charnègues (habitant.es des parties des provinces basques où est parlé le gascon), et la cohorte des indifférents...

Malgré ses spécificités, le débat local rejoint le débat européen. Une des questions qui se pose est de savoir s'il faut imposer un modèle unique partout en Europe : sur le plan linguistique, certains défenseurs des langues régionales font grief à la France de ne pas avoir ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée en 1999 ; sur le plan administratif, d'aucuns rêvent d'une *« Europe fédérale des régions »*, qui passerait par la dislocation des États et des nations. Contrairement à une idée reçue, ce courant dépasse largement le clivage droite-gauche, et même l'opposition entre extrême droite et extrême gauche (cf. Seiler, Daniel-Louis. *« Les partis régionalistes »*, *La pensée de midi*, vol. 21, no. 2, 2007, pp. 49-56). Les adversaires de l'Union européenne (UE) se servent volontiers de la peur qu'il suscite. Pourtant, les fédéralistes européens *« historiques »* n'ont pas toujours rejeté en bloc l'idée de nation en tant que telle, même s'ils en ont souligné les limites. En 1957, dans son projet de *Manifeste des Fédéralistes européens*, Altiero Spinelli pose les principes d'une constitution des *« États-Unis d'Europe »*. Il fustige *« l'impuissance nationale »* et la *« souveraineté factice »*, persuadé que les Européens sont *« animés de l'ambition de donner un avenir à leur civilisation commune »*, et qu'ils sont arrivés *« à un point de leur histoire où ils doivent devenir un peuple : le peuple européen. »* Dans le même temps, pour lui *« fédérer l'Europe signifie unir les peuple libres d'Europe par un pacte irrévocable, sur la base duquel les affaires publiques propres aux nations particulières seront gérées par les États nationaux, selon le génie particulier de chaque nation, tandis que les affaires publiques d'intérêt commun seront gérées par un gouvernement commun »* ; la constitution dont il rêve laisserait *« les États nationaux libres de conserver et de modifier leurs propres institutions »*, tout en prévoyant des *« garanties juridiques contre le danger d'usurpation de pouvoir »* des autorités européennes et des autorités nationales[11].

L'UE d'aujourd'hui n'est pas l'Europe fédérale de Spinelli, ni celle des régions. Mais en son sein, dans les Pyrénées-Atlantiques, la France est peut-être en train de proposer, sans remettre en cause la nation française, son propre modèle d'autonomie locale, qui ne serait ni tout à fait celui de l'État jacobin traditionnel, ni celui de *« l'Europe fédérale des régions »*. Un modèle souple à l'avenir encore incertain, qui pourrait coexister avec d'autres modes d'organisation. Une invitation faite à chaque État européen de penser par lui-même son organisation régionale, en fonction de sa propre histoire, de sa propre sensibilité. C'est en tout cas ce que pourrait laisser penser la création de la *« Communauté d'agglomération Pays Basque »*, dite également *« Communauté Pays Basque »*. Voici quelques réflexions, non-exhaustives, à ce propos...

L'apparition de la « Communauté Pays Basque »

Le processus de création de la Communauté d'agglomération Pays Basque peut paraître technique et rébarbatif.

Il s'est greffé, d'une façon assez surprenante, sur un article de loi qui ne concernait pas directement les identités régionales, mais la coopération intercommunale.

Le 7 août 2015 marque la promulgation de la *« Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République »* ; dite *« Loi NOTRe »*. Celle-ci modifiait partiellement l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel *« Dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. »* La nouvelle législation redéfinissait,

[11] Altiero Spinelli, Gardonne, *Manifeste des Fédéralistes européens (1957)*, collection « Textes fédéralistes », éditions Fédérop (avec le soutien de Presse fédéraliste), 2010, 191 p. ; citations pp. 27, 39, 40-41.

entre autres, les critères à prendre en compte dans la mise en place du *« schéma de cohérence territoriale »* et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui doivent désormais regrouper au moins 15 000 habitants.
Le processus de décision est intéressant. Sur cet aspect, la loi *NOTRe* n'a qu'assez peu modifié l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Il révèle un système mixte. Le Préfet, représentant de l'État, y joue un rôle moteur, mais demeure contraint de consulter, entre autres, ce pilier de la démocratie locale, très proche des citoyens, que sont les conseils municipaux des communes (outre les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés). Selon le texte, le schéma ainsi élaboré est révisé selon la même procédure tous les six ans.
Le 11 mars 2016, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques arrêtait le schéma départemental de coopération intercommunale des Pyrénées-Atlantiques, après une consultation qui donnait lieu à divers amendements. Par décision du 14 mars 2016, le Préfet arrêtait le projet de périmètre de la Communauté d'agglomération Pays Basque issue de la *« fusion au 1er janvier 2017 des communautés d'agglomération Côte Basque Adour et Sud Pays Basque avec les communautés de communes du Pays de Bidache, du Pays d'Hasparren, d'Amikuze, de Soule-Xiberoa, de Garazi-Baigorri, d'Iholdi-Ostibarre, de Nive-Adour, d'Errobi »*. Soit 158 communes et environ 300 000 habitants. Aux termes de la loi, le projet devait être approuvé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci. Après un débat local très investi par la société civile, un total de 111 conseils municipaux approuvaient le projet dans les délais légaux. Par arrêté du 13 juillet 2016, la Communauté d'agglomération était créée.
Ainsi naissait l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) baptisé *« Communauté d'agglomération Pays Basque »,* aux termes de cet arrêté. Des opposants au projet déposaient des recours devant la justice administrative. Le 23 janvier 2017, la Communauté élisait son premier président, le Maire de Bayonne, Jean-René Etchegaray.

L'originalité de cette « autonomie » fondée sur les communes

Une première approche est bien sûr d'analyser la Communauté d'agglomération Pays Basque comme une forme *« d'autonomie basque »* au sein de l'État français.
D'ailleurs, l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques du 14 mars 2016 mentionne bien, dans l'un de ses considérants, le *« Pays basque »* en tant que tel : *« Considérant que ce projet de fusion permet de faire évoluer le Pays basque vers un EPCI à fiscalité propre »* ; ou encore *« Considérant que ce projet de fusion renforce la solidarité financière et territoriale entre le Pays basque littoral, où se concentre le développement économique et urbain, et le Pays basque intérieur moins dense et plus rural »*.
L'abréviation *« Communauté Pays Basque »* est couramment utilisée, notamment sur les moyens de communication de l'EPCI (logos, internet – communaute-paysbasque.fr – etc.).

Elle n'est sans doute pas anodine et inscrit dans les usages l'idée d'une forme *« d'autonomie basque »* à la française faisant écho, du moins dans le vocabulaire, à la *« Comunidad autónoma »* espagnole.

> « Considérant que ce projet de fusion permet de faire évoluer le Pays basque vers un EPCI à fiscalité propre »

Cependant, la *« Communauté d'agglomération Pays Basque »* ne remet pas en cause les principes sur lesquels reposent la citoyenneté française et l'appartenance nationale. Elle ne transforme pas les citoyens français de culture basque en communauté distincte au sein de la Communauté nationale. Elle ne définit pas une identité basque particulière.
Du reste, la *« Communauté d'agglomération Pays Basque »* demeure ouverte sur le plan culturel : bien que dominée, en nombre, par les villes et villages de tradition culturelle basque, elle intègre des communes où celle-ci côtoie historiquement l'identité linguistique gasconne. Une particularité que n'avait pas manqué de signaler Louis-Lucien Bonaparte en 1863 dans sa « *Carte des sept provinces basques montrant la délimitation actuelle de l'euscara en dialectes, sous-dialectes et variétés »* pour Biarritz, Anglet, Bayonne et le Boucau[12]. Il faut également compter avec un certain nombre de petites communes, situées en zone *« charnègue »* (de langue gasconne-occitane, NdR), à la croisée des cultures locales et dont l'identité ne coïncide pas avec les limites géographiques traditionnellement attribuées au Pays basque[13].
Inversement l'article L 5210-1-1 du Code des collectivités territoriales vise la continuité territoriale des EPCI, ce qui rend possible que des communes qui, aux yeux des bascophones, sont basques, ne puissent pas appartenir à la Communauté d'agglomération Pays Basque, si elles n'offrent pas de continuité territoriale avec celle-ci : c'est le cas de la commune d'Esquiule, dont les panneaux de signalisation sont en français et en basque, mais qui constitue une *« enclave basque »* entourée de communes de tradition béarnaise, non membres de l'EPCI Pays Basque.

Attributions et ambitions de la « Communauté Pays Basque »

La question linguistique interroge la nature de la Communauté d'agglomération Pays Basque. Le 4 février 2017, elle délibérait en faveur de la prise d'une compétence *« politique linguistique en faveur de la langue basque »* en visant l'article L 5211-17 du Code des collectivités territoriales selon lequel *« Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. »* Il s'agissait de prendre le relais du Syndicat intercommunal à vocation unique pour le Soutien à la Culture Basque (SISCB), créé en 1990, dont la dissolution était prévue dans la partie *« rationalisation du réseau des syndicats »* du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

[12] Au sujet de la Carte de Louis-Lucien Bonaparte et des limites géographiques de la bascophonie, lire : Bernard Oyharçabal, *« La situation de la langue basque en Pays Basque Nord »*, *Lapurdum*, 2 | 1997, URL : http://journals.openedition.org/lapurdum/1777 ; DOI : 10.4000/lapurdum.1777.

[13] À propos des Charnègues lire, pour son côté anecdotique, l'article de Daniel Corsand, *« Nouvelle collectivité basque : le pays charnègue choisit son camp », France Bleu Béarn, le 24 janvier 2017* - https://www.francebleu.fr/infos/societe/nouvelle-collectivite-basque-le-pays-charnegue-choisi-son-camp-1485284422.

Le 23 juin 2018, par une délibération du conseil communautaire de l'EPCI statuant sur un point de l'ordre du jour intitulé *« Politique linguistique et services à la population – reconnaissance de la langue basque et du gascon occitan »*, la Communauté d'Agglomération Pays Basque reconnaissait « officiellement le basque et le gascon occitan comme langues de son territoire, aux côtés de la langue française » et s'engageait à *« mettre en œuvre des politiques linguistiques ambitieuses en faveur du basque et du gascon occitan »* en s'attachant en particulier à *« organiser une offre plurilingue dans les services à la population qui relèvent de sa compétence », « mettre en œuvre le plurilinguisme dans sa communication et dans les éléments constitutifs de son image », « rendre possible dans les instances communautaires l'usage du basque et du gascon occitan pour les élus qui le souhaitent : par la mise à disposition d'un dispositif de traduction simultanée ou, à défaut, par l'expression en basque ou en gascon occitan dans les mêmes termes que l'énoncé en français », « encourager, lors des prises de parole publiques de ses représentants, l'utilisation de la langue basque et du gascon occitan dans les mêmes termes que l'énoncé en français. ».* Par ce texte, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'engageait à *« assumer un rôle moteur dans la politique linguistique partagée, définie et mise en œuvre au sein de l'Office Public de la Langue Basque. »* et à *« être un interlocuteur privilégié de l'Office Public de la Langue Occitane » (délibération disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays basque*).

> La Communauté d'Agglomération Pays Basque reconnaissait « officiellement le basque et le gascon occitan comme langues de son territoire, aux côtés de la langue française »

Dans son exposé des motifs, le Président de la Communauté d'agglomération citait l'article 75-1 de la Constitution (créé en 2008) selon lequel *« les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France »*, l'article 2 de la Constitution, qui prévoit que *« la langue de la République est le français »,* et l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales, ainsi libellé : *« Les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »* Il précisait que cette reconnaissance n'entendait pas *« s'opposer ni même atténuer les prescriptions juridiques s'appliquant à la langue française ».*

On note donc une volonté de s'inscrire dans la législation existante, même si le Président de la Communauté d'agglomération présentait également comme un objectif, dans ce même exposé, la modification du cadre juridique et la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires – démontrant qu'il ne s'agissait à ses yeux que d'un premier pas.

Le conseil communautaire, dans sa décision du 16 mars 2019, reconnaissait également, au titre des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la compétence *« Politique linguistique et culturelle occitane gasconne ».*

Dans le contexte basque, cette *« prise de compétence »* résonne comme un acte plus fort, sur le plan symbolique, que les compétences expressément attribuées par les textes aux communautés d'agglomération, énumérées à l'article L 5216-5 par le Code des collectivités territoriales en matière de : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, droit de préemption urbain, et autres. Des attributions qui étaient directement transmises par les anciennes intercommunalités, à la Communauté d'agglomération Pays Basque, outre diverses compétences optionnelles.

La taille de cette communauté d'agglomération, la diversité de ses territoires et des problématiques qu'elle rencontre, sont autant de défis dans l'exercice de ses compétences. Ces dernières constituent les *« limites »* de cette autonomie, très ancrée dans les réalités quotidiennes. Il sera également intéressant d'observer son influence sur les orientations du groupement européen de coopération territoriale de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre qui rassemble la région française de Nouvelle-Aquitaine, et deux communautés autonomes d'Espagne (l'Euskadi et la Communauté forale de Navarre).

En conclusion : un avenir en point d'interrogation

On le voit, la Communauté d'agglomération Pays Basque est l'enfant inattendu de la Préfecture, représentant l'État français, réputé jacobin, et des communes, représentantes par excellence de la démocratie locale. Elle est née d'une forme de recherche du consensus entre l'État et les citoyens. Ses ambitions en matière de politique linguistique sont révélatrices du sens que lui donnent les citoyens les plus attachés à leurs racines. En ces temps changeants, on ne se risquera à prédire ni l'avenir de la *« Communauté Pays Basque »,* ni celui de la *« singularité du modèle français »*, notamment en matière linguistique (face au modèle porté par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires). Il s'agit dans tous les cas, d'un précédent passionnant, qui mérite d'être mieux connu en Europe.

> La Communauté d'agglomération Pays Basque est l'enfant inattendu de la Préfecture, représentant l'État français, réputé jacobin, et des communes, représentantes par excellence de la démocratie locale.

Le fédéralisme est la seule solution aux problèmes de Hong Kong et du Cachemire

W. James Arputharaj
Senior Fellow, Institute of Social Sciences, India – Ex membre du Bureau exécutif du WFM – Chennai
Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion – Lyon

Cachemire : quelques repères, Philippe Rekacewicz,
publié par *Le Monde diplomatique* dans *L'Atlas 200 des conflits*, Manière de voir #49, janvier-février 2000

Le Cachemire n'est pas à vendre. Certains ont fait ce commentaire en observant le conflit indo-pakistanais qui est principalement centré sur le Cachemire où s'affrontent ces deux pays comme deux chiens le feraient sur un os. Le Cachemire n'appartient qu'aux habitants du Cachemire qui étaient indépendants de l'Inde comme du Pakistan. Les Cachemiris ont leurs propres culture, langue et héritage. Lors de la partition de l'Inde, en août 1947, le Cachemire était encore indépendant. En octobre 1947, lorsque les tribus frontalières du Pakistan tentèrent d'envahir le Cachemire, le roi hindou, alors Hari Singh (dernier maharaja de l'État princier de Jammu-et-Cachemire, NdT), signa le 26 octobre 1947 des documents d'adhésion à l'Union indienne plutôt que de tomber sous la domination du Pakistan. Le gouvernement indien garantit l'autonomie et l'autogouvernement du Cachemire en insérant l'article 370 dans sa constitution. Seuls la défense et la politique étrangère furent confiées au gouvernement central dans le sens du véritable fédéralisme. Toutefois le Cachemire conservait sa propre constitution et son drapeau.

Malgré cela, gardant à l'esprit les élections à venir dans trois États de l'Inde, le parti au pouvoir a conduit le Président indien à abroger l'article 370 la nuit du 4 août 2019 baptisant l'opération du slogan politique « un pays une constitution ». Il y avait une assemblée nationale au Cachemire qui a été suspendue il y a quelques mois. Bien que les deux chambres du Parlement indien aient discuté et approuvé ce décret présidentiel, il n'y a eu aucune absolument aucune consultation avec le peuple du Cachemire. Même les parlementaires élus au Cachemire n'ont pu siéger au Parlement alors que plus de 4 000 décideurs politiques et hommes d'affaire ont été arrêtés durant plus d'un mois. Les armes ont été retirées à la police locale et la Central Reserve Police, environ 30 000 hommes, déployée au Cachemire. L'Inde applique toujours une loi draconienne datant du British Raj (régime colonial britannique appliqué dans le sous-continent indien de 1858 à 1947, NdT), la loi 144, interdisant toute réunion de plus de quatre personnes. Sept millions Cachemiris sont enfermés depuis plus d'un mois sans accès à l'internet ou aux téléphones portables ; les principales mosquées ont été fermées même durant les journées des fêtes de l'Aid el Fitr (marquant la fin du Ramadan). Un nombre

significativement important des leaders politiques et des hommes d'affaire arrêtés avaient de fait soutenu la structure fédérale indienne en participant aux élections (locales, de l'État et fédérales) tandis que certains autres avaient toujours rêvé d'un Cachemire indépendant (« Azad Kashmir »).

Alors que la plupart des dirigeants dans le monde ont observé que la suppression du statut d'autonomie est une affaire intérieure indienne le Cachemire étant partie intégrante de l'Inde, quelles lois internationales autorisent-elles que les gens soient privés de leurs droits fondamentaux, alors même que le peuple du Cachemire n'avait commis aucune faute ? N'ayant jamais discuté avec le peuple du Cachemire avant sa récente décision le gouvernement indien craint des soulèvements et des protestations. Mais combien de temps sept millions d'individus peuvent-ils être claquemurés sans accès à la communication et incapables de gagner leur subsistance ? « Nous ne pouvons rien entendre, pas de nouvelles même sur nous-mêmes », s'est lamenté un Cachemiri incapable d'aller aux funérailles de sa sœur pour avoir appris son décès après deux semaines, bien qu'elle ait vécu à 50 kilomètres de chez lui.

En 1948 la résolution 39 du Conseil de sécurité des Nations unies, indiqua la voie d'une résolution pacifique du conflit en formant une commission et en définissant une ligne de contrôle (LoC). Toutefois en 1965, la guerre a tout modifié et le Cachemire a été partagé entre l'Inde, le Pakistan et la Chine. Beaucoup d'eau a depuis lors coulé sous les ponts. Le Pakistan a lui aussi aboli en 1984 les lois du Gilgit-Baltistan (région administrative frontalière du Cachemire indien, du Xinjiang chinois et de l'Afghanistan, contrairement à l'État de l'Azad Cachemire directement administrée par l'État). Pour le peuple du Cachemire, aujourd'hui partagé entre trois États obtenir un referendum est devenu quasiment impossible.

Comme au cachemire, il y a eu d'autres royaumes tels que le Sikkim annexés à l'Union indienne à différentes époques, moyennant des offres d'autonomie. Mais, aujourd'hui avec la question du Cachemire dans l'esprit des gens, le caractère fédéral et démocratique de l'État indien, presque séculaire, est clairement remis en cause.

Hong Kong

La situation à Hong Kong est similaire mais cette fois dans un contexte différent. Alors que la législation concernant l'extradition vers la Chine continentale a été retirée suite à des protestations continues, de nombreux jeunes activistes sont encore emprisonnés.

Hong Kong était un territoire chinois depuis plus de deux millénaires. En 1898, par un accord avec le Royaume uni, l'île de Hong Kong lui a été loué après que la Chine ait perdu une guerre contre l'Angleterre. En 1999, lorsque le statut du territoire a été rétabli à la fin du contrat, la Chine avait déjà accepté depuis 1984 que l'autonomie serait maintenue lors de la décision des deux parties de restaurer le statut. Beaucoup des jeunes protestataires sont nés alors que l'île était sous gouvernement des britanniques et ne peuvent accepter que la Chine continentale contrôle leurs vies.

Les rassemblements de protestations pacifiques et d'opposition ne sont tolérés ni en Inde ni en Chine, pays qui ont ratifié la Convention des droits de l'Homme des Nations unies. Celle-ci concerne la communauté internationale lorsque dans des États nationaux des personnes sont oppressées par leur gouvernement en déni de leur liberté. La Responsabilité de protéger (R2P en anglais) s'applique à ces deux situations car les États-nations ont failli à protéger leur propre peuple.

Le fédéralisme est la seule solution aux problèmes rencontrés par les peuples du Cachemire et de Hong Kong. Les gouvernements devraient mettre en pratique le fédéralisme, en accordant l'autonomie aux régions et en leur permettant de se gouverner elles-mêmes. Nous vivons dans une ère où les frontières nationales n'entrent pas en ligne de compte lorsqu'il s'agit du marché, les communications et le changement climatique ne respecte pas de « lignes de contrôle ». Il n'y a plus de communautés ni de pays homogènes. Beaucoup de pays deviennent de plus en plus multi-ethniques et multi-langues. Les gouvernements doivent respecter les autonomies régionales et les souhaits des populations même si elles appartiennent à des régions ou des religions minoritaires.

Le fédéralisme est basé sur le principe de subsidiarité qui veut que les décisions soient prises au niveau où se posent les problèmes de gouvernance. Les aspirations locales des peuples devraient être respectées et les voix démocratiques devraient être entendues.
Nous espérons et nous souhaitons que le bon sens l'emporte au sein des gouvernements de l'Inde et de la Chine. Et que les peuples dans ces deux régions ne choisissent pas le séparatisme mais travaillent et combattent dans un cadre fédéral pour leurs droits et la justice.

Langues dites régionales : la société civile s'engage

Gustave Alirol
Président de Régions & Peuples solidaires, Haute-Loire

25 juin dernier, **le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) a adopté à une très large majorité, un rapport visant à la ratification, par la France, de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires**. Sur les 152 membres que compte le CESE, 120 ont voté pour et 32 se sont abstenus. Malgré quelques réserves, aucun représentant du CESE n'a cependant manifesté d'opposition.
Le CESE est une assemblée consultative qui a vocation à **représenter la société civile** (syndicats, entreprises, associations, étudiants, etc.) dans le processus législatif. Il forme avec le Sénat et l'Assemblée nationale, « la troisième chambre de la République ». Sa mission est de conseiller le Parlement et le Gouvernement sur l'élaboration des lois et les orientations des politiques publiques.
Jusqu'à présent le Parlement, du fait notamment des conservatismes du Sénat, s'est toujours montré hostile à une révision constitutionnelle préalable à la ratification de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires. **Cette adoption par le CESE confirme la fracture béante entre les grands élus, qui souvent ne représentent plus qu'eux-mêmes, et la société civile, qui, souvent, est plus éclairée.**
Régions et Peuples Solidaires se fait le relais du CESE pour demander au Parlement et au Gouvernement de mettre à l'agenda parlementaire la défense des langues régionales et, entre autres choses, la ratification de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires. Le rassemblement du 30 novembre à Paris, porté par un collectif de plusieurs dizaines d'organisations culturelles de défense des langues dites régionales, avec lesquelles R&PS se solidarise, sera une étape de plus du rapport de force que la société civile est en train d'établir avec l'État pour que vivent nos langues.

Dans une démocratie, le pouvoir appartient aux citoyens et ses représentants sont là pour en respecter les volontés affirmées à maintes reprises. La Constitution ne peut être un obstacle quand on sait que tout est question d'interprétation…et qu'elle est modifiable. La révision constitutionnelle est un impératif compte tenu de la jurisprudence. Elle ne saurait, toutefois, se faire au rabais comme en 2008, où l'article 75-1 a été introduit à la Constitution mais sans offrir de droit opposable.

R&PS demande, par conséquent, que nos langues soient protégées par la loi et voient leur promotion assurée grâce des moyens financiers adéquats.

Il serait plus que temps !

NB En 2015, ce sont les Sénateurs qui avaient mis un terme au processus législatif initié par le gouvernement de ratification de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires après réforme de la Constitution.

2019 – Année internationale des langues régionales
Les langues dans le monde et le fédéralisme

Françès Pontalier
Majoral du Félibrige du Périgord – Bergerac
Texte publié initialement dans *Ligam*, n° 76, supplément à la revue *Lo Bornat*, n° 3 de 2019
Traduction de l'Occitan par Bernat del Clau (24)

Le Cachemire, pays au nord de l'Inde et du Pakistan a été partagé en 1947 entre ces deux pays qui le revendiquaient l'un et l'autre. La partie indienne jouissait d'un large statut d'autonomie.
Le 5 août dernier, ce statut a été annulé par le pouvoir central et le Cachemire est aujourd'hui considéré comme les autres régions de l'Inde. Cette situation illustre la montée d'un nationalisme indien. On peut juger que les langues locales seront les plus touchées.
L'Espagne n'arrive pas à trouver un accord pour une autonomie accrue de la Catalogne et aller vers un État fédéral. *« La vaillante Catalogne crie : fédération. »* (cf. Frédéric Mistral, in *Lou tresor dou Félibrige*, œuvre majeure sous forme de dictionnaire en deux volumes, au mot « féderacioun »).
L'Australie a reconnu récemment, un droit à leur terre ancestrale pour les peuples aborigènes, sous la pression internationale, après les avoir spoliés de leurs territoires. Mais, on ne leur donne pas les moyens de retourner sur leur terre et de parler leur langue. Il a fallu créer des écoles privées, comme les *calandretas* occitanes pour que les jeunes puissent être enseignés dans leur langue en immersion.

En France, les régions et les communes ont de moins en moins d'autonomie. La suppression de la taxe d'habitation a supprimé pour les communes des moyens pour l'amélioration du cadre de vie de la population. Elles dépendent de plus en plus du bon vouloir du pouvoir central. Nous sommes loin du fédéralisme prêché par Frédéric Mistral.
Nous avons vu dans le numéro 75 du *Ligam* (le lien) que la loi Blanquer allait affecter l'enseignement des langues régionales, et pour nous de la langue d'Oc. Avec cette nouvelle centralisation, les communes auront moins de moyens. L'enseignement la langue d'Oc sera-t-il touché ? À nous d'exiger de nos communes plus de moyens pour le développement de notre langue.

Qui nous dira le Malheur Kurde ?

Paul Arrighi
Écrivain, historien et économiste – Toulouse

2019, Kurdistan Photo& Photograph

Qui nous dira le malheur des Kurdes,
Partagés entre quatre États rivaux,
À qui après avoir, lors du traité de Sèvres, accordé un État et à qui l'on refuse toujours leur droit à l'autodétermination ?
Des centaines d'entre-deux furent gazés par Saddam Hussein et « Ali le chimique », en mars 1988, à Halabja.
D'autres eurent le courage de résister et de repousser le Daesh, à Kobané, en janvier 2015 et nous rendirent bien plus qu'un service en contractant avec nous une dette de sang scellé par l'honneur et le sacrifice de tant de leurs combattant(te)s.
Cependant, dès le début 2018, ce sont déjà les troupes et les mercenaires intégristes d'Erdogan, qui franchirent, à sa demande, la frontière Syrienne.
Pour s'emparer d'Afrin et de sa région et en chasser une majorité de Kurdes.

Un an et demi après, immédiatement après le lâchage de Donald Trump l'aviation, les chars et les canons d'Erdogan, finirent là leur triste besogne et le Rojaïa et les espoirs que son autonomie avait soulevés furent militairement brisés.

Qui nous dira le malheur de ce Peuple de fiers montagnards ?
De nouveau écrasé sous les tirs d'artillerie.
Mais plus encore, ensevelis sous le silence et par la duplicité et les fausses promesses de ceux qui s'étaient servis, hier,
De la vigueur et du courage de ses braves « Peshmergas ».
Et qui voient aujourd'hui les avions tels des aigles fondant des airs pour jeter leurs bombes.
Et de nouveau, tant de civils, des femmes et des enfants foudroyés dans de nouveaux « Guernica » où devoir fuir leurs terres et leurs villes.
Et, partout sur la terre, là où subsiste, un peu de conscience et une once d'intérêt pour l'Humain et la vérité.
Toutes et tous, sauront que les Kurdes seront encore condamnés à verser des larmes et des larmes.
Et tourner leurs yeux noyés de pleurs vers le ciel pour y entrevoir un sourire et une aide qui héla ne vient pas.

Qui nous dira le malheur Kurde ?
De tant de moissons ravagées ?
De tant de veuves éplorées,
De tant d'enfants orphelins vivant entre peur et menaces de nouvelles guerres.
Avec leurs vêtements si colorés qu'assombrissent bien trop souvent les deuils.
Et surtout tant de promesses d'appui et de soutien qui leur furent prodigués et s'égarèrent dans le vent et le silence glacé des chancelleries.
Ces fausses promesses si légèrement données par tant de diplomates et de chefs d'État soupesant l'intérêt stratégique et les peuples Kurdes.
Comme autant de pièces d'or sur leur balance-trébuchet, d'orfèvre et jouant la vie de nos ami(e)s comme au jeu de poker menteur,
D'où ils soupèsent leur semblant d'appui sans jamais songer à en donner une ombre, un jour.

Qui nous dira le cœur pur de ces Kurdes.
Leur loyauté dont tant de fois abusée et la beauté intemporelle des montagnes de leur pays ?
Où seuls, les chants d'oiseaux et la musique que les Kurdes aiment tant les consolent un peu de tant de tant de mensonges et de viles trahisons qui les ont ensevelis.

Défendons le Rojava contre l'invasion militaire de la Turquie !

Coordination Lyonnaise Solidarité Kurdistan
Lyon le 8 octobre 2019

Depuis plusieurs jours, les menaces d'invasion de la Turquie contre l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie (AANES, Rojava) deviennent de plus en plus précises. Elles ont pris un tournant presque inéluctable dans la nuit de dimanche à lundi avec l'annonce, par les USA, de retirer leurs troupes de la zone tampon frontalière et de ne pas intervenir dans le conflit à venir.
Cela revient de facto à valider les plans d'invasion de la Turquie.
Nous ne pouvons rester sans réagir face à la menace qui pèse, à la fois sur les plus farouches opposants à Daesh et sur le projet de société démocratique, mettant en avant l'émancipation des femmes, multiethnique, multiculturel qui se développe depuis 2013 dans les zones sous contrôle de l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, alors que le reste du pays a été ravagé, par la dictature du régime Assad, et les divers groupes islamistes radicaux qui ont réduit à néant l'opposition démocratique syrienne.
Mis à mal en Turquie lors des dernières élections municipales, Erdogan et l'AKP veulent éradiquer le projet d'autonomie porté par le mouvement kurde au nord de la Syrie parce que ce modèle de société démocratique leur est insupportable. Erdogan a déjà annoncé ses plans de nettoyage ethnique dans les zones que l'armée turque envahirait. Les combattants de Daesh, détenus par les Forces Démocratiques Syriennes (FDS), seraient libérés, ce qui placerait l'Europe et la France sous le danger de nouveaux attentats. Pour les habitant.e.s des zones sous contrôle de l'AANES, une invasion turque sera synonyme d'exode pour les centaines de milliers de civils qui vont fuir les combats, et de massacres comme c'est le cas à Afrin, où les groupes pro-turcs ont les mains libres pour organiser le pillage de la région, les kidnappings, les viols et les meurtres en toute impunité.
Nous ne pouvons rester immobiles face à ces dangers. La CNSK appelle chacune et chacun à participer aux rassemblements qui seront organisés prochainement dans différentes villes de France pour protester contre les menaces de la Turquie. Montrons que nous sommes nombreuses et nombreux à nous y opposer, et demandons au gouvernement français d'intervenir diplomatiquement directement auprès du gouvernement turc et à l'ONU pour demander l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne, afin d'empêcher le massacre qui se profile.
Le peuple kurde a droit à la paix.

Signataires :
Association Culturelle Mésopotamie, Amitiés Kurdes de Lyon Rhône Alpes, Association France Kurdistan du Rhône, Confédération nationale du travail, Europe Écologie les Verts du Rhône, Ensemble Rhône, Génération.s, Mouvement de la Jeunesse Communiste (MJCF) du Rhône, Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) du Rhône, Parti Communiste Français (PCF) du Rhône, Parti de gauche du Rhône, Union Syndicale Solidaires du Rhône, Association d'édition Presse fédéraliste, Union européenne des fédéralistes Auvergne Rhône-Alpes (UEF AuRA)
coord.lyon.solidarite.kurdistan@gmail.com

Déclaration conjointe des Présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen

Le 18 octobre 2019

Nous, Présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen, condamnons conjointement et avec la plus grande fermeté l'offensive militaire turque dans le nord-est de la Syrie.
Nous considérons que cette intrusion est une agression militaire et une violation du droit international. L'offensive turque est source de souffrance pour les populations locales, contraintes de fuir, et d'une plus grande instabilité en Syrie et dans la région voisine.
Nous considérons que l'abandon des Kurdes de Syrie est une erreur. Les Forces démocratiques syriennes (FDS), notre partenaire dans la coalition internationale, ont grandement contribué au succès de la lutte encore inachevée contre Daech en Syrie et ont ce faisant subi de lourdes pertes.
Nous regrettons profondément la décision du Président des États-Unis de retirer les troupes américaines du nord-est syrien, qui marque une nouvelle étape dans le changement de cap de la politique étrangère américaine au Proche et au Moyen-Orient. La déstabilisation provoquée par l'offensive turque pourrait contribuer à une résurgence du terrorisme islamique et mettre en péril des années d'efforts et d'engagement pour apporter la paix et la stabilité dans cette région du monde. Par conséquent, nous espérons que les États-Unis assumeront de nouveau leurs responsabilités en Syrie.
De la même manière, nous appelons l'Union européenne et ses États membres à prendre leurs responsabilités et à participer à la résolution du conflit. Il nous faut une action concertée, immédiate et soutenue dans la durée. Il n'y a qu'une seule voie à suivre : celle d'une attitude ferme et résolue.
Cette guerre insupportable touche et affecte largement les populations de nos pays. Pour cette raison nous, députés, avons le devoir d'exprimer clairement notre position commune. Nous nous unissons, au-delà des lignes partisanes et des nationalités, pour manifester notre attachement à nos valeurs, responsabilités et intérêts communs.

Marielle de Sarnez (France) ; **Eliot Engel** (États-Unis) ; **David McAllister** (Union européenne) ; **Norbert Röttgen** (Allemagne) ; **Tom Tugendhat** (Royaume-Uni).

Avec l'avancée des troupes turques, les dangers échappent à tout contrôle

René Wadlow
Président de l'Association of World Citizens – Ardèche

2009, Kurdistan Photo& Photograph

Le 9 octobre, confirmant des suspicions déjà anciennes, les troupes turques ont lancé une attaque contre les Forces démocratiques syriennes, milice opérant sous commandement kurde au nord-est de la Syrie. L'opération kurde a pour nom de code « Opération Printemps de Paix », mais le danger est réel de voir la situation tourner à une « Opération Hiver de Violence » alors que les habitants de la région fuient en nombre les attaques aériennes et les bombardements de l'artillerie.

Soldats turcs en action

En conséquence, dans un message adressé le 10 octobre aux ambassadeurs turcs auprès de l'ONU à New York et Genève, ainsi qu'à l'ambassadeur turc auprès de l'UNESCO à Paris, l'Association of World Citizens (AWC) a exprimé sa préoccupation devant les opérations militaires auxquelles se livrent les forces armées turques et leurs alliés syriens au nord-est de la Syrie. L'AWC a appelé à une solution politique permettant de réconcilier les intérêts tout à la fois de la Turquie et de l'Administration autonome de la Syrie du Nord et de l'Est, région largement désignée par les Kurdes sous le nom de Rojava. Il s'agit d'une région multiethnique peuplée de Kurdes, d'Arabes et d'Assyriens, de groupes plus circonscrits de Turkmènes, d'Arméniens et de Circassiens l'habitant également. Avec le temps, les relations entre ces groupes se sont envenimées du fait du conflit en Syrie et de la création de l'État islamique (Daesh).

L'Appel des Citoyens du Monde se poursuivait ainsi : « Un cycle de violence dans la région serait à même d'entraîner des conséquences funestes pour les civils qui y vivent, et ils sont plus de deux millions dans ce cas. L'Association of World Citizens appelle le Gouvernement turc à entreprendre des négociations de bonne foi avec l'Administration autonome de la Syrie du Nord et de l'Est, ainsi qu'avec les autres parties concernées, afin de parvenir dès que possible à un cessez-le-feu. Nous tenons également à ce que les forces armées turques se conforment à leurs obligations en droit humanitaire international, ce qui consiste notamment à s'abstenir de toute attaque contre des civils, ainsi que de toute attaque aveugle ou disproportionnée ».

Combattantes kurdes de Syrie

Les guerres d'Irak et de Syrie ont toutes deux entraîné de nombreuses violations du Droit humanitaire international. À bien des égards, celui-ci est le fondement du système de droit mondial que promeut l'AWC.

Pour l'heure, les discussions à huis clos qui se sont tenues au Conseil de Sécurité des Nations unies n'ont mené à aucune déclaration que tous aient pu soutenir. Les divers États concernés présentent en la matière des politiques très diverses. La Russie se targue de pouvoir faciliter d'éventuelles discussions entre les factions kurdes et le gouvernement d'Assad. Le Président Trump a laissé entendre qu'il pouvait servir de médiateur entre Turcs et Kurdes. La position qu'affichent les Européens membres du Conseil de Sécurité semble voisine de celle de l'AWC, puisqu'ils appellent à un cessez-le-feu. La direction de l'OTAN ainsi que l'ambassadeur chinois à l'ONU appellent tous deux à la « retenue ».

C'est pourquoi, alors que la situation actuelle peut prendre tous les chemins possibles vers le pire, les organisations non-gouvernementales doivent faire preuve d'un leadership clair et dynamique. Il faut un appel aussi large que possible au cessez-le-feu ainsi que des négociations de bonne foi, de manière à pouvoir commencer à satisfaire les intérêts communs aux diverses parties dans une société qui soit à présent en paix.

Note sur la question kurde
et premières notions sur le confédéralisme démocratique

Jean-Francis Billion
Vice-président de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) – Président de Presse fédéraliste – Lyon

Il y a plus de trois ans, début 2016, j'ai participé avec Jean-Luc Prevel, à une réunion organisée par l'association des Amitiés kurdes de Lyon et Rhône-Alpes, co-présidée par notre ami Thierry Lamberthod (membre de l'UEF AuRA) et fondée un an plus tôt à l'initiative de la CIMADE : « Un an après la libération de Kobané – Comment soutenir le peuple kurde dans la défense de ses droits et dans la construction du confédéralisme démocratique ? ».
Jean-Luc, malheureusement disparu, et moi avions à l'époque rédigé, une brève note pour faire part de notre intérêt et de nos premiers commentaires sur ces diverses questions[14].
Une deuxième rencontre organisée le 15 décembre 2017 à la Maison de l'Europe et des Européens (aujourd'hui Maison des Européens de Lyon), par les Amitiés kurdes et l'UEF AuRA, m'avait conduit à pousser un peu plus avant notre analyse en particulier suite à la lecture de la brochure, *Confédéralisme démocratique*[15], écrite en prison et publiée en ligne par Abdullah Öcalan, leader du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, fondé en 1978) emprisonné en Turquie depuis 1999 après avoir été condamné à mort pour avoir dirigé une organisation terroriste.

Réalités et complexités multiples, du peuple kurde et de la définition du (ou des) Kurdistan(s)

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord quelques informations sur le peuple kurde considéré comme le plus grand « peuple sans État » du monde, d'origine indo-européenne et installé sur des terres à cheval sur l'Anatolie et la Perse, un territoire grand comme la France, depuis des siècles et où sa présence semble remonter (au moins ?) au 6° siècle avant Jésus Christ.
Depuis les Traités internationaux ayant clôturé la première guerre mondiale et le démembrement par les puissances occidentales (principalement la France et la Grande-Bretagne) de l'Empire ottoman, le peuple kurde est réparti, à son corps défendant, entre de nombreux États du Proche-Orient (sans compter la diaspora dans l'Union européenne, principalement en Allemagne, et dans le monde) mais principalement entre quatre d'entre-eux : la Turquie, (15 à 20 millions, 20% de la population), l'Irak (4,5 millions), la Syrie (2 millions) et l'Iran (8 à 10 millions). La diaspora est estimée à l'ordre de 3 millions dont la moitié en Europe.
La langue kurde, comme c'est souvent le cas pour les populations n'ayant pas eu la « chance », de posséder leur propre État, voire (pire…) leur propre État-nation, est divisée en plusieurs dialectes (le Kurmancî – à l'ouest et au nord, le Soranî – au sud et à l'est, le Dimlî ou Zazakî – dans certaines poches et en particulier dans le nord, et enfin, le Goranî à l'extrême-sud). L'alphabet utilisé a longtemps été l'alphabet arabe jusqu'à l'apparition d'un alphabet latin au début des années 1940 ; dans l'ex-URSS, où existent également des minorités ou des poches de peuplement kurde (Arménie, Azerbaïdjan…) a aussi été utilisé l'alphabet cyrillique. Enfin signalons que la religion majoritaire est l'Islam (80%), très majoritairement sunnite, même si certaines communautés pratiquent d'autres rites tels que le chiisme ou d'autres religions monothéistes (Chrétiens et Juifs, ces derniers ayant parfois émigrés en Israël), ou comme les Yézidis, cible privilégiée de l'État islamique, qui pratiquent dans le nord de l'Irak une religion originaire de la Perse antique et vieille de l'ordre de six millénaires.

Résumé chronologique de la « question kurde » du milieu du 15° siècle à nos jours

Il est également utile de procéder à un rappel historique, une fois signifié que c'est depuis des temps « immémoriaux » que les populations de langue et de culture kurde occupent des territoires de large ampleur en Asie mineure et principalement aux frontières de ce qu'ont été les deux Empires perse et ottoman. J'ai arbitrairement décidé de remonter à l'année 1639, qui marque le Traité de Qars-e-Chirin (ou Zuhab) ayant établi un premier partage des territoires du peuple kurde entre ces deux entités impériales au sein desquelles les populations avaient longtemps pu bénéficier d'une relative autonomie quitte à contribuer à en « surveiller » les frontières.

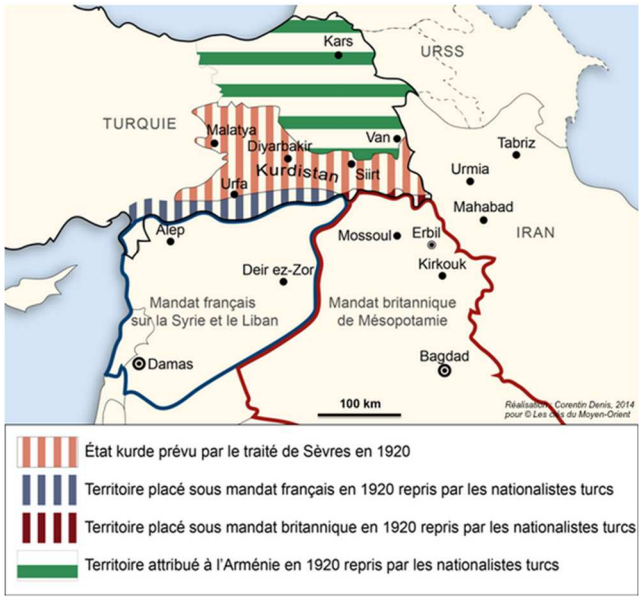

Corentin Denis, 2014,
https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-Kurdes-et-le-Kurdistan-par-les-cartes-du-traite-de-Sevres-a-la-guerre.html

Plus récemment je souhaite énumérer quelques dates et évènements ayant marqué la première partie du XXème siècle.
1915-1916 Des chefs de guerre kurdes participent aux côtés des forces turques aux génocides des populations chrétiennes arméniennes ou assyro-chaldéennes. Ce fait n'est pas nié, mais au contraire clairement reconnu aujourd'hui

[14] Cf. Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel, « Un an après la libération de Kobané. À propos de la question kurde… et du Moyen-Orient », in *Fédéchoses-pour le fédéralisme*, n° 171, mars 2016.

[15] Cf. http://www.actukurde.fr/actualites/682/pourquoi-un-confederalisme-democratique.html

par les principaux leaders kurdes, en particulier en Turquie. Il semble que les raisons des massacres aient plus été liées à des causes économiques et de partage des terres que religieuses ou ethniques.

1916 Début des travaux des diplomates anglais et français, Sir Mark Syles et François Georges-Picot, visant à démanteler l'Empire ottoman afin de mieux s'en répartir les dépouilles. Ces discussions, diplomatiques et mercantiles, se tiendront évidemment en dehors de toute considération envers les aspirations des populations considérées. Les États européens n'avaient du reste pas agi autrement cinquante ans plus tôt lors du partage du continent africain au Traité de Berlin.

1920 Traité de Sèvres signé par les pays vainqueurs de la première guerre mondiale et la Turquie. Il marque la fin de l'Empire ottoman et prévoit, en particulier, la fondation d'un État kurde dans l'est anatolien de la Turquie et la province de Mossoul (aujourd'hui en Irak).

1923 Traité de Lausanne, qui, après la victoire de Mustafa Kemal Atatürk dans la guerre de libération contre la Grèce et sa prise de pouvoir, revient sur les engagements pris en faveur des Kurdes. Leur territoire est une nouvelle fois divisé mais cette fois entre trois États : la Turquie, la Syrie (sous mandat français) et l'Irak (sous-mandat britannique).

1924-1936 Révoltes incessantes et violentes répressions étatiques dans tous les territoires kurdes.

1937 Traité de Saadabad entre l'Iran, l'Irak et la Turquie pour coordonner la lutte contre la « subversion kurde ».

1938 Le Kurdistan turc est déclaré « zone interdite aux étrangers ». Il va le rester durant des décennies…

Les guérillas kurdes, de 1946 à nos jours, et le contexte international

Là encore je ne mentionnerai brièvement que quelques dates ou faits importants.

1946 République kurde éphémère de Mahabad dans la zone d'occupation soviétique du nord de l'Iran. Elle durera moins d'un an et disparaitra, abandonnée à son sort par l'URSS de Staline.

1955 Pacte de Bagdad entre la Turquie, l'Iran et l'Irak, toujours pour contrer les rébellions kurdes.

1961-1970 Lutte pour l'autonomie du Kurdistan d'Irak ; reprise en 1974 après le refus d'une autonomie initialement octroyée par le régime baasiste de Saddam Hussein.

1962 Le régime baasiste de Syrie inaugure une politique dite « de la ceinture arabe » visant à minoriser les populations kurdes mise en place pour des années et de nombreux kurdes sont privés de leur nationalité.

1975 Accords d'Alger entre l'Iran et l'Irak sur leurs différends frontaliers.

1978 Fondation en Turquie du PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan, mêlant revendications marxistes et nationalistes.

1979 Déclaration par l'Ayatollah Khomeiny de la guerre sainte au peuple « athée » du Kurdistan.

1980 Troisième coup d'État militaire en Turquie (depuis 1946). Début de la guerre Iran-Irak.

1984 Début de la lutte armée en Turquie à l'appel du PKK.

1988 Attaque et massacre chimique par le régime de Saddam Hussein contre un village kurde d'Irak.

1991 Première guerre du golfe. Résolution 888 de l'ONU interdisant à Saddam Hussein l'emploi des armes chimiques contre le Kurdistan irakien.

1992 Proclamation de l'autonomie du Kurdistan d'Irak.

1993-1994 Politique turque de la terre brulée au Kurdistan. Exil massif des kurdes des campagnes. Istamboul devient la première ville kurde du monde. Arrestation de députés kurdes en Turquie.

1997 Inscription par les États-Unis du PKK sur la liste des organisations terroristes ; ce qui perdure actuellement (et aussi dans l'Union européenne depuis 2002).

1999-2002 Arrestation d'Abdullah Ökalan, leader charismatique du PKK en Afrique du sud, avec diverses complicités internationales, emprisonné à perpétuité après commutation de sa condamnation à mort.

2002 Le parti « démocrate-islamique » AKP, de Recep Tayyip Erdoğan arrive démocratiquement au pouvoir en Turquie. Près de trente ans plus tard, la question est posée de savoir dans quelle mesure la Turquie est encore réellement une démocratie…

2003 Deuxième guerre du golfe. Exécution de Saddam Hussein et reconnaissance de l'autonomie du Kurdistan d'Irak. Occupation américaine de l'Irak.

2004 Scission au sein au sein de la branche irakienne d'Al-Qaida.

2005 Transformation de l'Irak en État fédéral.

2006 Naissance de l'État islamique puis de Daech.

2008 Ouverture politique d'Erdoğan envers les Kurdes.

2009 Début du désengagement américain d'Irak mis en place par Barack Obama.

2011 Début de la Révolution syrienne dans le cadre plus général des « printemps arabes ».

2013 Assassinat à Paris de trois militantes kurdes en exil, « très probablement » par les services secrets turcs. Début d'un processus de négociations à Oslo entre la Turquie et le PKK.

2014 Adoption le 29 janvier de la « Charte du contrat social de l'autonomie démocratique du Rojava »[16] et inexactitudes » signalées dans la suite de son exposé.

2015 Reprise de la ville de Kobané par les Kurdes syriens du Parti de l'union démocratique (PYD), affilié au PKK de Turquie, et proclamation de la « Constitution des Régions autonomes kurdes du Rojava » dans l'est de la Syrie. Reprise de la guerre civile au Kurdistan de Turquie. Ouverture de Bureaux du Rojava en Europe et à Moscou. Fondation des Forces démocratiques syriennes par le PYD (avec des éléments arabes, assyro-chaldéens, etc) qui vont se révéler dans les combats contre Daech.

2016 Intervention au sol de l'armée turque en Syrie pour contrer le PYD, les FDS et les autorités civiles multiethniques du Rojava qui n'empêche pas l'adoption du contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du nord le 29 décembre par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux.

2017 Conférences d'Astana avec la Russie, la Turquie et l'Iran. D'autres interventions militaires turques se sont déroulées depuis lors et encore à ce jour… dont les raisons et causes sont analysées par Pierre Bance dans le texte (re)publié ci-après dans nos colonnes.

---

[16] Publiée en anglais (« Charter of the Social Contract ») arabe et kurde sur le site des cantons du Rojava. Traduction française initiale sur http://www.actukurde.fr/, par le Réseau d'informations libres sur la Mésopotamie et sur le site de la représentation du Rojava en France http://www.rojavafrance.fr/contrat-social-rojava.pdf. Ou sur *Mediapart* https://blogs.mediapart.fr/maxime-azadi/blog/091114/le-contrat-social-de-rohjava. Cité in P. Bance, *op. cit.*, pp. 148-149, note 394 qui signale « quelques imprécisions

Quelques notions et brefs commentaires à propos du confédéralisme démocratique ?

Ces deux mots résument la nouvelle ligne politique et idéologique du PKK de Turquie, depuis qu'il a renoncé au séparatisme et annoncé la transformation de ses forces militaires en « milices d'autodéfense ».

Deux thèmes, en particulier et pour faire simple, me semblent à mettre en exergue qui dénotent tout particulièrement avec la réalité politique du Moyen-Orient :

- la stricte égalité entre les genres à tous les niveaux de décision de la société, du parti ou des associations qui en dépendent et le rôle, et
- la représentation garantie aux diverses communautés ethniques et culturelles au sein de la société et de ses divers organes de direction.

La place me manque ici pour définir plus précisément le confédéralisme démocratique mais notons qu'il se rapproche par certains aspects du fédéralisme, qu'il soit interne, européen ou mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc dans son aspect proudhonien et sociétal (mais je ne suis ni un adepte ni un spécialiste de cette dernière doctrine et donc mal placé pour en parler).[17]

La place me manque ici pour définir plus précisément le confédéralisme démocratique mais notons qu'il se rapproche par certains aspects du fédéralisme, qu'il soit interne, européen ou mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc dans son aspect proudhonien et sociétal.

Les sources d'Öcalan semblent toutefois devoir-être recherchées du côté de certains penseurs marxistes dissidents ou libertaires, en particulier dans les écrits de l'écologiste libertaire (et non libertarien !) américain Murray Bookchin sur le « communalisme » qu'il a découverts depuis sa prison[18]. Une « alliance pragmatique entre confédéralisme, autonomisme et démocratie directe (locale et participative) » comme l'a défini le journaliste Olivier Piot dans son ouvrage *Le peuple kurde, clé de voute du Moyen-Orient*[19].

D'autre part les critiques par Öcalan de l'État-nation et de l'inefficacité des Nations unies, elles-mêmes conglomérat d'États nationaux, ne peuvent qu'être sympathiques aux fédéralistes. Je ne suis pas loin enfin de penser que le « confédéralisme démocratique » pourrait avoir beaucoup à apporter à une réflexion sérieuse sur l'avenir du Moyen-Orient tout entier et en particulier à la résolution du conflit israélo-palestinien alors que le règlement pacifique des problèmes actuels de cette région du monde ne peut laisser les fédéralistes et les Européens indifférents.

Je reprends ici, pour conclure, temporairement, mon propos un court extrait de la brochure (en ligne, comme d'autres de ses écrits et / ou positions du PKK) d'Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, déjà mentionnée :

> « Le droit à l'autodétermination des peuples comprend le droit à un État propre. La fondation d'un État ne permet cependant pas d'augmenter la liberté d'un peuple, et le système des Nations unies, fondé sur les États-nations, a démontré son inefficacité.
>
> Les États-nations se sont ainsi mis à représenter de sérieux obstacles face aux évolutions sociales. Le confédéralisme-démocratique est le paradigme inverse, celui des peuples opprimés. Le confédéralisme démocratique est un paradigme social et non pas étatique. Il n'est pas contrôlé par un État (central), il représente les aspects organisationnels et culturels d'une nation démocratique. Le confédéralisme-démocratique est fondé sur la participation de la population, et ce sont les communautés concernées qui y maîtrisent le processus décisionnel. Les niveaux les plus élevés ne sont présents qu'afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la volonté des communautés qui envoient leurs délégués aux assemblées générales »[20].

Les Kurdes de Syrie, au grand dam de la Turquie et de diverses factions syriennes (aussi bien dans l'opposition modérée que de la part du gouvernement Assad ou des milieux islamistes) ont en outre progressivement depuis 2014 créé dans les zones qu'ils avaient libérées avec leurs alliés du joug djihadiste, une zone autonome et fédérale qui justifiait d'autant plus l'intérêt que nous leur avons porté.

Et depuis, c'était naturellement au Rojava ou le PYD et ses alliés avaient été de fait au pouvoir et joui vis-à-vis du régime de Bagdad d'une relative autonomie depuis novembre 2013, et non dans l'État-nation turc d'Erdoğan, qu'il était possible d'observer avec intérêt, sympathie et prudence la mise en œuvre et les premières applications des principes définis par Öcalan et en particulier des 96 articles de la Constitution du Rojava adoptée en 2014[21].

Toutes ces raisons explicitent pourquoi, alors même que les Kurdes de Syrie et leurs alliés ont été début octobre lâchés par les Américains et si peu soutenus par les pays de l'Union européenne, les fédéralistes doivent continuer au contraire à manifester leur solidarité avec la population et les dirigeants du Rojava devant la nouvelle agression militaire de la Turquie et de ses alliés arabes, souvent djihadistes.

---

[18] Sur Murray Bookchin, *cf.* en particulier de sa compagne et camarade, Janet Biehl, Coaraze (06), *Écologie ou catastrophe. La vie de Murray Bookchin*, L'Amourier éditions, 2018, 615 p., et Damian F. White, Sidmouth (G.-B.), *Bookchin. A critical Appraisal*, Pluto Press, 2008, 236 p.

[19] Éditions Les petits matins, Paris, 2017, 221 p., citation, p. 110. Sur les kurdes de Syrie, le Rojava et le confédéralisme démocratique, quelques ouvrages de référence consultés : Michael M. Gunter, Londres, *Out of Nowhere. The Kurds of Syria in Peace and War*, Hurst & Company, 2014, 169 p. ; Michael Knapp, Anja Flach et Ergan Ayboga, *Revolution in Rojava. Democratic Autonomy and Women's Liberation in Syrian Kurdistan*, Pluto Press, 2016, 285 p. ; Pierre Bance, Paris, *Un autre futur pour le Kurdistan ? Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Noir et rouge, 2017, 399 p., et, Olivier Grojean, Paris, *La Révolution kurde. Le PKK et la fabrique d'une utopie*, La Découverte, 256 p.

[20] Cité in « Pourquoi un confédéralisme démocratique », publié par Eden Dersim sur le site Réseau d'informations libres de la Mésopotamie, le 3 septembre 2014.

[21] Sur la Charte du Rojava, cf. deuxième partie, « Le confédéralisme démocratique », chapitre VI, « La Charte du Rojava », in P. Bance, *op. cit.*, pp. 146-175, et sur sa mise en place, troisième partie, « L'autonomie démocratique », pp. 182-313.

Introduction au Confédéralisme démocratique (extraits)

Article publié initialement en espagnol dans *Libre Pensamiento*, revue de réflexion et de débat de la Confederación general del trabajo (CGT espagnole), n° 94, printemps 2018, pp. 35-45.

Pierre Bance

Docteur d'État en droit, directeur des éditions Droit et Société de 1985 à 2008. Collabore au site *Autre futur.net*, espace d'échanges pour un syndicalisme de base, de lutte, autogestionnaire, anarcho-syndicaliste, syndicaliste révolutionnaire (**www.autrefutur.net**). Auteur d'*Un autre futur pour le Kurdistan. Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Paris, Éditions Noir et Rouge, 2017, 400 p. et de très nombreux articles et essais.

Nous remercions l'auteur et le sympathique site *kedistan*, de nous avoir autorisé à reprendre dans le cadre de ce dossier de très larges extraits de cet article, sur les aspects historiques, théoriques et institutionnels du confédéralisme démocratique, et renvoyons bien volontiers nos lecteurs.trices intéressé.es à la version complète du texte sur www.kedistan.net. (Pour être complets signalons que, « le nom kedistan fait référence au mot '*kedi*', '*chat*' en turc, complété du suffixe '*stan', 'pays'*. Le terme fait également allusion au fait que la Mésopotamie, région à laquelle le magazine s'intéresse, fut, en tant que berceau de l'humanité et de l'agriculture, à l'origine de l'apprivoisement du chat. Dans le même ordre d'idées, le slogan du magazine est d'ailleurs 'le petit magazine qui ne se laisse pas caresser dans le sens du poil'. Naz Oke, fondatrice et rédacteur en chef du magazine, d'origine turque mais installée en France depuis une trentaine d'années, justifie aussi le choix du mot '*kedi*' en soulignant que 'le chat n'a pas de frontières et que l'on est tous des chats de gouttière'. Réf. 'une actu qui ne ronronne pas !' [archive] ; sur *leravi.org* (consulté le 5.04.18) – source wikipedia consultée le 10.12.19).

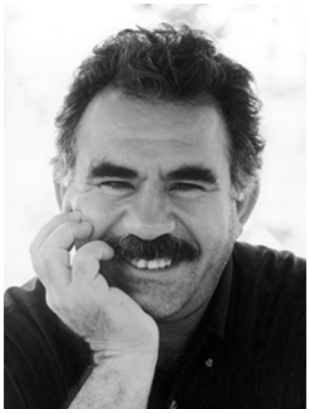

Abdullah Öcalan en 1997, Wikipédia

[…] Le confédéralisme démocratique se présente comme une idée nouvelle, universaliste, une proposition révolutionnaire syncrétiste, une dernière chance pour un socialisme moribond. Cihan Kendal, commandant du Centre d'entraînement international des Unités de protection du peuple (YPG) de Syrie, en donne cette brève définition :

> « Ce n'est ni l'idée anarchiste d'abolir l'entièreté de l'État immédiatement, ni l'idée communiste de prendre le contrôle de l'entièreté de l'État immédiatement. Avec le temps, nous allons organiser des alternatives pour chaque partie de l'État contrôlée par le peuple, et quand elles fonctionneront, ces parties de l'État se dissoudront[22]. »

> Abdullah Öcalan a tiré les enseignements de l'impasse politique et militaire du marxisme-léninisme comme du nationalisme en Turquie et s'est inspiré d'une branche de l'anarchisme, le municipalisme libertaire.

Comment cette idée a-t-elle germé ? Le confédéralisme démocratique n'est pas né, un matin, de l'imagination fertile d'un homme providentiel s'appellerait-il Abdullah Öcalan. Celui-ci a tiré les enseignements de l'impasse politique et militaire du marxisme-léninisme comme du nationalisme en Turquie et s'est inspiré d'une branche de l'anarchisme, le municipalisme libertaire. L'ambiguë révolution syrienne donnera aux Kurdes du Rojava l'opportunité de le mettre en chantier et d'opérer de la sorte ce qui paraît une impossible conciliation entre démocratie directe et maintien – provisoire – d'un État et du capitalisme. Quels enseignements en tirer ?

La genèse d'une alternative socialiste

C'est au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) que naquit le « confédéralisme démocratique ». Quand est fondé ce parti, en 1978, il adopte une ligne marxiste-léniniste dure, avant-gardiste et nationaliste. Une ligne qui se renforce et se militarise quand il décide, en 1984, de mener une guerre de libération nationale contre la Turquie. L'erreur serait, toutefois, de penser que le PKK est une organisation monolithique. Dès la fin des années 1980, et plus encore dans les années 1990, tant la discipline interne que l'objectif politique sont discutés dans l'organisation : bien-fondé du marxisme-léninisme, indépendance ou fédéralisme, rapports entre les hommes et femmes, écologie et protection de l'environnement, sont des sujets de réflexion. Le génie d'Öcalan sera, d'une part, de saisir ces évolutions, de comprendre qu'elles sont inéluctables pour la survie du parti, d'autre part, d'être capable de mener une transformation radicale de la doctrine, au moins dans le discours. Le hasard aidera cet *aggiornamento*. En prison depuis 1999, après un enlèvement au Kenya auquel collaborèrent services secrets turcs, américains et israéliens, Öcalan prend connaissance, par l'intermédiaire de l'un de ses avocats, des travaux du philosophe Murray Bookchin sur l'écologie sociale et le municipalisme libertaire. Il y trouvera une solide base théorique, au point de pouvoir se dire l'élève de Bookchin.

- Ancrage anarchiste du municipalisme libertaire

Murray Bookchin est né à New-York, en 1921, et mort, en 2006, à Burlington dans le Vermont. Jeune ouvrier chez Ford, il termine sa vie professeur d'université. Intellectuel militant, il se fait connaître comme le penseur de l'écologie sociale. Pour

[22] Cihan Kendal dans un entretien au site anglais *Plan C*, 19 septembre 2016 (https://www.weareplanc.org/blog/interview-with-ypg-commander-cihan-kendal/). […].

lui, *« l'obligation faite à l'homme de dominer la nature découle directement de la domination de l'homme sur l'homme »* et *« la mise en coupe réglée de la terre par le capital accompagne la mise en coupe réglée de l'esprit humain par le marché »*[23]. Aussi, l'écologie sociale se pose comme rempart aux intentions des capitalistes d'exploiter et de détruire la nature à leur profit, et comme chemin menant à l'émancipation. C'est une théorie potentiellement révolutionnaire à laquelle il convenait de donner une assise politique. D'abord marxiste orthodoxe, puis trotskiste, Bookchin s'accommode mal de l'autoritarisme organisationnel et politique de ces courants. Il rejoindra rapidement les anarchistes mieux à même de comprendre une écologie radicale qui, loin de rejeter le progrès technologique, veut libérer l'homme des travaux pénibles tout en préservant la biodiversité. Il va alors imaginer le municipalisme libertaire, une variante de l'anarchisme dont la première particularité est, bien sûr, de faire de l'écologie le pivot de la doctrine, car à quoi bon poursuivre une révolution politique si les humains continuent de détruire la planète et sont voués à la disparition.

Dans chaque quartier, ville ou village, les conseils communaux entrent en concurrence avec les conseils municipaux légaux sur toutes les questions relatives à la vie en société.

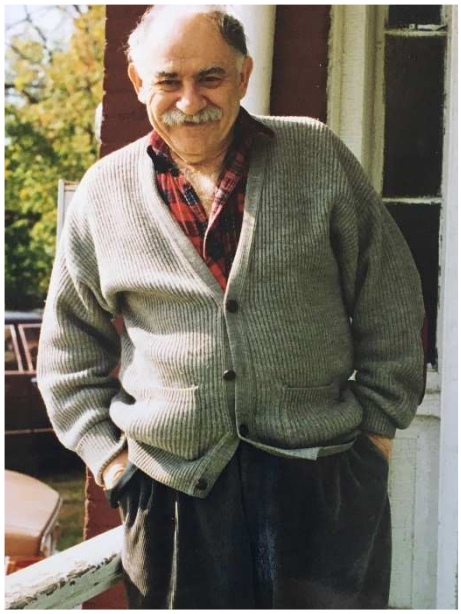

Murray Bookchin, Wikipédia

Le projet de confédéralisme démocratique […] d'une société sans État. [basé sur des] grands principes théoriques et stratégiques : mettre fin à toutes les dominations, qu'elles soient politiques, patriarcales, ethniques ou religieuses, par l'organisation autonome de la société civile.

Le municipalisme libertaire est une démocratie directe, fondée sur la commune et le fédéralisme. La commune élabore une charte municipale sur les droits et libertés des citoyens et sur ses modes de fonctionnement. Les décisions se prennent en assemblées populaires de quartier ou de village avec tous les habitants. Un conseil communal, composé de délégués strictement mandatés et révocables à tout moment, est chargé de l'administration. Autonome et écologique, la commune tend à l'autosuffisance, c'est-à-dire à utiliser les richesses humaines et naturelles de son territoire de manière rationnelle. L'exploitation des biens communs sera raisonnable, les activités industrielles non polluantes et l'agriculture biologique. Le travail doit être, dans la mesure du possible, épanouissant et de courte durée pour permettre la participation à la vie politique. Autosuffisante, la commune n'est pas autarcique, elle échange et s'associe avec d'autres communes pour assurer les besoins collectifs ou réaliser les projets intercommunaux. Dans un cadre fédéral souple, adapté au sujet traité, chaque commune conserve son autonomie. Elle n'est pas tenue d'appliquer les décisions collectives dans la mesure où son refus ne nuit pas aux autres communautés. En tout domaine, le municipalisme libertaire prône la fin de la domination dans une société autogérée et non-hiérarchique.

Une démocratie directe mais avec une spécificité stratégique. Plutôt que l'affrontement brutal avec l'État et les classes dominantes, le municipalisme libertaire contourne les institutions, les marginalise et tente de les subvertir. Dans chaque quartier, ville ou village, les conseils communaux entrent en concurrence avec les conseils municipaux légaux sur toutes les questions relatives à la vie en société. Sur mandat et sous le contrôle des assemblées populaires, ils mettent en place des organisations parallèles aux institutions officielles, tels des écoles, des associations d'aide sociale, des comités pour le logement, les transports, etc., ou au capitalisme à l'image des coopératives de production municipale. […].

Le fédéralisme permettra qu'un même mouvement se développe au niveau national. Les assemblées populaires et leurs conseils communaux, fédérés dans divers champs territoriaux, se substitueront aux administrations d'État et aux entreprises capitalistes au point de les rendre inutiles jusqu'à parvenir au point de rupture révolutionnaire. […].

Aux États-Unis, comme dans le reste du monde, le municipalisme libertaire n'a pas provoqué un courant d'adhésion significatif. Il suscita même de l'hostilité de la part d'une majorité d'anarchistes troublés par le recours aux élections. Et voilà qu'en ces premières années 2000, son fédéralisme et sa stratégie communalistes séduisent Öcalan, à son tour suivi par la fraction la plus consciente du PKK et la jeunesse des mouvements kurdes.

- Théorie et pratique du confédéralisme démocratique

Tous ont compris que le marxisme-léninisme n'est plus en mesure de répondre aux défis de la modernité capitaliste et que le nationalisme a été la cause de dizaines de milliers de morts kurdes et turcs, sans parvenir pour autant à l'indépendance. Après une longue maturation organisationnelle, le 20 mars 2005, à l'occasion de son adresse au peuple kurde pour Newroz, le nouvel an kurde, Abdullah Öcalan, rend public le projet de confédéralisme démocratique. Celui, « extraordinaire », d'une société sans État. Dans un texte d'à peine quatre pages, il en livre les grands principes

[23] Murray Bookchin, « Ecology and Revolutionary Thought », *Anarchos*, février 1965 (https://libcom.org/files/Post-Scarcity%20Anarchism%20-%20Murray%20Bookchin.pdf, page 85).

théoriques et stratégiques : mettre fin à toutes les dominations, qu'elles soient politiques, patriarcales, ethniques ou religieuses, par l'organisation autonome de la société civile. La proximité avec le municipalisme libertaire de Murray Bookchin est évidente mais le confédéralisme démocratique n'en est pas une simple réplique. Öcalan doit l'adapter aux traditions politiques ou culturelles moyennes-orientales et rechercher une entente préalable avec l'État. Comment reconnaître et s'inscrire dans une République démocratique turque sans renoncer à l'idée socialiste anti-étatique et anticapitaliste ? […].

Le confédéralisme démocratique possède cet avantage sur le municipalisme libertaire de disposer, au Kurdistan du Nord (Bakûr), d'un réseau serré d'organisations politiques et civiles locales souvent constituées en assemblées populaires.

Le confédéralisme démocratique possède cet avantage sur le municipalisme libertaire de disposer, au Kurdistan du Nord (Bakûr), d'un réseau serré d'organisations politiques et civiles locales souvent constituées en assemblées populaires. Parallèles aux institutions d'État, elles ont pour vocation d'en restreindre les pouvoirs ou de s'y substituer. À partir de 2007, elles sont fédérées sous le nom d'Union des communautés du Kurdistan (KCK), et aujourd'hui de Congrès pour une société démocratique (DTK). Elles représentent un véritable proto-parlement du peuple qui, à l'échelle de la Turquie, s'appelle le Congrès démocratique du peuple (HDK). Elles interviennent dans tous les domaines de la vie civile, culturelle et économique. Elles créent et font vivre aussi bien des écoles kurdes, des coopératives de production, des associations de solidarité sociales ou féminines que des comités de conciliation évitant la justice d'État. Malgré la folle répression de Recep Tayyip Erdoğan, elles maintiennent une force de résistance indestructible même si parfois elles se mettent prudemment en sommeil.

Conformément au municipalisme libertaire, une action électorale est menée au niveau des municipalités kurdes par un parti légal, avec un réel succès. En 2014, ce parti prend le nom de Parti des régions démocratiques (DBP). Une fois élues en respectant la parité homme-femme et l'équilibre ethnique, les municipalités, co-présidées par un homme et une femme, collaborent avec les associations et appuient de nombreuses réalisations notamment celles des femmes puisque, comme le dit Öcalan, *« les femmes sont véritablement les agents sociaux les plus fiables sur le chemin d'une société égale et libertaire »*[24]. On s'approche du conseil communal de Bookchin.

Cependant, pas plus que la force armée du PKK, devenue force d'autodéfense, la société civile ne paraît en mesure, seule, de venir à bout de l'État comme le prévoyait le municipalisme libertaire. Continuant une longue tradition, un parti politique est maintenu. Il participe aux élections législatives, en espérant envoyer des députés à la Grande Assemblée nationale de Turquie. Ce parti, depuis 2012 Parti démocratique des peuples (HDP) auquel est affilié de DBP, obtiendra 10,8% de voix et enverra au Parlement 59 députés, en novembre 2015[25]. […]

En 2009, Öcalan avait affiné la stratégie en terminant la rédaction d'un projet de constitution pour une Turquie démocratique devant reconnaître l'autonomie du Kurdistan et de toute autre région qui le souhaiterait. Dans ce cadre, le confédéralisme démocratique pourrait être expérimenté au Bakûr en restreignant les pouvoirs de l'État pour les cantonner à des fonctions régaliennes (émission de la monnaie, production du droit national, défense du territoire, diplomatie notamment). Avec cette feuille de route, en 2013, des négociations de paix entre le PKK et le gouvernement turc furent engagées. Alors que les observateurs pensent que les négociateurs pouvaient aboutir, en 2015, Erdoğan rompit les négociations. Paniqué par les résultats électoraux locaux du DBP et nationaux du HDP, et surtout par les succès militaires des Kurdes de Syrie, il lança sa police et son armée contre les quartiers et villes où des militants du PKK avaient proclamé, témérairement, l'autonomie démocratique. Cette rupture annonçait l'image déplorable que la Turquie allait donner des droits de l'homme, image renforcée après le coup d'État manqué de juillet 2016. Cette dégradation continuelle scelle le destin commun des Kurdes de Turquie et de Syrie.

L'expérience de la Syrie du Nord

Le projet est d'abord acté dans la Charte du Rojava du 29 janvier 2014. Suivra le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, adopté, le 29 décembre 2016, par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux

Si le processus de mise en place du confédéralisme démocratique est bloqué en Turquie, il connaît dans le Kurdistan de l'Ouest (Rojava) et le Nord de la Syrie une résurgence insoupçonnée en étendue et en richesse. Dans l'hypothèse de Bookchin, l'État est hostile. Dans celle de la constitution turque d'Öcalan, l'État est restreint. En Syrie du Nord, un État fonctionnel et une société civile vivent en osmose, chacun tenant un pan du combat dans une phase préalable au socialisme. En symbiose, peut-être, tant est présent le Parti de l'union démocratique (PYD). L'auto-administration démocratique, comme se nomme le régime, est chargée d'assurer et d'encourager la réalisation du confédéralisme démocratique grâce à la démocratie directe et au respect des valeurs démocratiques. Le projet est d'abord acté dans la Charte du Rojava du 29 janvier 2014. Suivra le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, adopté, le 29 décembre 2016, par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux[26].

[24] Abdullah Öcalan, *Liberando la vida : la revolución de las mujeres*, International Initiative Edition, 2013, pp. 68, cit. p. 60.

[25] De premières élections, en juin 2015, avaient donné 13,2% des voix et 80 députés au HDP. Elles furent recommencées faute de pouvoir constituer un gouvernement.

[26] Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 29 décembre 2016, en français (http://www.rojavafrance.fr/contrat-social). […].

Dans ces deux textes perce une contradiction entre :

- un projet révolutionnaire anticapitaliste et l'adhésion aux références occidentales des droits de l'homme ;
- une ambition libertaire anti-étatique et l'adoption d'une constitution de démocratie parlementaire.

À y regarder de plus près, s'agit-il véritablement d'une double contradiction ou plutôt d'une stratégie assumée qui s'inscrit dans d'une adaptation du projet révolutionnaire de Bookchin et d'Öcalan ?

- Droits de l'homme et capitalisme

L'article 17 du Contrat social affirme que la Fédération *« respecte la Déclaration universelle des droits de l'Homme* [du 10 décembre 1948] *et toutes les chartes de droits de l'Homme associées »*. L'affirmation du libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales signifie, pour les constitutionnalistes, que toute personne est protégée contre toute tentative du pouvoir étatique d'y porter atteinte. Lecture qui laisse à penser qu'il y a bien un État au Nord de la Syrie.

Un certain nombre de droits et libertés repose sur le principe d'égalité : égalité des sexes et entre générations.

Le Contrat social dresse une liste de ces droits et libertés conformément aux références internationales. Ils sont effectivement appliqués, parfois contrariés par la situation de guerre ou la nécessité de convaincre certaines populations culturellement rétives. Ce volontarisme n'est pas seulement un progrès, il devient source d'émancipation dans un Proche-Orient où les droits fondamentaux, même inscrits dans un texte constitutionnel, sont rarement respectés.

Un certain nombre de droits et libertés repose sur le principe d'égalité : égalité des sexes et entre générations, véritable contestation du patriarcat ; égalité des races, des ethnies, de leur langue et de leur culture, soit le refus de la domination et de l'assimilation ; égalité entre les religions qui n'interviennent pas dans la chose publique ; droits des étrangers et protection des réfugiés.

Ainsi, le décret-loi sur la famille signée le 1er novembre 2014, fondée sur la Charte du Rojava, interdit la polygamie, les mariages forcés ou avant dix-huit ans, organise le mariage civil et annule la dot, institue l'égalité devant l'héritage, l'égalité des salaires et le droit au congé de maternité ; condamne le travail des enfants…

Au même titre que la société civile va se substituer à l'État, l'économie sociale soutenue et emmenée par les coopératives de production et de consommation subvertira le capitalisme.

Sont énumérées les libertés physiques : droit à la vie et l'intégrité corporelle qui interdit la peine de mort et les tortures ; droit d'aller et venir ; sûreté personnelle, etc. D'autres dispositions du Contrat social concernent la liberté de l'esprit : liberté politique et d'opinion ; droit à l'éducation gratuite dans la langue maternelle ; liberté religieuse et de pensée ; droit à l'information ; résistance à l'oppression, etc. Sont reconnus des libertés collectives : liberté de se réunir, de s'associer, de se syndiquer. Les droits sociaux ne sont pas oubliés : droit à la santé, à la protection sociale notamment des personnes âgées et handicapées ; droit d'avoir un logement et de vivre dans une société écologique ; droit au travail et liberté d'entreprendre.

Cette dernière liberté éveille évidemment la critique socialiste. La liberté d'entreprendre ne se comprend qu'avec la reconnaissance du droit de propriété qui est *« inviolable et sacré »* depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Naturellement, l'article 43 du Contrat social dispose que *« le droit à la propriété privée est garanti sauf s'il contredit l'intérêt général »*. L'intérêt général peut être de protéger les biens communs par exemple. La terre, l'énergie et les ressources naturelles en surface ou en sous-sol (pétrole, minerais, eau, bois) sont une *« propriété de l'ensemble de la société »* (article 41) ; encore faut-il mesurer la portée de cet article qui n'interdit certainement pas la privatisation de tous terrains, agricoles notamment. La propriété privée des moyens de production et d'échange n'est pas davantage remise en question. Le capitalisme n'est pas aboli en Syrie du Nord. La réglementation de l'investissement local et étranger en fournit une preuve supplémentaire. Comme dans toute démocratie, le capitalisme est seulement régulé, dans son propre intérêt d'ailleurs.

Pour autant, la position du Contrat social envers la propriété est présentée comme en phase avec à la stratégie du municipalisme libertaire et du confédéralisme démocratique. Au même titre que la société civile va se substituer à l'État, l'économie sociale soutenue et emmenée par les coopératives de production et de consommation subvertira le capitalisme. Ce sera long car l'économie sociale est encore embryonnaire. Risqué aussi puisque l'histoire des révolutions apprend que le temps joue en faveur de l'alliance Capital-État.

- Constitution démocratique et société sans État

En Syrie, sous l'impulsion du PYD, s'est développé un maillage d'organisations politiques, associatives, culturelles et religieuses. Dans les villages, les rues, les quartiers et les villes, ces organisations forment des communes ; *« la commune* [qui] *est la forme organisationnelle de la démocratie directe […] fonctionne comme une assemblée autonome »* (article 48). Les communes se fédèrent entre elles en tant que de besoin. Regroupées au sein du Mouvement pour une société démocratique (TEV-DEM), semblable au DTK-HDK de Turquie, les communes et autres organisations sociales assurent une bonne partie des missions d'administration et de service public normalement dévolues à l'État : éducation, santé, transports, sûreté intérieure, ravitaillement et économie notamment. Ce proto-parlement populaire n'a pas été considéré comme suffisamment fort et organisé par les meneurs de la révolution pour qu'on puisse encore se passer d'un État, mesure prise des impératifs de politique intérieure (ne pas laisser le pouvoir vacant), diplomatiques (exister sur la scène internationale) et militaires (lutter contre l'État islamique).

Le Contrat social est le support juridique d'une fédération de trois régions formées de deux cantons chacune (régions de Cizîre, de l'Euphrate, d'Efrîn). Chaque entité territoriale, de la commune à la Fédération, possède son assemblée ; *« les assemblées organisent la société en mettant en place la démocratie directe et en établissant les règles et les principes de la vie démocratique et libre »*

(article 49). Que penser d'une démocratie directe qui institue une démocratie représentative avec ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire selon les règles de la démocratie bourgeoise ?

Le Congrès des peuples démocratiques (Assemblée nationale), paritaire et co-présidé par un homme et une femme, est, comme toutes les autres assemblées de la Fédération, composé de 60% d'élus directs sans mandat impératif et de 40% d'élus *« par les composantes, les groupes et les segments sociaux »* de la population (article 50) ; au regard du communalisme, la société civile reste en minorité face à la société politique[27]. Le Conseil exécutif (gouvernement) et ses départements (ministères), selon le discours officiel, ne font qu'appliquer les décisions du Congrès des peuples démocratiques, elles-mêmes reflets de la demande des communes. Le système de justice est indépendant avec cette particularité de posséder un Conseil de justice des femmes qui *« s'occupe de toutes les affaires et de toutes les questions propres aux femmes et à la famille »* (article 69). Enfin, une Assemblée du Contrat social (conseil constitutionnel) veille à la bonne application juridique et pratique des dispositions constitutionnelles.

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord ne revendique pas l'indépendance et son Contrat social prend soin de la situer dans le cadre d'une Fédération de la Syrie démocratique unie.

Quel que soit le bien-fondé des arguments avancés pour justifier cette organisation politique, l'État est bien là. Se restreindrait-il à des fonctions régaliennes telles l'élaboration et l'application de la législation fédérale, la défense du territoire ou la diplomatie, il contrôle la société sinon la domine. Jusqu'à quand ?

Des lendemains qui chantent ?

Après cette approche des idées et des institutions en Syrie du Nord, il est légitime de s'interroger sur l'avenir et sur la valeur de l'exemple.

- État ou société sans État

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord ne revendique pas l'indépendance et son Contrat social prend soin de la situer dans le cadre d'une Fédération de la Syrie démocratique unie. Pour l'heure on ne peut aller plus loin dans la considération de cette fédération nationale encore improbable mais la question se pose du devenir de la région autonome de la Syrie du Nord. Plusieurs hypothèses peuvent être émises :

- les tenants du pouvoir en Syrie du Nord – État et PYD – veulent le conserver et n'ont ni la volonté, ni l'intention d'enclencher le processus de dissolution des institutions proto-étatiques vers le confédéralisme démocratique. Au contraire, ils verrouillent les institutions et amendent le Contrat social vers plus d'État. Alors, dans un événement paradoxal, la société civile se révoltera-t-elle, au nom du confédéralisme, contre les gouvernants et un parti issus de ses rangs ? Contre un État du Rojava devenu hostile ? Les « Communards » de Syrie chercheront-ils à appliquer les stratégies d'Öcalan et de Bookchin pour substituer la commune des communes autonomes à l'État régional kurde ?
- les autorités sont confrontées à d'insurmontables problèmes internes et internationaux. Elles se résignent à opter pour une sorte de démocratie libertaire, une république sociale respectant les libertés publiques, protégeant les identités ethniques, maintenant l'égalité des genres, développant la participation des citoyens à la vie politique avec une bonne dose de démocratie directe, encourageant l'économie sociale. Elles pérennisent – provisoirement – le Contrat social.
- les autorités et le peuple développent le réseau communal qui assure de plus en plus les fonctions dévolues à l'État, l'économie sociale entre en concurrence avec le marché capitaliste et le marginalise. Les institutions étatiques abandonnent progressivement leurs prérogatives pour se mettre en sommeil. Le PYD renonce à tout contrôler. Le processus s'inscrit dans ce qui est parfois appelé « troisième voie ». Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique se construisent graduellement selon le plan de Bookchin et d'Öcalan.

La deuxième hypothèse qui peut être admise comme un progrès au milieu des dictatures du Proche-Orient, comme la troisième, celle souhaitée par les révolutionnaires de là-bas et d'ailleurs, viendraient contredire le vieux théorème anarchiste, maintes fois vérifié, selon lequel un l'État, serait-il restreint ou fonctionnel, toujours tente de se reconstituer, de se renforcer, de reprendre au peuple ce qu'il lui a cédé. La présence d'un puissant parti, même bien intentionné, simplement parce qu'il est un parti, conforte cette crainte.

- Vocation universelle du confédéralisme démocratique

Pour le moment, pourquoi ne pas faire confiance aux responsables et aux peuples du Nord de la Syrie, avec les réserves et critiques constructives que chacun peut apporter selon ses convictions ? Expérience unique, elle mérite d'être soutenue par tous ceux qui, à travers le monde, aspirent à un changement de société pour en finir avec la domination et l'aliénation du couple fusionnel État-capital.

Le confédéralisme démocratique n'est pas la propriété des Kurdes, il a une vocation universelle et est adaptable localement.

Le confédéralisme démocratique n'est pas la propriété des Kurdes, il a une vocation universelle et est adaptable localement. En Europe, où les mouvements sociaux peinent à se fédérer alors que les foyers de lutte se multiplient tant dans la société que dans le monde du travail, il peut contribuer à la constitution d'une force révolutionnaire en mesure de changer la société. La fédération des communes autonomes fondée sur l'autonomie, l'intérêt commun et la solidarité plutôt que sur une base idéologique d'un autre siècle, vivifiée par la démocratie directe, n'est-elle pas à envisager ? Au moins à considérer ?

[27] Des élections dans les villes, districts et cantons ont eu lieu le 1er décembre 2017 avec un large succès du PYD. Les élections législatives pour les régions et la Fédération sont repoussées *sine die*.

Fédéchoses propose un texte de doctrine sur le fédéralisme intégral permettant à nos lecteurs et lectrices de mieux connaître ce courant du fédéralisme.

Le fédéralisme intégral – Deuxième partie

Michel Herland
Économiste, professeur honoraire aux Universités d'Aix-en-Provence et des Antilles et de la Guyane, Martinique

Proudhon et ses enfants, Courbet, 1865

La Charte fédéraliste

Le sommet du combat des fédéraliste intégraux pour faire advenir leur projet de réforme social fut atteint en 1964, on l'a vu, lorsque le Mouvement fédéraliste européen (MFE) réuni en congrès à Montreux adopta la *Charte fédéraliste*[28]. Dans son cinquième chapitre, celle-ci reprend le partage de l'économie en deux secteurs, « planifié » et « libre » ainsi que l'idée d'un service civil destiné à faire supporter par « le corps social tout entier… la part de besogne indifférenciée ». Par contre aucune mention précise n'est faite d'un Minimum social garanti (MSG). Les auteurs de la Charte ont dû se contenter de trois mentions concernant la répartition des revenus, laissant ouvertes toutes les modalités pratiques : « L'objectif majeur [du plan] est défini par deux critères voisins mais différents, ceux du minimum vital et de l'optimum social… L'économie fédérale… libère l'homme de la tyrannie de l'argent… » (*Chart féd*, p. 237). « Le progrès social a pour objectifs essentiels… d'organiser la distribution et la consommation de manière à satisfaire, en même temps que les lois de l'efficacité économique, les exigences de la dignité humaine, en luttant contre les excès de la concurrence, de la publicité, du productivisme aveugle, du gaspillage érigé en système, de la technocratie généralisée » (*ibid.*, p. 240).

Par contre, la Charte se montre bien plus précise en ce qui concerne la propriété, l'entreprise, le fédéralisme économique. Dans la droite ligne du socialisme libertaire, les rédacteurs de la *Charte* attendent des associations ouvrières qu'elles entrainent la suppression du prolétariat par la généralisation de la propriété.

> « Dans toute la mesure du possible, l'entreprise est organisée en équipes et ateliers autonomes, ayant entre eux et avec la direction des rapports d'association de type mutuelliste, c'est-à-dire contractuels ou quasi contractuels, librement débattus et arrêtés. Ainsi, par la disparition de la condition salariale, peuvent être menés à bien l'émancipation réelle des travailleurs et leur accession à toutes les formes de responsabilités » (ibid., p. 239).

Le mot « mutuelliste » est souligné dans la *Charte*. On ne peut faire davantage proudhonien. Il en va de même du dessin des institutions fédérales à mettre en place.

> « Il n'est… pas de société fédérale sans autonomie des collectivités territoriales, d'une part… et, d'autre part, de toutes autres collectivités économiques, sociales, culturelles, spirituelles… Collectivités territoriales et groupes sociaux se fédèrent en communautés plus larges pour gérer ensemble leurs affaires communes… [En cas de] conflits d'attribution… la compétence est toujours acquise à la communauté « subordonnée » ou, plus exactement, la plus proche de l'homme » (ibid., p. 237).

Crépuscule du fédéralisme économique

À la suite de Proudhon, Ordre Nouveau et les fédéralistes intégraux ont imaginé une solution particulièrement astucieuse du problème social. Contrairement au libéralisme […] ou au socialisme autoritaire […] le courant fédéraliste issu de Proudhon défend une conception de la personne qui respecte à la fois son besoin de dignité (incompatible avec de trop grandes inégalités) et son besoin de liberté.

À la suite de Proudhon, Ordre Nouveau et les fédéralistes intégraux ont imaginé une solution particulièrement astucieuse du problème social. Contrairement au libéralisme – qui ne se soucie pas des inégalités – ou au socialisme autoritaire – qui fait fi des libertés individuelles – le courant fédéraliste issu de Proudhon défend une conception de la personne qui respecte à la fois son besoin de dignité (incompatible avec de trop grandes inégalités) et son besoin de liberté. Le principe dichotomique, avec ses différentes applications, en découle directement. Force est de constater, néanmoins, qu'aucune des propositions concrètes du fédéralisme intégral n'est entrée en application. Tout au plus peut-on dire que le RSA a quelque ressemblance avec le MSG. Mais outre que la proposition de garantir un minimum vital

[28] La *Charte* (ci-après *Chart féd.*) est reproduite en annexe de l'ouvrage collectif intitulé *La Révolution fédéraliste*. Nous la citons d'après cette édition dont sont également tirées les citations.

est même antérieure à Proudhon[29], notre RSA demeure insuffisant pour permettre la satisfaction des besoins fondamentaux.

Pourquoi des propositions généreuses et raisonnables, à mi-chemin des excès du libéralisme débridé et du communisme dictatorial, n'ont-elles pas remporté l'adhésion ? Pourquoi ne figurent-elles au programme d'aucun parti politique ? À titre exploratoire, on peut avancer un premier facteur politique : leur orientation était fortement anti-autoritaire et anti-stalinienne à une époque où le camp de la révolution était identifié au communisme. Or les fédéralistes intégraux réclamaient bien une Révolution.

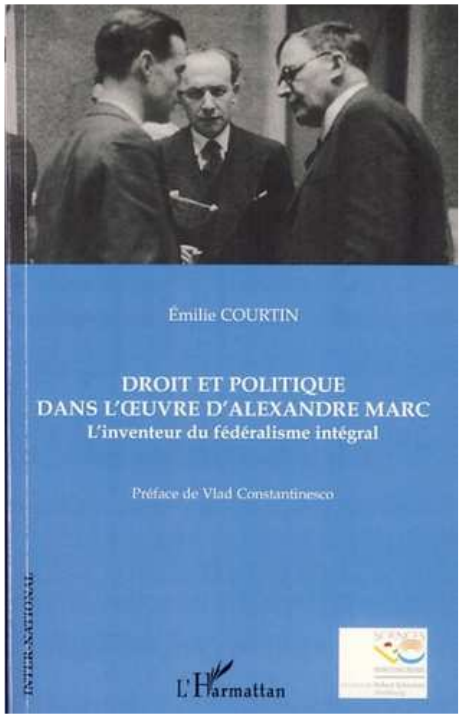

Il faut compter aussi avec le contexte économique : après la guerre, la période des « trente glorieuses », avec la forte croissance du niveau de vie qui l'a caractérisée, n'était pas propice à une remise en cause, même douce du capitalisme. Et aujourd'hui, alors que les classes populaires auraient de meilleures raisons d'exiger un changement radical, la mondialisation a laminé leur pouvoir de négociation. En face d'un capital internationalement mobile, les salariés du vieux monde industriel sont contraints à faire de plus en plus de concessions pour tenter de préserver leurs emplois.

Mais cela n'explique pas l'échec du mutuellisme (dont le fédéralisme économique n'est que l'extension au niveau de la société dans son ensemble). Comme on l'a déjà noté, Proudhon n'est pas le seul représentant de la gauche non autoritaire qui ait misé sur les associations ouvrières comme étant le meilleur moyen d'abolir la distinction entre capitalistes et prolétaires : elles ont été le grand espoir du XIXème siècle. Et les expériences pratiques n'ont pas manqué. Qui plus est, comme il apparaissait évident que, face aux « féodalités financières », les ouvriers associés étaient handicapés par un manque de capitaux, des philanthropes se sont cotisés pour leur apporter les capitaux dont ils avaient besoin[30]. Mais tout cela n'a pas empêché l'échec des coopératives ouvrières. Même celles qui ont réussi à survivre pendant plusieurs décennies n'ont jamais pu vraiment rivaliser avec les firmes capitalistes.

En réalité, comme nous l'enseigne la « théorie des droits de propriété »[31], les entreprises autogérées souffrent d'abord d'un problème de gouvernance, ou de contrôle. L'insuffisance des capitaux – qui est réelle – n'est qu'une conséquence de ce handicap premier. Contrairement au(x) propriétaire(s) de l'entreprise privée, le directeur d'une coopérative n'est pas vraiment incité à rendre son entreprise profitable : à la fois parce que le profit ne lui reviendra pas en propre[32] et parce qu'il tire son autorité de l'assemblée des travailleurs, c'est-à-dire des individus mêmes qu'il doit commander.

Ce défaut de contrôle au sein de l'entreprise autogérée ne peut être résolu que si les travailleurs associés sont capables de dépasser leurs intérêts égoïstes (qui les pousse à tricher, à « tirer au flanc » …) et de s'élever au niveau de la raison collective dont parlait Proudhon. Ce n'est pas par hasard si l'on peut lire, en conclusion d'un article consacré à l'entreprise dans le contexte du fédéralisme intégral, que « la transformation de l'entreprise ne saurait être menée isolément ». Et l'auteur de préciser : « L'autogestion n'est possible que si tous les membres de l'entreprise sont préparés (objectivement) et désirent (subjectivement) assumer leurs responsabilités » (Marc Heim [1969], p. 137). En d'autres termes, il s'agit de faire de tout homme une « personne » au sens de Denis de Rougemont. Question d'éducation, dira-t-on ? Peut-être mais qui transformera notre système éducatif pour faire que nos enfants deviennent vraiment des hommes spirituels, responsables, solidaires et non des consommateurs passifs, ces « esclaves » de la société de consommation que dénonçait Alexandre Marc dans un numéro de *L'Ordre Nouveau* ?

> « Considéré non plus comme un producteur mais comme un consommateur, le travailleur est condamné à une consommation non moins anonyme. Les plaisirs, eux aussi, sont « standardisés » et permettent, par-dessus le marché, aux puissants de ce monde, d'abrutir des esclaves en les faisant 'casquer' ! Et la publicité fait le reste ». (Alexandre Marc, « Esclavage pas mort », L'O. N., 3° année, n° 25, 15 novembre 1935).

L'échec du mutuellisme, et au-delà, du fédéralisme intégral, ne traduit-il pas simplement une contradiction interne à la démarche personnaliste ? *« Il n'y a de révolution qu'englobante »* répétait Marc (1969, p. 14), par quoi il signifiait que l'essence de la révolution fédéraliste est spirituelle. Critiquant les thèses en faveur de l'approche fonctionnaliste de la construction européenne, de *« l'Europe des petits pas »*, il écrivait sur un mode ironique :

> « Elles ne sont amputées que de ce lien spirituel (Goethe) sans lequel le corps n'est qu'un cadavre ; la théorie, un enchaînement de concepts sans obligation

[29] Elle est déjà présente chez Fourier, par exemple. Cf. Herland (2006), lettre 5 *in fine*.

[30] Si Proudhon ne parvint pas à mettre sur pied la « Banque du Peuple », d'autres entreprises du même genre virent le jour, avec l'aide de mécènes, comme la Caisse d'escompte des Associations populaires dont l'économiste Léon Walras (qui se proclamait « socialiste libéral ») fut l'administrateur. Cf. Herland (2006), lettre 4.

[31] L'une des branches de la science économique moderne.

[32] Il n'est pas le destinataire du « revenu résiduel ».

ni sanction ; la société, une succession de monades sans portes ni fenêtres. Comment prétendre à l'efficacité dès lors qu'on se coupe de toute source d'énergie » (ibid., p. 11).

So far so good. Mais quels seront les acteurs du changement global ? Où sont les prémices du rapport de forces favorable à la révolution fédéraliste ? Dans un article de la revue *L'Ordre Nouveau*, Denis de Rougemont évoquait la construction progressive de la personne, dans l'action : *« La personne n'est pas un état mais un acte. L'homme devient personne dans la mesure où il se manifeste concrètement, d'une façon qui lui est particulière, dans une tâche qui lui est propre et pour laquelle il est responsable »*[33]. Encore faut-il un point de départ au processus révolutionnaire. Et même si l'éventualité d'une profonde révolte n'est pas à écarter dans nos pays, la révolte n'est pas la Révolution au sens du personnalisme. Or si ce dernier peut aider à fixer le but, il n'est pas une philosophie de l'action révolutionnaire.

Marc avait-il raison de refuser la politique des petits pas ? Au terme de notre examen des propositions du fédéralisme intégral, il est permis de penser le contraire. D'ailleurs l'histoire enseigne que les progrès sociaux n'arrivent pas tous à la fois. Droit de grève, droit syndical, congés payés, assurances sociales, etc. : tout cela n'est pas arrivé d'un coup. L'élan révolutionnaire importe, évidemment, il peut accélérer certains progrès, mais l'on n'a jamais vu qu'on puisse changer toute la société – et tout l'homme – tout de suite. Même si les institutions du fédéralisme intégral constituent un ensemble cohérent, rien n'interdit de les mettre en place successivement. Ceux qui militent pour le droit effectif au logement, pour étendre les catégories de bénéficiaires du RSA, pour son augmentation, ceux qui plaident en faveur d'une allocation universelle, contribuent sans le savoir à bâtir le projet de société élaboré par Dandieu et ses disciples. Quant au mutuellisme, il demeure une belle idée et rien n'interdit de créer de nouvelles coopératives de production – il s'en crée d'ailleurs régulièrement – mais il ne saurait être généralisé : l'humanité dans son ensemble n'est tout simplement pas éthiquement prête pour cela. Par contre on ne voit pas ce qui empêcherait que des partis politiques inscrivent dans leur programme l'instauration d'un service civil vraiment obligatoire et utile à la société, voire le remplacement de la myriade d'allocations qui existe aujourd'hui (et des administrations qui les distribuent à grand frais) par la garantie d'un revenu suffisant distribué, par exemple, sous forme d'un impôt négatif.

Bibliographie

Ansart, Pierre, Proudhon, une philosophie pratique du travail, Paris, *Actes du colloque de la société P.-J. Proudhon : « Proudhon, une philosophie du travail »,* Publications de la Société P.-J. Proudhon, 2008.

Aron, Robert, « Un précurseur : Arnaud Dandieu (1897-1933) », *Esprit*, octobre 1973.

Aron, Robert et Dandieu, Arnaud, Paris, *La Révolution nécessaire* (1933), Jean-Michel Place, 1993.

Collectif, Paris, *La Révolution fédéraliste*, coll. « Réalités du présent », Collection publiée sous le patronage du Centre International de Formation Européenne, cahier n° 7, Presses d'Europe, 1969.

Gurvitch, Georges, Paris, *Proudhon*, coll. « Philosophes », PUF, 1965.

Heim, Marc, L'entreprise in Collectif (1969, ci-dessus).

Herland, Michel, « *Perpetuum mobile* et crédit gratuit. Deux propositions oubliées pour améliorer le fonctionnement d'une économie monétaire », *Revue économique*, vol 28, n° 6, novembre 1977.

____, « Aux origines de l'idée européenne : Pierre Leroux », *L'Europe en formation*, n° 253, juillet-octobre 1983.

____, Paris, *Keynes et la macroéconomie.* Economica, 1991.

____, « Le Financement du Minimum social garanti », *L'Europe en formation*, n° 291, hiver 1993-1994.

____, « Trois économistes socialistes : Leroux, Proudhon, Walras » in Paris, J. Birnberg (éd.), *Les Socialismes français - 1796-1866 - Formes du discours socialiste.* SEDES, 1995.

____, « Réflexions sur le droit à la culture », *L'Europe en formation*, n° 312, printemps 1999.

____, « Tombeau d'Ordre Nouveau », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 16, second semestre 2000.

____, Paris, *Lettres sur la justice sociale à un ami de l'humanité*, Le Manuscrit, 2006.

____, « De Platon à Proudhon : Archéologie d'une morale de l'égalité (et du travail) », Paris, *Actes du colloque de la société P.-J. Proudhon : « Proudhon, une philosophie du travail »,* Publications de la Société P.-J. Proudhon, 2008.

Keynes, John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), trad. fr. Payot (diverses éditions).

Loubet del Bayle, Jean-Louis, Paris, *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française* (1969), Coll. « Points », Seuil, 2001.

Marc, Alexandre, Paris, *Dialectique du déchaînement – Fondements philosophiques du fédéralisme*, coll. « Réalités du présent », Cahiers publiés sous le patronage du Centre International de Formation Européenne (CIFE), La Colombe, 1961.

____, De la révolte à la révolution, Introduction à Collectif (1969, ci-dessus).

Marc-Lipiansky, Mireille, Nice, *Esquisse d'une économie fédéraliste* (1976), Presses d'Europe, 1977.

Mounier, Emmanuel, Paris, *Lettres, Carnets et Inédits*, Seuil, 1956.

Proudhon, Pierre-Joseph, Paris, *Idée générale de la Révolution au XIXème siècle* (1851), Marcel Rivière, 1923.

____, Paris, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (1858), vol. II, Marcel Rivière, 1931.

____, Paris, *Du Principe Fédératif et de la Nécessité de Reconstituer le Parti de la Révolution* (1863), *Œuvres complètes de P.-J. Proudhon – Du Principe fédératif et Œuvres diverses sur les Problèmes politiques européens*, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1923, 1959 (réimpression, Genève et Paris, Slatkine, 1982).

____, Paris, *De la capacité politique des classes ouvrières*, avec la collaboration de Gustave Chaudey (1865), Éditions du Trident, 1989.

Rougemont, Denis de, Paris, *Politique de la Personne* (1934), Je sers, 1946.

Thiéry, André, Paris, *L'Economie pour l'homme*, avec une introduction par A. Marc, coll. « Réalités du présent », Cahiers publiés sous le patronage du CIFE, La Colombe, 1961.

Voyenne, Bernard, Proudhon, l'échec de 48 et le fédéralisme, in Collectif (1969, ci-dessus).

____, Pa ris et Nice, *Histoire de l'idée fédéraliste, t. 3, Les lignées proudhoniennes*, coll. « Réalités du présent », Cahiers publiés sous le patronage du CIFE et sous la direction d'Alexandre Marc, cahier n° 12, Presses d'Europe, 1981.

[33] « Communauté révolutionnaire », *L'O. N.*, 2° année, n° 8, 15 février 1934.

Trois réflexions sur les apports de Proudhon à la pensée fédéraliste

Lucio Levi
Ancien président du MFE Italien et membre du Bureau exécutif du WFM. Membre du Comité fédéral de l'UEF Europe et Directeur de *The Federalist Debate* – Turin
Texte initialement publié dans *Fédéchoses - pour le fédéralisme*, n° 146, 36° année, 4° trimestre 2009, dans le cadre d'un *Focus* sur Pierre-Joseph Proudhon et le fédéralisme.
Traduit de l'anglais par Joseph Montchamp – Lyon

Les textes qui suivent, sont extraits de l'ouvrage de Lucio Levi, Lanham (MA), *Federalist Thinking*, ed. University Press of America Inc., 2008, 160 p., pp. 39-49. Recension de ce livre, Jean-Francis Billion, *Fédéchoses-pour le fédéralisme*, n° 141, septembre 2008. *Federalist Thinking* étant une première version complétée du livre de Levi, Rome – Bari, *Il Pensiero federalista*, éd. Editori Laterza, 2002, 172 p.
Une troisième version, à nouveau largement complétée et amendée de ces deux ouvrages est actuellement sous presse pour paraître prochainement en français dans la collection "Textes fédéralistes" de Presse fédéraliste, dans une traduction de Joseph Montchamp et Jean-Luc Prevel.

Le fédéralisme de Pierre Joseph Proudhon (et de Constantin Frantz) et la négation de l'État national

Le courant politique dominant au 18° siècle avait favorisé l'établissement du principe national. Le point de vue fédéraliste qui était présent en même temps, bien qu'il n'eût pas la possibilité de s'affirmer, était capable de montrer les aspects négatifs de cette phase de l'histoire européenne et les limites de l'État national. Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) condamnait la formation de l'État italien et Constantin Frantz (1817-1891) avait la même réaction à l'égard de l'État allemand ; tous les deux, contrairement à l'opinion la plus répandue à leur époque, considéraient que le principe national et l'État unitaire n'étaient pas des facteurs de développement de la démocratie, mais de nouvelles formes d'oppression, qu'ils n'étaient pas des facteurs de paix mais des sources d'antagonismes et de violences sans précédents entre les États.

Tous les deux, Proudhon et Frantz, furent capables de prévoir que le mélange explosif que présentait la fusion de l'État et de la nation augmenterait l'agressivité des États et leur caractère belliqueux et les transformerait en « *machines de guerre* ».

À propos de l'unification de l'Italie, Proudhon écrivait :

> « Un État de 26 millions d'âmes, comme serait l'Italie, est un État dans lequel toutes les fiertés provinciales et municipales sont confisquées au profit d'une puissance supérieure, qui les gouvernent. Là, toute localité doit se taire, l'esprit de clocher, faire silence : hors le jour des élections, dans lequel le citoyen manifeste sa souveraineté par un nom propre écrit sur un bulletin, la collectivité est absorbée dans le pouvoir central… La fusion, en un mot, c'est-à-dire l'anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus : voilà l'unité… Et qui profite de ce régime d'unité ? Le peuple ? Non, les classes supérieures ». (1959, pp. 98-100)

Proudhon était critique du principe national, c'est à dire de la fusion de l'État et de la nation. Avec une clairvoyance surprenante, dans une page publiée après sa mort, dans la collection de fragments *France et Rhin*, dans laquelle les résultats de sa longue et laborieuse réflexion intellectuelle sur la question nationale semblent concentrés, une vérité émerge seulement aujourd'hui en pleine lumière, en présence du déclin historique de l'État national et des poussées régionalistes qui sont évidentes partout en Europe, qu'il nous est possible d'apprécier dans toute sa portée. « *La nation française actuelle se compose d'au moins vingt nations distinctes, et dont le caractère observé dans le peuple et chez les paysans, est encore fortement tranché… Le Français est un être de convention, il n'existe pas… Une nation si grande ne tient qu'à l'aide de la force. L'armée permanente sert surtout à cela. Otez cet appui à l'administration et à la police centrales, la France tombe dans le fédéralisme. Les attractions locales l'emportent* ». (1959, pp. 594-595)

Ce que Proudhon sous-entend, c'est qu'il existe une nationalité spontanée qui est le résultat de liens naturels entre les communautés locales, leur territoire et leur culture, et une nationalité organisée qui est le résultat de liens entre l'État et les individus qui vivent sur son territoire et qui est l'expression du besoin d'uniformité sociale et culturelle, et d'une loyauté exclusive pour l'État bureaucratique et centralisé. De cette façon, il apportait une contribution importante à la compréhension du principe de nationalité en l'expliquant comme un mythe dont le but est de justifier l'État démocratique unitaire, né de la Révolution française, qui se soutient grâce à une armée permanente qui exige la conscription obligatoire, à un appareil bureaucratique et policier centralisé et à la fusion de l'État et de la nation.

De même, Frantz montrait comment les nations qui ne sont pas des « *types naturels* » mais des « *formations historiques, caractéristique qu'elles partagent avec l'État* » et comment elles se modifient au cours de l'histoire comme le font les frontières des États (Frantz, 1879, p. 347). De cette façon, il dévoilait la prétention de la classe politique allemande qui consistait à présenter l'expérience unitaire du peuple allemand comme un fait existant depuis un passé très lointain.

Tous les deux, Proudhon et Frantz, furent capables de prévoir que le mélange explosif que présentait la fusion de l'État et de la nation augmenterait l'agressivité des États et leur caractère belliqueux et les transformerait en « *machines de guerre* ». En particulier, ils pressentirent le potentiel perturbateur de l'établissement du principe national dans l'Europe centrale et orientale où il était impossible de tracer avec précision des frontières d'Etats en conformité avec ce principe. Ils comprenaient que l'organisation de l'Europe en États nationaux finirait par rompre l'équilibre des puissances, causerait des tensions internationales et jetterait le continent dans une série de « *guerres nationales* ».

Tandis que l'établissement du principe national poussait les États à se transformer en groupements centralisés, fermés, hostiles et enclins à la guerre, l'extension de la révolution industrielle avait tendance à accroître et à intensifier les relations sociales et à les unifier sur des régions toujours plus vastes, d'où la nécessité de former de nouveaux espaces économiques, politiquement organisés et de dimensions continentales. Sa perception de cette tendance historique amena Frantz à prévoir le déclin du système des États européens, confrontés à la montée des États Unis et de la Russie au rang de puissances mondiales. Une unification fédérale était la seule solution pour que l'Europe devienne « *une troisième puissance* » et rivalise dans des conditions d'égalité avec les puissances qui avaient des dimensions continentales.

Une unification fédérale était la seule solution pour que l'Europe devienne « *une troisième puissance* » et rivalise dans des conditions d'égalité avec les puissances qui avaient des dimensions continentales.

Comme alternative à l'unification de l'Allemagne, Frantz souhaitait et envisageait un nouvel ordre fédéral bâti autour d'un noyau germanique. D'ailleurs l'Allemagne, d'après Schelling (1795-1854), est « *un peuple de peuples* », elle est donc mieux adaptée pour se structurer suivant le principe fédéral et multinational de coexistence pacifique de plusieurs peuples, plutôt que de se transformer en un État centralisé et bureaucratique. Une fédération allemande aurait pu, ensuite, constituer le premier centre d'un nouvel ordre international, destiné à s'étendre au reste de l'Europe et à transformer les rapports de force entre les États en relations fondées sur le droit. Comme Proudhon, Frantz insiste sur la complémentarité de l'aspect communautaire et de l'orientation cosmopolite du fédéralisme. Il écrit : « *Tandis que le fédéralisme, d'une part nous amène à opérer sur un espace plus large, d'autre part il développe la vie locale, les communes, les corporations, les associations […]. Nous pouvons affirmer avec certitude que l'avenir, d'un côté fera avancer les idées cosmopolites et, de l'autre, les idées communautaires et la coopération* » (Frantz, 1878, p. 206). Cependant, dans l'ensemble, le fédéralisme de Frantz est marqué par la nostalgie de certains aspects pré-nationaux de la société et son rejet du principe national se définit plus comme une façon de donner une continuité à l'ordre universel poursuivi par l'empire médiéval qu'en termes de dépassement (au sens dialectique de l'expression) de l'État national.

Au contraire, le fédéralisme politique de Proudhon tend vers une réalisation intégrale du principe de souveraineté populaire proclamé par la Révolution française et inscrit dans des textes constitutionnels, mais vidé de son sens par la centralisation qui met le citoyen au service de l'État. Dans une page des *Contradictions politiques*, l'idéal communautaire de Proudhon qui constitue une composante essentielle de son fédéralisme, s'exprime avec une grande vigueur. Il s'incarne dans l'aspiration du peuple à participer activement dans les nombreux aspects de la vie de la commune qui est la cellule de base de l'État, et à affirmer son autonomie.

> « La commune est par son essence… un être souverain. En cette qualité, la commune a le droit de se gouverner elle-même, de s'administrer, de s'imposer des taxes, de disposer de ses propriétés et de ses revenus, de créer pour sa jeunesse des écoles, d'y nommer des professeurs, de faire sa police, d'avoir sa gendarmerie, et sa garde civique ; de nommer ses juges ; d'avoir ses journaux, ses réunions, ses sociétés particulières, ses entrepôts, sa mercuriale, sa banque, etc. La commune prend des arrêtés, rend des ordonnances : qui empêche qu'elle n'aille jusqu'à se donner des lois ? Elle a son Eglise, son culte, son clergé, librement élus ; elle discute publiquement, en conseil municipal, dans ses journaux ou ses cercles, tout ce qui touche à ses intérêts ou excite son opinion… Il n'y a point de milieu : la commune sera souveraine ou succursale, tout ou rien ». (1952, pp. 245-246)

Le rapport gouvernement central-gouvernement local typique de l'État national est inversé. La commune est considérée comme le centre principal d'organisation de la vie collective : c'est elle qui est investie de pouvoirs tels que faire les lois, lever les impôts, maintenir l'ordre public, nommer les juges, rôles traditionnellement réservés au pouvoir national. Si le fédéralisme est une formule politique qui exige l'attribution aux entités collectives plus petites d'un plus grand nombre de pouvoirs que jamais auparavant, il permet aussi d'organiser le pouvoir politique à tous les niveaux où se déroule la vie sociale, du plus bas (la communauté territoriale et fonctionnelle) au plus haut (le genre humain), si bien que la société soit sujette en même temps à une « *loi d'unité* » et une « *loi de divergence* » et obéisse dans le même temps à un « *mouvement centripète* » et à un « *mouvement centrifuge* ». « *Le résultat de ce dualisme* », selon Proudhon, est de faire en sorte qu'un jour, par la fédération des forces libres et la décentralisation de l'autorité, tous les États, grands et petits, réunissent les avantages de l'unité et de la liberté, de l'économie et du pouvoir, de l'esprit cosmopolite et du sentiment patriotique. Ainsi le fédéralisme est une formule politique de portée universelle, « *la forme politique de l'humanité* ». (1982, vol. II, p. 288)

Cependant, il considère comme « *contradictoire* » l'idée d'une « *confédération universelle* ». Ainsi « *L'Europe serait encore trop grande pour une confédération unique : elle ne pourrait former qu'une confédération de confédérations… Alors toute nationalité reviendrait à la liberté ; alors se réaliserait l'idée d'un équilibre européen, prévu par tous les publicistes et hommes d'État, mais impossible à obtenir avec de grandes puissances à constitution unitaire* ». (1959, p. 335).

Proudhon utilise indifféremment les termes de fédération et confédération qui, dans un langage scientifique plus rigoureux, ont des sens opposés. Mais la confusion n'est pas seulement verbale. Il n'avait pas conscience de la nouvelle forme d'Etat qui était née de la Convention de Philadelphie. Il n'était pas en position de se représenter le fonctionnement d'une fédération qui permet au pouvoir politique de s'organiser sur plusieurs niveaux autonomes, coordonnés entre eux et qui se limitent mutuellement. Il pensait que l'objectif des institutions fédérales était « *de garantir aux États confédérés leur souveraineté* » (1959, p. 319) et donc d'assurer la subordination de l'autorité centrale aux États membres.

D'un point de vue institutionnel sa théorie politique a un caractère confédéral. Cependant il concevait le fédéralisme comme l'instrument le plus efficace pour affirmer le droit contre la force dans les relations entre groupes sociaux pour instaurer la paix entre les nations et, en somme, pour organiser l'humanité suivant un ordre cosmopolite et, en même temps, pour concilier l'unité avec la diversité, à la fois dans les

relations entre Etats et entre les groupes sociaux. D'après Proudhon, la démocratie sur le plan national, telle qu'elle avait été instituée par la Révolution française n'est pas, en principe, en contradiction avec la démocratie au niveau local et supranational, donc elle n'est pas en contradiction avec la création d'institutions démocratiques dotées de pouvoirs indépendants à tous les niveaux où la vie sociale se déroule. Croire que la démocratie ne peut s'exprimer qu'à un seul niveau de gouvernement est la limite la plus sérieuse de la pensée nationale.

En 1862, en faisant le bilan de son itinéraire politique, Proudhon écrivait : « *Si, en 1840, j'ai débuté par l'*anarchie, *conclusion de ma critique de l'idée gouvernementale, c'est que je devais finir par la* fédération, *base nécessaire du droit des gens européen, et, plus tard, de l'organisation de tous les États* » (1874-75, vol. XII, p. 220). Son point de vue fédéraliste permettait à Proudhon de dénoncer le caractère pathologique et donc transitoire de la formule politique de l'État national. Le déclin du rôle historique de ce type d'État est mis en relief en Europe aujourd'hui par le processus d'unification régionale et la tendance à la décentralisation et, dans le monde, par sa subordination aux acteurs du processus de globalisation. Le modèle d'un État fermé et centralisé qui organise la division politique plutôt que l'unité du genre humain et poursuit le monisme à la place du pluralisme social n'est plus adapté au développement des forces productives et aux nouvelles dimensions prises par les problèmes à la fois domestiques et de politique internationale. Tout ceci prouve la valeur prophétique de l'affirmation de Proudhon que « *le vingtième siècle ouvrira l'âge des fédérations, ou l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans* ». (Proudhon, 1959, pp. 355-56).

En 1862, en faisant le bilan de son itinéraire politique, Proudhon écrivait : « *Si, en 1840, j'ai débuté par l'*anarchie, *conclusion de ma critique de l'idée gouvernementale, c'est que je devais finir par la* fédération, *base nécessaire du droit des gens européen, et, plus tard, de l'organisation de tous les États* »

Proudhon et la critique des limites du libéralisme, de la démocratie et du socialisme

Le fédéralisme, de cette façon, se qualifie comme la théorie politique qui permet de résoudre les problèmes laissés en suspens par la Révolution française avec son affirmation de principe d'une « République une et indivisible » et de surmonter les contradictions du modèle de l'État national unitaire. La Révolution française avait émancipé la nation en reconnaissant la souveraineté populaire, mais les principes de centralisation du pouvoir politique et le nationalisme s'étaient révélés en opposition avec la liberté, la démocratie et le socialisme. C'est la raison pour laquelle Proudhon écrit, « *Qui dit liberté dit fédération ou ne dit rien. Qui dit république dit fédération ou, encore une fois, ne dit rien. Qui dit socialisme dit fédération ou encore ne dit rien* ». (1959, p. 383)

En premier lieu, Proudhon montre comment la structure de l'État unitaire réduit en une formule juridique vide le principe de séparation des pouvoirs qui est la garantie du libre gouvernement. Il y a une contradiction insurmontable entre le principe de la séparation des pouvoirs et celui de la centralisation. Tandis que le premier est basé sur l'autonomie de certains centres de pouvoirs (le Parlement, les élus locaux, etc.) par rapport au gouvernement central, et donc sur la présence de contrepoids, d'oppositions, d'antagonismes entre les pouvoirs de l'État, le second ne tolère aucun centre d'initiative politique en dehors du gouvernement central.

> « L'idée d'une limitation de l'État, là où règne le principe de centralisation des groupes, est donc une inconséquence, pour ne pas dire une absurdité. Il n'y a d'autres limites à l'État, que celles qu'il s'impose de lui-même en abandonnant à l'initiative municipale et individuelle certaines choses dont provisoirement il ne se soucie point. Mais, son action étant illimitée, il peut arriver qu'il veuille l'étendre sur les choses qu'il avait d'abord dédaignées ; et comme il est le plus fort, comme il ne parle et n'agit jamais au nom de l'intérêt public, non seulement il obtiendra ce qu'il demande ; devant l'opinion et les tribunaux, il aura encore raison ». (1952, p. 246)

Dans un État unitaire, la lutte politique se déroule dans un seul contexte institutionnel pour la conquête d'un seul pouvoir ; il n'est sujet à aucune limitation effective et il est l'arbitre de la Constitution elle-même.

Deuxièmement, Proudhon est critique de la démocratie jacobine qui a perfectionné la centralisation de l'État. « *La démocratie a peu de considération à l'égard des libertés individuelles et pour le respect de la loi, car elle est incapable de gouverner dans des conditions différentes de celles de l'unité, ce qui n'est rien d'autre que du despotisme […] La démocratie est surtout centralisatrice et unitaire ; elle abhorre le fédéralisme* ». (1959, p. 382)

Ce type de démocratie qui attribue la souveraineté au peuple, vu comme une entité fermée sur elle-même, uniforme, indivisible et qui condamne comme une attaque à la souveraineté populaire tout ce qui peut diviser, différencier, opposer des volontés qui concourent à former la volonté de la nation, ne devrait pas à proprement parler s'appeler démocratie, parce que tous les groupes sociaux étant sujets à la même autorité et à la même administration perdent leur autonomie.

> " Dans le pacte social, convenu à la manière de Rousseau et des jacobins, le citoyen se démet de sa citoyenneté et la commune, et au dessus d'elle le département et la province, absorbés dans l'autorité centrale, ne sont plus que des succursales sous la direction immédiate du ministère. Les conséquences ne tardent pas à se faire sentir : le citoyen et la commune sont privés de toute dignité, le sans-gêne de l'État se multiplie et les charges du contribuable croissent en proportion. Ce n'est plus le gouvernement qui est fait par le peuple, c'est le peuple qui est fait par le gouvernement. Le pouvoir envahit tout, s'empare de tout, s'arroge tout, pour toujours" (1959, p. 345).

Une démocratie qui fonctionne seulement au niveau national, sans base de gouvernement local autonome n'est qu'une démocratie nominale, parce qu'elle contrôle d'en haut et étouffe les communautés, c'est à dire la vie concrète des gens. Le principe même de souveraineté populaire devient un mythe dont le but est de légitimer la subordination du peuple au pouvoir central.

En troisième lieu, Proudhon n'est pas seulement, comme les socialistes de son temps, un critique de l'exploitation capitaliste, mais aussi des aspects autoritaires et centralisateurs du socialisme. Il dénonce la mystification cachée derrière l'expression « *propriété collective* » et il entend démontrer que, même si la propriété est transférée des citoyens privés à la

communauté représentée par l'État, l'erreur fondamentale qui consiste à attribuer la propriété à certains individus, qui s'approprient le fruit du travail des autres, n'est pas éliminée. Changer le détenteur de la propriété ne changerait pas substantiellement la nature de cette institution, de fait, cela aboutirait simplement à « *reproduire sur un plan inversé toutes ses contradictions* ». C'est à dire qu'il y aurait une transformation des relations de production, mais le contrôle et la gestion des moyens de production seraient donnés à un groupe social particulier et, par conséquent, l'exploitation ne serait pas éliminée. Dans sa polémique contre le socialisme utopique « *le communisme rudimentaire* » suivant l'expression de Marx, Proudhon observe : « *Chose singulière ! La communauté systématique, négation réfléchie de la propriété, est conçue sous l'influence directe du préjugé de priorité ; et c'est la propriété qui se retrouve au fond de toutes les théories des communistes. Les membres d'une communauté, il est vrai, n'ont rien en propre ; mais la communauté est propriétaire, et propriétaire non seulement des biens, mais des personnes et des volontés* ». (1926, p. 326)

D'autre part, la fusion du pouvoir économique et du pouvoir politique constitue la prémisse d'une forme nouvelle et plus oppressive de dictature : « *De tous leurs préjugés inintelligents et rétrogrades celui que les communistes caressent le plus est la dictature. Dictature de l'industrie, dictature du commerce, dictature de la pensée, dictature dans la vie sociale et la vie privée, dictature partout : tel est le dogme… Après avoir supprimé toutes les volontés individuelles, ils les concentrent dans une individualité suprême, qui exprime la pensée collective, et, comme le moteur immobile d'Aristote, donne l'essor à toutes les activités subalternes* ». (1923, vol. II, p. 301)

Le droit à la propriété apparaît, par conséquent, comme la condition de l'autonomie individuelle et de l'attribution à chacun des fruits de son travail. La propriété doit être étudiée dans le cadre dialectique des relations entre l'État et la société.

Proudhon et le fédéralisme intégral

La partie négative de la pensée de Proudhon est donc constituée par une double négation : négation du centralisme et de l'autoritarisme de l'État et de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'un des aspects les plus intéressants de cette pensée est représenté par sa conception « *intégrale* » du fédéralisme. En fait, à côté de son fédéralisme politique, il a formulé l'idée d'un fédéralisme économique et social, nécessaire pour limiter les pouvoirs de l'État et des groupes privilégiés qui soutiennent son pouvoir. « *Toutes mes idées économiques… peuvent se résumer en ces trois mots :* Fédération agricole-industrielle *; toutes mes vues politiques se réduisent à une formule semblable :* Fédération politique ou Décentralisation… *Toutes mes espérances actuelles et futures sont exprimées par ce troisième terme, corollaire des deux autres :* Fédération progressive ». (1959, pp. 361-62)

Pour Proudhon, le fédéralisme économique ne coïncide pas avec l'abolition de la propriété. Son idée de la propriété considérée à la fois comme « *vol* » et comme une condition de la « *liberté* » a pu paraître contradictoire à certains. Pour la présenter, je suivrai l'analyse de Mario Albertini (1974). Nous avons vu que Proudhon, dans sa critique du centralisme collectiviste et de la propriété d'État des moyens de production a mis en lumière l'impossibilité d'éliminer l'aspect individualiste de la propriété qui consiste à attribuer à certains les moyens de production. De ce point de vue, nous pouvons saisir pourquoi Proudhon assigne à la propriété la tâche de « *servir de contrepoids à la puissance publique, contrebalancer l'Etat, par ce moyen assurer la liberté individuelle : tel sera donc, dans le système politique, la fonction, principale, de la propriété… Pour que le citoyen soit quelque chose dans l'Etat, il ne suffit donc pas qu'il soit libre de sa personne ; il faut que sa personnalité s'appuie, comme celle de l'Etat, sur une portion de matière qu'il possède en toute souveraineté, comme l'État a la souveraineté du domaine public. Cette condition est remplie par la propriété* ». (1866, p. 138)

Le droit à la propriété apparaît, par conséquent, comme la condition de l'autonomie individuelle et de l'attribution à chacun des fruits de son travail. La propriété doit être étudiée dans le cadre dialectique des relations entre l'État et la société. Son rôle est d'assurer l'autonomie de la vie économique et sociale face à l'État. « *La puissance de l'État est une puissance de concentration ; donnez-lui l'essor, et toute individualité disparaîtra bientôt, absorbée dans la collectivité ; la société tombe dans le communisme ; la propriété, au rebours, est une puissance de décentralisation ; parce qu'elle-même est absolue, elle est anti-despotique, anti-unitaire ; c'est en elle qu'est le principe de toute fédération : et c'est pour cela que la propriété, transportée dans une société politique, devient aussitôt républicaine* ». (1866, p. 144)

Proudhon reconnaît l'existence de l'égoïsme individuel dans lequel il trouve également un aspect positif et, quoiqu'il en soit, il n'a pas l'illusion qu'il puisse être éliminé. Il reste néanmoins le fait que, la chose importante qui ne peut pas être éliminée, c'est l'attribution à quelqu'un des moyens de production. Mais, en même temps, il affronte le problème de l'élimination des privilèges ou, en particulier, les aspects négatifs des relations sociales basées sur la propriété. La propriété des moyens de production peut se trouver entre les mains de ceux qui les emploient et cela n'implique pas de forme d'injustice ou d'exploitation. Mais la propriété peut être séparée du travail, ce qui donne lieu au *droit d'aubaine*, c'est à dire à cette distorsion de la propriété qui consiste à s'approprier le fruit du travail des autres. Ceci, c'est l'aspect de la propriété qui doit être aboli pour éliminer les relations de force de la société. L'abolition du *droit d'aubaine*, ou pour utiliser une expression plus ordinaire, de la plus-value, consisterait à accorder la possession des moyens de production à des individus ou groupes qui les emploient. Une fois que la plus-value est éliminée et que la propriété est sous contrôle social, chaque forme d'autoritarisme est destinée à disparaître et le pouvoir de l'État se trouve contraint dans des limites efficaces.

Conformément à cette idée décentralisée et anti-autoritaire de la gestion de l'économie, Proudhon élabore un modèle d'organisation des usines et des entreprises qu'on peut définir comme autogestion ouvrière. Les principes les plus importants sur lesquels cette autogestion est basée sont les suivants : tous les travailleurs sont co-propriétaires ; toutes les positions sont électives et les règlementations sont sujettes à l'approbation des membres ; chacun a le droit de remplir n'importe quelle position, les salaires sont fonction de la nature du poste occupé.

En ce qui concerne l'agriculture, Proudhon est pour la propriété individuelle et l'établissement de communes rurales ayant pour tâche de distribuer la terre à ceux qui la cultivent et de la réorganiser suivant les buts de coopération et d'utilité sociale. Les travailleurs associés en unité de production de base (entreprises autogérées et communes rurales) constituent les cellules de base de cette fédération agricole et industrielle dans laquelle la propriété des moyens de production est

attribuée en même temps à l'organisation de la société économique dans son ensemble, à chaque région, à chaque association de travailleurs et à chaque travailleur. La fédération agricole et industrielle permet de cette façon de réorganiser les structures productives sous le contrôle des travailleurs associés en de nombreux groupes autonomes, tandis que la solidarité entre eux est assurée par le lien fédéral. Ce type d'organisation de la société et de l'économie rend possible de réaliser ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui un plan décentralisé démocratique, fondé sur les besoins des communautés fonctionnelles et territoriales. En fait, quand un plan est décidé au centre, sans relation réelle avec les demandes et les besoins des communautés locales, il n'est pas seulement autoritaire mais également inefficace, parce qu'il n'est pas fondé sur les besoins réels des hommes. Donc, l'organisation économique et sociale fédéraliste présente une formule qui permet d'éviter le double danger représenté par la domination arbitraire des groupes capitalistes et par celle, tout aussi arbitraire, de groupes dominants qui justifient leurs pouvoirs au nom du communisme. Ce type de plan et l'autogestion semblent donner à la classe ouvrière une forme d'association capable d'enlever aux groupes dominants les leviers de la direction idéologique, économique et politique et de libérer les énergies nécessaires pour subordonner le capital au travail. Ici, nous pouvons noter que Proudhon, en essayant de s'imaginer ou de dessiner une société future libérée de la domination et de l'exploitation, la présente, suivant la situation de son temps, comme une société d'ouvriers et de paysans qui auraient soumis à leur contrôle les moyens de production et auraient éliminé les classes dominantes qui avaient leurs privilèges fondés sur le capital et la rente. La limite de ce point de vue se trouve dans le fait, déjà perçu par Marx (1970, vol. II, pp. 400-411), que le processus de libération de l'homme et la création de rapports sociaux communautaires ne peut pas avoir lieu sans transformation en profondeur de la structure de la société qui éliminerait les rôles mêmes des ouvriers et des paysans, comme cela sera rendu possible aujourd'hui par la « révolution scientifique et technologique » (Richta R., 1969). Cela permet d'éliminer le travail manuel et la rareté des biens matériels et, en même temps, la compétition pour le nécessaire ; donc, cela nous laisse espérer l'élimination progressive du travail aliénant comme une possibilité concrète.

Sources

- Théorie de l'impôt, Paris, éd. Dentu, 1861
- Théorie de la propriété, Paris, éd. Librairie internationale, 1866
- Correspondance, Paris, éd. Lacroix, 14 volumes, 1874-1875
- Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère, dans Oeuvres complètes, Paris, éd. Rivière, 1923
- Qu'est-ce-que la propriété ? Recherches sur le principe du droit et du gouvernement. Premier Mémoire, dans, Œuvres complètes, Paris, éd. Rivière, 1926
- Contradictions politiques, dans, Oeuvres complètes, Paris, éd. Rivière, 1952
- Du principe fédératif et oeuvres diverses sur les problèmes politiques européens, dans, Œuvre complètes, Paris, éd. Rivière, 1959
- De la justice dans la révolution et dans l'église, dans Oeuvres complètes, Genève-Paris, éd. Slatkine, 1982

Les défis de l'État-nation

Alon Helled
Doctorant, universités de Turin, Florence et EHESS Paris
Article publié initialement dans *The Federalist Debate*, Turin, 27° année, n° 1, mars 2019
Traduit de l'anglais par Michel Herland – Martinique

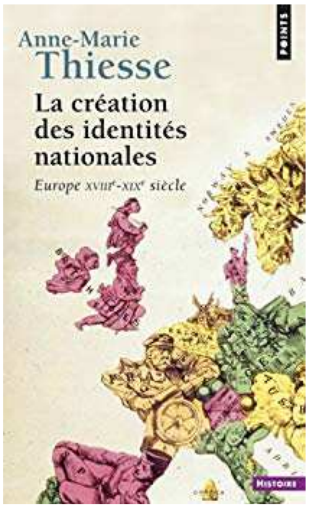

Le XIX° siècle a été marqué par l'expansion géopolitique du commerce et la course à la modernisation en matière de technique et d'administration, en même temps que par la volonté d'imposer l'État-nation comme seule puissance politique. Toutes ces évolutions furent engagées dans le contexte de la montée des nationalismes et de l'Ordre de Westphalie. Parallèlement à cette idéologie qui a dominé toute la glorieuse période de la fin du XIX° siècle, la science sociale naissante (avec Auguste Comte, 1798-1857, Karl Marx, 1818-1883, Emile Durkheim, 1858-1917, Max Weber, 1864-1920) mettait en avant deux types d'organisation sociale complémentaires : en allemand *Gemeinschaft* (la communauté) et *Gesellschaft* (la société). Ces deux concepts étaient mis à contribution pour expliquer les évolutions historiques, sociales et économiques, sans omettre le rôle de la politique dans la civilisation moderne. On opposait la tradition et la religion (piliers de la *Gemeinschaft*) à la rationalité, prise comme synonyme de la modernité, caractéristique de la *Gesellschaft*. La complémentarité de ces deux sphères de la société, l'une locale, l'autre globale, positionnait l'État-nation comme l'acteur dominant dans la phase capitaliste de l'évolution sociale. En d'autres termes, la transition graduelle du monde communauté-centrée vers le monde société-centré devenait l'enjeu principal de la construction de l'État-nation. Tandis que les formes anciennes d'organisation sociale devenaient des pratiques privées (religion, troc de marchandises ou de services, mariages arrangés…), elles ne jouissaient pas moins d'une reconnaissance formelle. C'est pourquoi il est aisé de comprendre que le développement des nations comme des nationalismes ne fut pas monolithique. Il y a toujours eu à la fois d'un côté des coutumes et des identités particulières, de l'autre des expéditions commerciales au long cours important une culture cosmopolite tout autant que des marchandises.

Il y a toujours eu à la fois d'un côté des coutumes et des identités particulières, de l'autre des expéditions commerciales au long cours important une culture cosmopolite tout autant que des marchandises.

Ce processus bi-directionnel – qu'on dirait aujourd'hui « glocal » – a conduit relativement lentement à la sécularisation et à la démocratie pendant que l'appartenance ethnique et linguistique des individus se trouvait encadrée par des règles collectives sous l'autorité de l'État. Si les États-nations étaient considérés comme faisant également partie du, et participant au, progrès universel, conformément aux idéaux des Lumières, il faut reconnaître qu'ils ne contribuèrent guère à la construction d'une société sans classe (telle que Marx la rêvait), ni à faire naître le sentiment d'une solidarité nationale ou internationale, que ses bases fussent « mécaniques » (sur la base de la parenté dans les sociétés primitives) ou « organiques » (la diversification des produits, des professions dans les sociétés industrielles) conformément à la distinction élaborée par Durkheim. Les États-nations ne furent pas davantage capables d'instaurer durablement le capitalisme libéral et le libre-échange lorsque le nationalisme vint s'opposer à l'universalisme à la fin de l'âge d'or de la modernité. Le fragile équilibre international des pouvoirs fut détruit tout comme les progrès déjà réalisés en matière de démocratie, tandis que les industries se mettaient au service de la guerre. Les deux guerres mondiales ont anéanti les chances d'un équilibre fondé sur des États-nations gouvernés par les idées libérales, autant respectueux des minorités à l'intérieur que des étrangers à l'extérieur. Un tel idéal n'était clairement plus de mise, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, dans le contexte de la guerre froide.

L'État-nation n'est qu'une forme possible d'organisation politique et sociale. Il n'est pas le seul candidat à représenter la nation (ou le peuple) et n'est pas un meilleur garant des droits culturels ou sociaux que d'autres entités politiques (que l'on pense à l'Empire austro-hongrois multiculturel, à la Fédération suisse multilingue, etc.). Hannah Arendt a souligné la violence des nationalismes à l'égard des libertés politiques (l'État-nation tend à unifier les religions et les cultures). Réfléchissant à la situation de la Palestine sous mandat, elle concluait que les territoires multiethniques devaient adopter une structure fédérale si l'on voulait éviter les conflits[34]. Lorsque deux identités nationales sont potentiellement hostiles, le fédéralisme préserve les identités existantes tout en neutralisant les pulsions séparatistes dont les conséquences à termes peuvent s'avérer redoutables.

L'histoire enseigne que les États-nations ne sont pas nécessairement contraires à la paix mais que cette dernière dépend du type de régime (démocratique ou totalitaire) bien plus que de considérations ethniques : la citoyenneté importe davantage que la parenté. Tant qu'il existe une communauté

[34] H. Arendt : *The Jewish Writings*, New York, ed. J. Kohn and R. Feldman, Schoken Books, 2007, p. 195.

politique capable de trouver des solutions aux problèmes qui se posent en commun, un système bénéfique à tous maintient la paix (conformément à la théorie politique libérale). Une telle communauté se fonde sur une préférence « politique » (c. à d. en faveur de la socialisation) et sur un processus d'apprentissage des valeurs et des règles acceptées par les citoyens. L'intériorisation des normes est facilitée par des politiques qui ne visent pas seulement à la *rationalité* mais à l'instauration d'une *solidarité*. Le pluralisme, la responsabilité civile, l'inclusion des différents secteurs de la société sont autant de valeurs qui fondent un système de règles pacifique, lequel est la quintessence du républicanisme moderne. Alors que la monarchie absolue était investie par un décret divin et/ou la légitimité du lignage, la République repose sur l'idée que tous ses membres sont non seulement égaux en droit mais qu'ils participent activement au choix de leurs représentants (principe de la démocratie représentative). Pour le républicanisme, l'État, la citoyenneté, la démocratie et le droit ne sont pas que des moyens au service du gouvernement, ils créent un « *common sense* » partagé, un ensemble de « sentiments civils », une conscience nationale. Rien de tout cela n'est acquis une fois pour toutes.

Car cela dépend des efforts engagés au niveau politique. Les modalités de la socialisation[35] dépendent en effet au premier chef de ce que les élites professent. Ceci ne soulèverait pas de difficulté si le crédo républicain demeurait largement inchangé au fil du temps. Or il n'en est rien, l'idéologie politique est sans arrêt ballotée entre d'une part la droite et la gauche, d'autre part un mode de fonctionnement majoritaire ou « consociatif » (partage du pouvoir comme par exemple dans une fédération). Dit autrement, au-delà des divergences sur les orientations politiques, il existe des conflits à propos des règles du jeu démocratique. Avec deux grandes tendances : l'une dite « accommodante » (compromis, formation de coalitions, multilatéralisme, coopération) ; l'autre qui favorise l'efficacité et dégénère facilement en autoritarisme, quand ce n'est pas en l'autorité d'un seul homme. La victoire de chacune de ces deux tendances dépend de la solidité ou de l'affaiblissement des partis et plus largement de la crise du politique (que ce soit la domination d'une classe technocratique ou la banalisation des idéologies critiquant les institutions).

Aucun État démocratique digne de ce nom ne peut subsister sans tenir compte des demandes individuelles. La participation des citoyens se maintient tant que ceux-ci demeurent libres de leurs choix et tant que l'État maintient son engagement « contractuel » de transformer une agrégation d'individus en une société civile démocratique et républicaine. Lorsque le couple citoyen-République se distend, lorsque la société civile n'accompagne plus la participation politique, un État démocratique ne peut plus résister aux forces de la mondialisation (déterritorialisation). Il perd son pouvoir (c. à d. sa capacité à contrôler les phénomènes sociaux)[36]comme sa légitimité, en raison de la déception, voire la colère, des citoyens, l'incapacité de l'État à maîtriser les problèmes nourrissant un « mécontentement démocratique », lui-même lourd du populisme et de la démagogie.

La crise de confiance ne signifie pas nécessairement la fin de l'État-nation, pas plus que la disparition des démocraties modernes ou leur transformation en pure bureaucratie. Il en va de la capacité des États démocratiques de défendre leur raison d'être. C'est en combinant le dynamisme au niveau local et la cohérence au niveau global que la « *res publica* » pourra faire advenir des gouvernements efficaces et efficients en même temps qu'une gouvernance multilatérale. Elle y parviendra en restaurant l'autorité bicentenaire du républicanisme, c. à d. une tradition de symboles et d'actes porteurs d'efficacité autant que de solidarité. Elle ne sera pas fondée seulement sur une vague communauté de destins mais sur une rationalité collective, sur une communauté de décision vouée à affronter les défis de la globalisation et du nouvel ordre mondial (un ordre aujourd'hui multipolaire mais où demeurent les vestiges de l'ordre bipolaire précédent). S'il est vrai que le nationalisme est directement opposé à toute ouverture à la « multitude globale », l'État moderne pourra encore faire office d'« unité de survie »[37] s'il demeure l'institution qui contient les « habitus » républicains, en d'autres termes s'il est toujours un lieu d'interactions conjuguant changements et continuité. Un tel État produit les règles nécessaires pour ne pas laisser pas le citoyen isolé face aux incertitudes du monde, en combinant micro et macro-gouvernement, le niveau local-national aussi bien que le niveau transnational.

Quand on considère l'évolution de la Cité-État jusqu'à la Nation-État, le fédéralisme démocratique apparaît aujourd'hui comme la forme de gouvernement capable de subsumer les différents niveaux d'interaction.

Quand on considère l'évolution de la Cité-État jusqu'à la Nation-État, le fédéralisme démocratique apparaît aujourd'hui comme la forme de gouvernement capable de subsumer les différents niveaux d'interaction. Une fédération démocratique mondiale rassemblerait des individus confrontés au même défi (la société transnationale), mais appartenant à des communautés différentes. Une telle fédération préserverait les identités ethnoculturelles et laisserait s'épanouir des identités politiques à plusieurs niveaux ancrées dans un même respect de la loi. Quelqu'utopique que cela puisse paraître aujourd'hui, il ne faut pas négliger le poids des valeurs républicaines ni celui des citoyens politiquement actifs. La société globale ne sera en mesure d'affronter les défis géopolitiques contemporains que si elle renforce la solidarité, la conscience citoyenne et le règne de la loi.

[35] Un « habitus social » est le système de dispositions, de pratiques et éventuellement de convictions intériorisé par les individus participant à la même communauté – la citoyenneté dans notre cas… Deux sociologues ont mis le concept d'habitus au centre de leurs analyses : P. Bourdieu, Stanford (CA), *Practical Reason - On the Theory of Action*, Stanford, Stanford University Press, 1998 ; Norbert Elias, New York et Londres, *The Society of Individuals*, 2001, Continuum.

[36] Zygmunt Bauman, "Politics, the Good Society and 'Westphalian Sovereignty'" in *Social Europe* (25 May 2012).

[37] Le concept d'unité de survie ('*survival unit*') est analysé par N. Elias: "Über den Prozeß der Zivilisation", 1939 ; éd. anglaise, *The Civilizing Process: Sociogenetic and Psychogenetic Investigations* – revisée et traduite par Edmund Jephcott avec notes et corrections de l'auteur et éditée par E. Dunning, J.Goudsbfom and S. Mennell, Malden: Oxford: Carlton, Blackwell Publishing, 2000.

La disparition d'Immanuel Wallerstein

Giampiero Bordino
Professeur d'histoire contemporaine et analyste politique – Turin
Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion

À presque 89 ans, le 31 août 2019, est décédé Immanuel Wallerstein, l'un des plus grands historiens et sociologues contemporains. Il a été un témoin, un interprète de la période de succès, de contradictions et de crises du capitalisme, de grands conflits internationaux et de la "guerre froide", de la décolonisation, des mouvements de 1968, de la mondialisation (dont il était en quelque sorte un précurseur prophétique), du triomphe puis du déclin de l'empire américain. Depuis 2003, Wallerstein, qui avait en fait été un fondateur et un militant du *Student Federalist Movement* dans les universités américaines en 1944, quatre ans avant la fondation du *World Movement for World Federal Govenment* (devenu le *World Federalist Movement*), a également été depuis 2003 l'une des plumes les plus célèbres à s'exprimer dans *The Federalist Debate* et dans *Fédéchoses-pour le fédéralisme.*

Dans l'analyse et la réflexion de Wallerstein, la distinction entre les concepts de « économie-monde » et d'« empire-monde » joue un rôle important.

Dans les années 1970 et 1980 du siècle passé, Immanuel Wallerstein, a publié son ouvrage le plus fameux, *The modern World-System*, qui illustre, analyse et interprète, depuis ses origines au XVI° siècle, le capitalisme comme un système économique et social planétaire, une réelle "économie-monde" avec ses articulations dialectiques entre un "centre" et des "périphéries", avec ses hiérarchies et ses conflits internes.

Dans sa grande reconstruction historique, Wallerstein avait, comme il l'a admis explicitement, un inspirateur et une référence fameux, bien que lu et relu ou cité de manière critique, en Karl Marx. Il a également eu quelques références fondamentales plus récentes, ayant directement travaillé et collaboré en personne avec certaines de ces personnes Durant les années de son long engagement culturel et académique. Il y a en premier lieu, l'historien français Fernand Braudel, qui le précédait d'une génération (né en 1902 et décédé en 1985), l'un des grands maîtres de l'école historiographique active autour de la revue Parisienne des *Annales*, dont Braudel a été directeur entre 1946 et 1968. Braudel voit et décrit l'histoire comme une histoire de "structures de longue durée" (le capitalisme étant précisément l'une d'entre-elles), passant au-dessus et au-delà des courtes vagues d'évènements qui ondulent à leur surface. Ce n'est pas une coïncidence si Wallerstein a été le responsable du *Fernand Braudel Center for the Study of Economies, Historical Systems and Civilization* de la Binghhamton University de New York durant plusieurs années. L'autre important référent intellectuel de Wallerstein, dans des années plus anciennes, est l'historien, sociologue, anthropologue et philosophe hongrois Karl Polanyi (1886-1964), auteur en 1944 d'un travail destine à avoir une grande résonance, *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time.* Sa critique de la « société marché », c'est-à-dire de la société dans laquelle « tout est un marché », a préfiguré des analyses et des tendances fondamentales dans le débat culturel et politique des décennies suivantes.

Parmi les collaborateurs et amis de Wallerstein, l'on peut aussi compter quelques-uns des intellectuels les plus significatifs de la gauche radicale mondiale engagés dans la critique du capitalisme et dans la lutte contre le néo-colonialisme et l'impérialisme, de l'écrivain franco-martiniquais Frantz Fanon à l'économiste et sociologue italien Giovanni Arrighi (un autre enseignant du Fernand Braudel Center), de l'économiste franco-égyptien Samir Amin au sociologue et économiste allemande Gunder Frank.

Dans l'analyse et la réflexion de Wallerstein, la distinction entre les concepts de « économie-monde » et d'« empire-monde » joue un rôle important. L'« économie-monde » décrite dans ses ouvrages est une structure horizontale par rapport aux différents territoires : elle a pu prendre vie et se développer, devenir hégémonique entre le XVI° et le IXX° siècles, même en l'absence d'un « empire-monde », c'est-à-dire, d'un centre de pouvoir central et unifié. En substance, ce qui caractérise l'économie-monde (en d'autres termes, le capitalisme moderne et contemporain) et autorise son rôle hégémonique, c'est la séparation entre la sphère économique, de dimensions mondiales, et la sphère politique, fragmentée en entités souveraines (en Europe, les États nationaux) pour cette raison incapable de contrôler le capital et les marchés.

Selon Wallerstein, la conscience fait défaut que c'est précisément l'absence d'un pouvoir politique européen commun (aujourd'hui évidemment sous forme d'une démocratie fédérale continentale et non sous la forme d'un empire) qui rend tout à la fois impossible de développer des politiques sociales et de contrer l'impérialisme américain.

Wallerstein, dans l'un de ses commentaires publié dans *Fédéchoses-pour le fédéralisme,* en juin 2006 à l'occasion du référendum ayant rejeté le projet de Constitution européenne (et repris dans ce numéro), "l'ambiguïté du 'non' français à la Constitution européenne", a observé que trois secteurs de l'opinion publique, bien que distant politiquement parlant les uns des autres, se sont essentiellement félicités de ce résultat négatif : la droite eurosceptique, les néo-conservateurs américains et une large fraction de la gauche radicale. Dans cette dernière, selon Wallerstein, la conscience fait défaut que c'est précisément l'absence d'un pouvoir politique européen commun (aujourd'hui évidemment sous forme d'une démocratie fédérale continentale et non sous la forme d'un

empire) qui rend tout à la fois impossible de développer des politiques sociales et de contrer l'impérialisme américain. Également, dans d'autres contributions publiées dans notre revue postérieurement, Wallerstein a réitéré que l'union politique de l'Europe est nécessaire pour ces objectifs. Il est significatif que dans les dernières décennies, parallèlement au déclin de l'empire américain, et comme c'est devenu évident aujourd'hui avec la présidence Trump, les États-Unis se sont toujours plus porté contre l'unification politique de l'Europe et contre ses partisans, considérés comme des ennemis.

En somme, une "démocratie-monde", qui permette le contrôle de l'"économie-monde" (en d'autres mots, de civiliser le capitalisme et la mondialisation), est aujourd'hui nécessaire. Ainsi, le legs culturel et politique d'Immanuel Wallerstein, un chercheur qui ne peut sûrement pas être suspecté de rhétorique pro-européenne ou de penchants pour la "gauche caviar" ("radical chic" comme pourraient le dire aujourd'hui les souverainistes ou les populistes néo-nationalistes italiens), peut nous aider à mieux comprendre notre monde.

Immanuel Wallerstein: Ah, We were once both young and hopeful!

Rene Wadlow
President, Association of World Citizens

Immanuel Wallerstein (28 September 1930 - 31 August 2019) the political sociologist best known for his writings on the "world system" and I were friends in the mid 1950s. Perhaps not friends but at least both student activists in the world federalist - world citizen movement, especially in their international dimension. We shared a common analysis of situations and were largely in agreement as to the short-term steps to be taken. We did not influence each other, but rather shared a common approach coming from different directions. We shared an interest in Africa as the early 1960s brought independence and later there was a focus on what Manny (as he was known by his friends) called the "world system" and I "the world society". After the late 1950s, we rarely saw each other, but exchanged offprints of our articles instead of Christmas cards at the start of the year.

Perhaps not friends but at least both student activists in the world federalist - world citizen movement, especially in their international dimension.

We were roughly at the same stage in our university education. Although Manny was four years older, he had spent 1951 to 1953 in the U.S. Army. So when we started working together in 1954, I was a student at Princeton and he was finishing an MA at Columbia in New York City. He wrote his MA thesis on McCarthyism and the negative role that Senator Joseph McCarthy had played in American life, especially his negative role on intellectual freedom in U.S. academic life. We agreed that McCarthyism was to be combated strongly and that university students could take a lead in keeping open discussions in university life.

Our main focus of common action was the international student movement. Shortly after the end of the Second World War in 1945, the Soviet Union helped to organize a number of international student and youth movements and largely took control of them. The student movement was called the International Union of Students (IUS) and the broader youth movement was called the World Federation of Democratic Youth (WFDY). For about three years, Western European and U.S. youth groups had tried to participate fully but were less well organized than the Soviet and Eastern European movements. Thus, after 1948 and the Communist government coming to power in Prague, Western and U.S. students broke away and created rival international unions. The Western students formed the International Student Conference with its headquarter in Leiden, Netherlands, and the broader youth grouping was the World Assembly of Youth (WAY). In 1954 when Manny and I started working together, I had been elected President of the Young Adult Council (YAC) of the National Social Welfare Assembly. YAC was a coalition of U.S. youth groups and of youth-servicing organizations such as the YMCA. YAC was the U.S. member of WAY. Manny was elected Vice-President of WAY in 1955. Thus, both of us became involved in the international student movement, providing an alternative view to the Communist line of the rival movements and yet not being a voice of the primitive anti-communist vision that McCarthy had symbolized but McCathy's approach was relatively wide-spread in U.S. government circles.

It was only in 1967 that information concerning the financing of WAY through YAC by the CIA became public knowledge. I did not know it. The funds came through a New York-based foundation related to a large manufacturing firm that could have had the sort of money that we were sending to the WAY headquarters. I knew the director of the foundation well, an intelligent man who often attended our council sessions. A few years later, he became the director of a well-known modern art museum in the south of France, probably without CIA money. However, at the time, the Soviets considered modern art as subversive of "socialist realism in art" – painting of happy tractor drivers, so one never knows!

Through the international youth movements, both Manny and I became interested in the socio-political currents in the African colonies that were on the eve of

independence. WAY was the only international NGO that had the African colonies as full members. In WFDY the colonies were only associate members. Manny wrote his PhD thesis contrasting the policies of Ghana and the Ivory Coast, an English and French colony of similar size and geographic location.

The leader of the Gabonese section of WAY became the first Minister of Education when Gabon became independent, and he asked me to come work with him. I did so until he was pushed out of the government in 1963 and replaced by a personal enemy. I left for Geneva to help set up a program to train African civil servants – a program loosely related to the University of Geneva.

Manny published a good number of articles on African political currents. I was helping to edit an academic journal on modern Africa, *Genève-Afrique*, and would send some articles to Manny for his evaluation prior to publication.

By the early 1970s, both Manny and I came to realize that the new African States were not going to change the world system in a positive direction. We had come full circle in our focus to where we had started in the world federalist-world citizen movement with a need to look at the world as a whole.

In 1976 Manny created the Fernand Braudel Center for the Study of Economics, Historical Systems and Civilizations at the University of New York at Binghamton, a center he directed until he retired in 1999. Manny was a good organizer, and the Braudel Center became a "cottage industry" for books with a World System approach, not only I. Wallerstein. *The Modern World System* (New York: Academic Press, 1974) but a whole series of books using the same approach. From our YAC days in the 1950s, André Schiffrin who had represented the International Socialist Youth Movement in YAC became a well-known New York publisher first at Pantheon and later at the firm he created The New Press. Most of Manny's more recent books were published at the New Press including in 2000 *The Essential Wallerstein.* André died a couple of years ago, so I guess that there will never be "The Essential Wadlow" at The New Press.

Looking back at our parallel lives as activists and writers, there was probably a certain growth of "realism" as we saw movements from which we had expected more being weaker, more divided, and often manipulated from outside than we had first thought. So comes to mind a line of Manny's sometimes quoted "*People resist exploitation. They resist as actively as they can, and as passively as they must."*

Actes historiques du colloque « Garry Davis et les 70 ans de la Citoyenneté mondiale »

Michel Auvray et Jean-Francis Billon (éd. préparée par), Lyon, ***Actes historiques du colloque « Garry Davis et les 70 ans de la Citoyenneté mondiale »*** – Paris novembre 2019, collection « Textes fédéralistes », éd. Presse fédéraliste, 2019, 126 p., 12 €.

Michel Herland
Économiste, professeur honoraire à l'Université des Antilles et de la Guyane

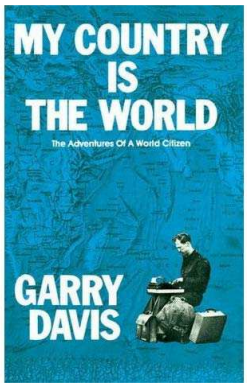

Qui se souvient encore de Garry Davis, un militant de la première heure du fédéralisme mondial qui fut pourtant, au sortir de la deuxième guerre mondiale, une sorte de héros populaire, un statut jamais égalé depuis par tous les militants qui l'ont suivi ? Cet ancien militaire américain, après avoir pour commencer « démissionné » de sa nationalité, avait « installé sa tente », le 12 septembre 1948, sur le parvis du Palais de Chaillot (alors siège des Nations unies) et s'était autoproclamé « premier citoyen du monde ». S'il fut expulsé au bout de quelques jours, cette initiative avait déjà marqué les esprits. Mais c'est l'incident (programmé) du 19 novembre qui assit surtout sa popularité. Associé aux militants du Front humain des citoyens du monde créé en 1946 par quelques ex-résistants chrétiens français, il tenta de lire devant l'Assemblée générale des Nations unies une déclaration (dont la rédaction est attribuée à Albert Camus) en faveur d'un gouvernement mondial, seul susceptible d'amener une paix durable. Il fut rapidement maîtrisé mais Robert Soulage, dit Sarrazac, le leader du Front humain, lui aussi ancien militaire, parvint à lire la déclaration en entier.

Les contributions au colloque Garry Davis tenu à l'Assemblée nationale puis à l'Unesco en novembre 2018, ici rassemblées, n'abordent volontairement que les aspects historiques de cette manifestation ; elles ne racontent pas seulement cette aventure par le menu. Pierre Chevalier, par exemple, relate les tenants et les aboutissants du Congrès des Peuples d'Europe, d'Asie et d'Afrique contre l'impérialisme (18-22 juin 1948), lancé à l'initiative des partisans de la Troisième Force (anticapitaliste *et* antistalinienne). D'autres contributions s'intéressent à Albert Camus (Alessandro Bresolin), au projet (non abouti) de Cour mondiale des droits de l'Homme (Marion Larché) ou à l'Assemblée des Citoyens du Monde (ASCOP, Daniel Durand). J.-F. Billion – dont on connaît l'expertise (née d'une longue fréquentation) concernant l'histoire des mouvements fédéralistes européens et mondiaux – en fournit aussi ici une substantielle synthèse.

Le Mouvement fédéraliste mondial après son congrès de La Haye (2018)

Jean-Francis Billion, Chloé Fabre et Yasmina Gourchane (éd. préparée par), Lyon, ***Le Mouvement fédéraliste mondial (World Federalist Movement – Institute for Global Policy) après son congrès de La Haye (XXVII° congrès – 9 au 13 juillet 2018)***, coll. « Cahiers fédéralistes » n° 3, Presse fédéraliste (en partenariat avec l'UEF France et le World Federalist Movement, 2019, 88 p., 10 €.

Michel Herland
Économiste, professeur honoraire à l'Université des Antilles et de la Guyane

Le Mouvement Fédéraliste Mondial (WFM-IGP) a tenu son XXVII° congrès en juillet 2018 à La Haye (après Winnipeg en 2012). Congrès important au point de vue organisationnel puisqu'il y fut décidé la suppression du « Conseil » du WFM et le recentrement sur seulement deux instances, le « Comité exécutif » et le « Congrès » (dont la périodicité passe de six à deux ans). Fernando Iglesias, parlementaire argentin et latino-américain, président sortant du Conseil, dresse dans son allocution reprise dans le 3ème numéro des *Cahiers fédéralistes* un tableau empreint de pessimisme de la situation présente d'un mouvement mondialiste pourtant chargé d'une responsabilité immense : « Alors que les objectifs du fédéralisme mondial et de la démocratie mondiale semblent éloignés de toute perspective concrète de réalisation, ils deviennent plus nécessaires que jamais dès lors que les crises mondiales se multiplient et prennent de l'importance » (p. 16).

F. Iglesias ne peut que constater la baisse des adhésions, du budget et de l'activité, les trois allant évidemment ensemble. Il note que l'existence du WFM dépend désormais presque exclusivement de son rôle en tant que coordinateur de la Coalition internationale pour la Cour pénale internationale (CICC). C'est dire combien un sursaut paraît indispensable. Le rapport du Secrétariat international du WFM, basé à New York, permet de se faire une idée plus précise de la situation, tout en listant les programmes dans lesquels le WFM est engagé, au moins nominalement. Ce vaste (trop vaste ?) panorama, qui va de l'implication des femmes pour la paix jusqu'à la campagne en faveur d'un Tribunal pénal international contre le crime organisé en Amérique latine et aux Caraïbes (COPLA) en passant par la Coalition internationale pour la responsabilité de protéger (ICR2P), permettra au lecteur non familier des arcanes de l'ONU et des différentes OSC (Organisations de la société civile) de percevoir au moins la complexité d'un système international en raison de la multiplicité des instances toutes dédiées, en principe, à son amélioration.

Ce numéro des *Cahiers* contient également quelques contributions individuelles sur le congrès et se termine par les résolutions qui y furent adoptées. Ici aussi prime la diversité. Ainsi le soutien à la COPLA est-il réaffirmé, à côté du soutien à la création d'une Communauté des nations démocratiques sur le modèle de l'Union européenne comme un premier pas vers une fédération démocratique mondiale, ou du soutien à une initiative en faveur de la participation des citoyens à l'ONU. À noter également la déclaration en faveur des droits des migrants à un traitement digne.

L'Ours signale « Je me souviens du citoyen du monde Garry Davis. Il tapait à la machine sur la place du Trocadéro »

Garry Davis et les 70 ans de la Citoyenneté mondiale, Paris novembre 2018. Actes publiés sous la direction de Michel Auvray et Jean-Francis Billion, Lyon, Presse fédéraliste, 2019, 103 p., € 12

***L'Ours*, Office universitaire de recherches socialistes** n° 493, décembre 2019

En 1978, ce souvenir de Georges Perec qui avait douze ans à l'époque des faits parlait-il encore aux jeunes générations ?
Le combat de Garry Davis ancien pilote militaire qui avait, en mai 1948, en protestation contre la politique de son pays, abandonné sa citoyenneté américaine pour se placer sous la protection de l'ONU (dont le siège est alors à Paris) a croisé celle du « Front Humain des citoyens du monde » du résistant Robert Sarrazac. Le 19 novembre suivant, des fédéralistes, des européistes, des pacifistes manifestent à l'ONU : Albert Einstein, Albert Camus, Jean Rous, Charles Ronsac… se déclarent Citoyens du monde. Les actes de ce colloque font revivre ce moment d'espoir, en pleine guerre froide, d'une évolution vers un monde unifié, pacifié.

Michel Auvray
Nicolas Barret
Jean-Francis Billion
Alessandro Bresolin
Pierre Chevalier
Daniel Durand
Marion Larché

Actes historiques du colloque « Garry Davis et les 70 ans de la Citoyenneté mondiale » – Paris, novembre 2018

Édition préparée par Michel Auvray et Jean-Francis Billion

Nicolas Barret : Le Front humain des Citoyens du Monde de 1945 à 1948 / Alessandro Bresolin : Albert Camus entre mondialisme et fédéralisme / Michel Auvray : L'apogée des Citoyens du Monde. De Garry Davis à *Cahors Mundi*, en pleine guerre froide / Pierre Chevalier : Du Congrès des Peuples d'Europe, d'Afrique et d'Asie, contre l'impérialisme au Congrès des Peuples / Marion Larché : Retour sur le projet de Cour mondiale des droits de l'Homme / Daniel Durand : 1948-2018, 70e anniversaire des Citoyens du Monde / Jean-Francis Billion : Les mouvements fédéralistes (européens et mondiaux) et la lutte pour la démocratie internationale

Presse fédéraliste — Collection « Textes fédéralistes »

Écrits politiques d'Aimé Césaire

Aimé Césaire, ***Écrits politiques***, série dirigée par Édouard de Lépine et René Hénane, cinq volumes, Paris, Jean-Michel Place, 2013-2018 (avec le concours de la Fondation Clément)
Vol. 4 – 1972-1987, p. 542, 2018
Vol. 5 – 1988-2008, p. 433, 2018 (accompagné d'un index de l'ensemble de la série)
Éditions établies par Édouard de Lépine

Michel Herland

Ma vie est toujours en avance d'un ouragan
(« La femme et la flamme », Soleil cou coupé, 1948)
Les commencements sont lyriques, la suite l'est moins
(Entretien avec B. Paulino-Néto, 1989)

On sait la longévité exceptionnelle de la carrière politique d'Aimé Césaire (1913-2008) : maire de Fort-de-France de 1945 à 2001, député de la Martinique de 1945 à 1993. Césaire est par ailleurs célébré comme homme de lettres. On n'est donc pas surpris s'il a laissé, à côté de ses poèmes et de ses pièces de théâtre, nombre de textes à caractère directement ou indirectement politique : des discours à l'Assemblée nationale (repris pour la plupart dans le premier tome des *Écrits politiques*) et d'autres interventions devant cette même Assemblée, des discours adressés aux Martiniquais, le plus souvent repris dans l'organe de son parti, le PPM (Parti progressiste martiniquais), des discours à portée universelle comme ceux sur le colonialisme (1950) ou sur la négritude (1987). Césaire était par ailleurs une personnalité de premier plan fréquemment sollicitée par les journalistes pour des entretiens.

Les interventions devant l'Assemblée nationale ont fait récemment l'objet d'une étude stylistique approfondie, que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, de la part de René Hénane[38]. Césaire, nourri d'une culture classique qui fait tristement défaut aux hommes et aux femmes politiques d'aujourd'hui, était en effet un redoutable rhétoriqueur.

L'ensemble des textes à portée politique ont été réunis par les soins d'Édouard de Lépine et René Hénane dans une collection de cinq volumes (plus de 2.000 pages en tout) dont les deux derniers viennent de paraître. Les *césairiens* et *césairistes* de tout bord ont désormais à leur disposition une mine de documents jusqu'alors dispersés et difficilement accessibles, voire inaccessibles. La première chose à faire est donc de saluer le travail d'archiviste des deux responsables de cette édition, sans oublier celui de l'éditeur, Jean-Michel Place, chargé de mettre en forme cette masse d'écrits.

A-t-on suffisamment souligné que Césaire était un personnage tragique, pris entre, d'une part, ses propres convictions anticoloniales et le sens qu'il donnait à la dignité de l'homme noir et, d'autre part, l'attachement à la France du peuple martiniquais dont il s'était fait le héraut ? Un vrai dilemme cornélien. Comme le Cid, Césaire était pris en effet entre son

38 https://mondesfrancophones.com/espaces/politiques/aime-cesaire-le-bossuet-des-antilles-de-lart-oratoire-a-lassemblee-nationale-2/

sens de l'honneur (qui le poussait à vouloir l'indépendance) et son amour, celui pour son peuple en l'occurrence (qui le poussait au contraire à demander toujours plus à la France). C'est en l'occurrence le second qui l'a emporté. Et sans doute aurait-il pu difficilement en aller autrement de la part de celui qui définissait la politique comme « aider les humbles » c'est-à-dire « les aimer » (*Écrits politiques*, vol. 5 – ci-après EP 5 – p. 146), de celui que les habitants de Fort-de-France appelaient en retour « Papa Aimé » ou « Papa Césè », et si l'on se souvient enfin de la ferveur de la foule qui accompagna le cortège de son cercueil à travers la ville.

> A-t-on suffisamment souligné que Césaire était un personnage tragique, pris entre, d'une part, ses propres convictions anticoloniales et le sens qu'il donnait à la dignité de l'homme noir et, d'autre part, l'attachement à la France du peuple martiniquais dont il s'était fait le héraut ?

Autonomie

Mais, dira-t-on, Césaire s'est fait le défenseur de « l'autonomie » de la Martinique ! Et de fait, après avoir porté devant l'Assemblée nationale, en 1946, le projet de loi portant la transformation des colonies de Martinique, Guadeloupe, Guyane et de la Réunion en départements français, le PPM adopta bien ce mot d'ordre. Après quelques hésitations : en 1958, Césaire proposait de transformer la Martinique en une région fédérée (EP 3 – p. 25), en 1961 il mettait en avant le mot « autogestion » (EP 3, p. 148). C'est à compter du 3ème congrès du PPM, en 1967, que le terme « autonomie » est définitivement retenu (EP 3, p. 232).

Les quatrième et cinquième tomes des *Écrits politiques* vont de 1972 à la mort de Césaire en 2008. En 1980, le 8ème congrès du PPM retint le mot d'ordre suivant : « Autonomie pour la nation martiniquaise, étape de l'histoire du peuple martiniquais en lutte depuis trois siècles pour son émancipation définitive » (EP 4, p. 267). Cette formulation traduit une tension à l'intérieur du parti entre ceux qui auraient voulu indiquer clairement que l'indépendance était le but et ceux qui, à l'instar de Césaire, s'y refusaient, en considérant à juste titre qu'un tel objectif « ne correspond[ait] ni au niveau de lutte, ni au niveau de conscience du peuple martiniquais » (p. 264).

L'élection de François Mitterrand en 1981 et les perspectives ouvertes par la création des régions se sont traduites par une pause dans les revendications autonomistes : « je proclame solennellement un moratoire politique concernant le problème du statut juridique » (29 mai 1981, EP 4, p. 275). Par la suite, Césaire n'emploiera plus guère le mot autonomie, même si l'objectif demeurera ; il parlera plus volontiers « d'approfondissement de la régionalisation » (5 mai 1988, EP 5, p. 37) en insistant sur l'idée de responsabilité. Car si les Martiniquais constituent bien une « nation », ils sont pris dans un système délétère :

« Le peuple martiniquais doit se sentir responsable, et d'abord responsable de lui-même, et responsable de son histoire. Il ne peut toujours incriminer l'autre (c'est toujours la faute de l'autre), croire que le secours, cela viendra de l'autre. Tendre la main, être aidé. C'est cela qui crée la mentalité d'assisté. C'est parce que nous sommes dans un système où le seul recours qui était laissé aux gens, c'était précisément l'assistance. C'est contre cela qu'il faut lutter » (*France Antilles*, 9 juin 1985, EP 5, p. 172-173).

Comment s'y prendre pour acquérir la responsabilité souhaitée ? La question restera sans réponse. On ne peut tenir en effet pour telle l'appel à une « utopie refondatrice » (*ibid.*). Par ailleurs, les déclarations tonitruantes contre l'assistanat s'accompagnent en pratique, chez Césaire, de revendications constantes adressées à l'État français afin qu'il augmente ses dépenses en Martinique (c'est l'objet de la plupart de ses interventions en tant que député). L'argumentation, tantôt implicite, tantôt explicite, est toujours la même (c'est également celle des « indépendantistes » néo-calédoniens, par exemple) : nous ne sommes pas prêts mais grâce à une aide accrue de la Métropole nous pourrons investir, nous développer, transformer notre île en une économie prospère, après quoi nous pourrons voler de nos propres ailes. L'expérience n'a-t-elle pas suffisamment démontré, pourtant, que l'assistance n'a jamais produit qu'une prospérité factice qui s'effondrerait en même temps qu'elle ?

Les deux derniers tomes des *Écrits politiques* renferment une abondante matière et de magnifiques formules que le lecteur se plaira à découvrir, comme celle-ci, à propos du droit au travail : « on lui a substitué le droit à la pitance et à la survie, autant dire la sportule[39] de l'esclavage » (8 mai 1981, EP 4, p. 270). Ou, dans le discours de Miami : « Nous sommes tout simplement du parti de la dignité et du parti de la fidélité. Je dirai donc ; provignement[40], oui ; dessouchement, non » (26 février 1987, EP 4, p. 527).

Préjugés

Césaire n'était pas exempt de préjugés. Ainsi quand il opposait à un « monde noir » fondé « sur une volonté essentielle de réconciliation, d'harmonie » un « monde blanc » intrinsèquement violent (9 novembre 1979, EP 4, p. 239). Cette vision idyllique de la négritude ne correspond guère à une Afrique postcoloniale en proie aux luttes fratricides !

Il existe au sein des diasporas africaines un fort ressentiment contre les Blancs, lié à l'esclavage. Loin de s'atténuer avec le temps, comme on pourrait normalement s'y attendre, il ne fait que croître et le les demandes de réparation se multiplient dans de nombreux pays. Ce retour vers le passé et le rejet par les Noirs martiniquais (entre autres) de la responsabilité de leurs déboires actuels sur les ex-colons esclavagistes contredit précisément ce que déclarait Césaire en 1985 (voir *supra*). Pourtant, interrogé là-dessus, loin de reconnaître le rôle de certains politiciens ou intellectuels plus ou moins bien intentionnés dans l'entretien d'un tel état d'esprit, Césaire n'y

[39] Les comestibles que les riches romains faisaient distribuer à leurs clients.
[40] Marcotter (pour la vigne).

voyait qu'une donnée de l'histoire dont il fallait simplement prendre acte (8 décembre 2004, EP 5, p. 275).

Le 13 novembre 1975, le député Césaire a pris la parole à l'Assemblée nationale pour critiquer d'une manière globale la politique de la France outre-mer. C'est à cette occasion, à propos du projet d'installation en Guyane de « trente ou quarante mille immigrants venus d'Europe », qu'il prononça l'expression « génocide par substitution » (EP 1, p. 218). Les *Écrits* nous enseignent qu'il ne s'agissait pas d'une parole manifestement excessive dans la bouche de Césaire, comme on peut en dire au fil d'un discours polémique, mais que cela correspondait à une sorte d'obsession. Interrogé à la radio, en décembre de la même année, « il s'agit tout simplement […] de remplacer une population par une autre » (EP 4, p. 102), déclare-t-il. Trois ans plus tard, il reprend le propos dans le cadre de la campagne aux élections législatives, en l'appliquant cette fois à la Martinique.

> « J'ACCUSE enfin le gouvernement d'avoir mis sur pied un plan de substitution qui compromet chaque jour davantage l'équilibre *racial* de notre population et d'avoir mis en train, moins publiquement qu'en Guyane sans doute mais tout aussi efficacement, un plan de recolonisation qui doit faire de nous des hommes qui seront, à bref délai, des minoritaires dans leur propre pays »
>
> (p. 184-185, n.s.).

Interrogé par un journaliste de *Rouge* (l'organe de la LCR, trotskiste), il déclare carrément :

> « Nous sommes même *biologiquement* – c'est mauvais de dire ça, ça fait vraiment raciste ! – menacés, c'est un pays dont l'équilibre va être rompu, qui est envahi par tous les anciens pieds-noirs, rapatriés d'Indochine, d'Algérie, et c'est le peu de pouvoir politique que nous ayons qui va être arraché »
>
> (p. 199, n.s.).

En 1981, c'est de « liquidation culturelle » qu'il sera question (p. 314). En 1989, il défendra encore l'idée sinon l'expression elle-même : « Je ne crois pas du tout qu'il s'agisse de xénophobie ou de nationalisme étroit » (EP 5, p. 56).

De nos jours, les personnes qui emploient l'expression « grand remplacement » à propos de l'accroissement de la part des musulmans dans la population française sont considérées comme des fascistes. L'exemple de Césaire nous confirme la difficulté qu'il y a à se vouloir simultanément nationaliste (même non « étroit ») et de gauche.

De par son nationalisme, Césaire ne pouvait qu'être en opposition frontale avec le mouvement de la créolité aussi bien qu'avec Glissant et son *Tout-monde*. Interrogé par le journal *Le Monde*, Césaire soutenait que la créolité était réductrice par rapport à la négritude (12 avril 1994, EP 4, p. 155). La question n'est pas aussi théorique qu'il y paraît, même si les politiciens contemporains ne s'y arrêtent guère. Elle ne concerne rien moins en effet que cette « identité martiniquaise » que Césaire se vantait d'avoir « réveillée », au moment où il renonçait à son poste de député (EP 5, p. 125).

Michel Dévoluy, *Osons enfin les États-Unis d'Europe*

Michel Dévoluy, *Osons enfin les États-Unis d'Europe*, Paris, Vérone Éditions, 2019, 67 p., 11 €.

Michel Herland
Économiste, professeur honoraire aux Universités d'Aix-en-Provence et des Antilles et de la Guyane

« Soyons réalistes, demandons l'impossible. »
Michel Dévoluy (voir son « Focus » in *Fédéchoses* n° 181, p. 18), universitaire, titulaire d'une chaire Jean Monnet d'économie européenne, lance dans son nouvel ouvrage un appel au peuple européen afin qu'il se mobilise pour faire advenir la Fédération depuis si longtemps annoncée (Kant, Hugo) et jamais vraiment mise sur le métier. Si les lecteurs de *Fédéchoses*, ou les militants de l'UEF, n'ont pas besoin d'être convaincus de la nécessité de cette fédération, le livre court mais dense du professeur Dévoluy a le mérite, sur bien des sujets, de mettre les points sur les i. Par exemple que la construction européenne n'est pas seulement nécessaire au nom des idéaux de paix et de fraternité : l'Europe, « géant économique mais nain politique » a un urgent besoin de mieux défendre ses intérêts dans un monde où les États-Unis (d'Amérique) imposent leurs lois sans vergogne (voir les jugements léonins contre les entreprises européennes) tandis que la Chine pousse partout ses pions et que la Russie est en embuscade. Autre idée forte du livre : les fédéralistes doivent avoir la lucidité de reconnaître qu'une union politique véritable à 28 ou à 27 n'est pas à l'ordre du jour. Force est d'admettre que la Fédération ne se construira que sur une base plus étroite entre des pays suffisamment homogènes. M. Dévoluy considère que la zone euro possède la dimension appropriée et il est vrai que la présence d'une monnaie commune est déjà un grand pas en avant, lequel, de surcroît, appelle logiquement à être complété par l'union politique. Acceptons-en l'augure même si l'on peut se demander si les difficultés récurrentes de la zone euro ne sont pas le signe d'une hétérogénéité trop forte.
M. Dévoluy montre très bien par ailleurs d'une part le lien entre le refus de la fédération et le libéralisme (le dumping fiscal et social, etc.), d'autre part comment au contraire la fédération est la condition nécessaire, sinon suffisante, de l'avènement de l'Europe sociale attendue par le peuple européen. Et tel est, bien sûr, l'argument que les fédéralistes doivent sans cesse mettre en avant pour mobiliser l'opinion.
Mobiliser l'opinion pour faire pression sur le Parlement européen qui fera pression à son tour sur le Conseil européen, telle est la voie préconisée par M. Dévoluy. Il est inutile en effet d'attendre des chefs d'État et de gouvernement qu'ils fassent spontanément offrande de leurs prérogatives sur l'autel de l'Europe. M. Dévoluy rappelle que le Conseil est une création

Si les lecteurs de *Fédéchoses*, ou les militants de l'UEF, n'ont pas besoin d'être convaincus de la nécessité de cette fédération, le livre court mais dense du professeur Dévoluy a le mérite, sur bien des sujets, de mettre les points sur les i.

« spontanée » (en 1974) des chefs d'État inquiets de l'importance croissante des institutions européennes, qui n'est devenu lui-même une institution officielle de l'Union européenne que par le Traité de Lisbonne (2007).
Tandis que s'accumulent les défis de toute sorte (stratégiques, économiques, sociaux, environnementaux) qui rendent de plus en plus nécessaire la fédération, les fédéralistes ne se font guère entendre, faute, peut-être, de savoir quel discours tenir. Le « petit » livre de M. Dévoluy est alors le guide qu'il leur faut pour (re)partir en campagne.

Changer l'Europe, c'est possible !

Manon Boujou, Lucas chancel, Anne-Laure Delatte, Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez, ***Changer l'Europe, c'est possible !***, Paris, Éd. Points, 2019, 96 p., 3 €.

Michel Herland

Pour 3 € on peut se dispenser d'aller consulter sur son écran le projet de « Traité de démocratisation » (T-Dem) instituant une nouvelle forme de coopération entre pays européens volontaires. Il faudra par contre utiliser internet (tdem.eu) pour signer le manifeste appelant à la signature dudit traité… pour peu qu'on le juge opportun.

> Le projet de « Traité de démocratisation » (T-Dem) instituant une nouvelle forme de coopération entre pays européens volontaires.

Comment ne pas souscrire *a priori* à l'idée de former un sous-ensemble de pays qui dégageront les ressources fiscales supplémentaires nécessaires pour réduire les inégalités, résoudre les problèmes les plus criants comme l'accueil des migrants et favoriser les investissements indispensables en matière de transition écologique et plus généralement d'innovation, tout en renforçant la démocratie ? Le groupement des pays volontaires – qui devraient représenter au moins 70% du PIB et de la population de l'UE (soit par exemple l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne) – serait doté d'une assemblée parlementaire ad hoc constituée à 80% de parlementaires nationaux (et pour le reste seulement de parlementaires européens), ceci dans le but afin de limiter le risque de contradiction entre les décisions des parlements nationaux et celles de l'assemblée ad hoc.
L'assemblée ad hoc serait dotée de pouvoirs budgétaires : vote de certains impôts et de certaines dépenses. Afin d'éviter les contestations de la part de ceux qui craindraient que l'Europe ne devienne une vaste « union de transfert » entre pays, le projet prévoit de limiter à 0,1% de leurs PIB respectifs l'écart entre les recettes et les dépenses versées au ou reçues du budget commun (à l'heure actuelle les contributions nettes de l'Allemagne, la France et du Royaume-Uni s'établissent entre 0,4 et 0,2% de leur PIB), en arguant que « le défi central auquel fait face l'Europe est plutôt de réduire les inégalités à l'intérieur des pays » (p. 25). Sachant néanmoins que les dépenses profitant à l'ensemble des pays adhérents mais dont la localisation est contrainte par nature (en matière d'environnement ou d'accueil des migrants) seraient sorties du calcul.
Le budget à la disposition de l'assemblée devrait atteindre 4% des PIB des pays membres. Il serait abondé par des impôts spécifiques sur les bénéfices, les hauts revenus, les hauts patrimoines et les émissions de carbone[41]. La moitié de ce budget reviendrait directement aux Etats membres lesquels pourraient notamment utiliser cette ressource en abaissant « les impôts pesant sur les plus modestes » (p. 29).
Les auteurs du projet (parmi lesquels on aura noté la présence de Th. Piketty) professent que « l'instauration d'une fiscalité progressive sur les hauts revenus et patrimoines et sur les grandes multinationales, absolument nécessaire au maintien de l'Etat social et de la justice fiscale, ne pourra fonctionner que grâce à la coopération internationale et en premier lieu européenne » (p. 6). Dont acte. Mais c'est justement pour cette raison qu'il est permis de douter de la pertinence de leur projet. En admettant que certains pays européens souscrivent au T-Dem et se mettent à lever les impôts énumérés plus haut, que faudra-t-il attendre sinon une évasion fiscale accrue ? Les auteurs insistent sur la compatibilité nécessaire avec les traités européens en vigueur pour l'adoption du T-Dem. Cela signifie concrètement que les paradis fiscaux ne cesseront de fleurir, y compris à l'intérieur de l'UE, en d'autres termes « que le marché unique (continuera à) favorise(r) les plus mobiles ».
Est-ce volontairement que les auteurs cultivent constamment un flou terminologique ? Par exemple lorsqu'ils intitulent « Assemblée européenne » l'assemblée ad hoc réunissant les représentants du sous-ensemble de pays ayant adhéré au T-Dem ? On croirait à lire *Changer l'Europe* que l'assemblée que nous nommons plus justement « ad hoc » pourrait légiférer pour le bien de l'UE entière ! Les auteurs vont jusqu'à avancer que l'Irlande et le Luxembourg pourraient se montrer intéressés par le T-Dem sous prétexte que « la concurrence fiscale est un levier de développement peu solide et peu créateur de valeur ajoutée » (p. 47) !
Les auteurs du projet se revendiquent de gauche et stigmatisent les mouvements populistes qui font de « la chasse aux étrangers et aux réfugiés » leur unique programme (p. 10). Logiquement, les ressources dégagées grâce aux nouveaux impôts devront être consacrées en partie à « l'accueil des demandeurs d'asile et de titres de séjour » (p. 65) et à « l'intégration des migrants légaux » aptes à « remplir les besoins de main d'œuvre » (p. 66). Pas un seul mot sur les déboutés du droit d'asile et autres migrants illégaux : que deviendront-ils ? A nouveau le flou règne. D'autant que la conclusion du livre se contente de répéter que l'intégration des « nouveaux migrants » (sans aucune distinction) est « une véritable opportunité économique », par ailleurs cohérente avec « les valeurs humanistes européennes » (p. 92). Les auteurs ne semblent pas voir qu'en ouvrant ainsi tout grand la porte à l'immigration ils se coupent d'une large frange de

[41] « Tant que l'on n'aura pas convaincu les citoyens que les plus gros pollueurs font au moins autant d'efforts que les petits, et que le kérosène de ceux qui partent en week-end à Rome contribue plus que l'essence de ceux qui vont à leur travail en Indre-et-Loire, il est illusoire de penser que la taxe carbone puisse faire consensus » (p. 6-7).

l'opinion et, *volens nolens*, sapent le consensus démocratique sans lequel ces valeurs ne sauraient subsister[42].

L'ami indésirable - La fin d'une histoire ?

Georg Blume, Paris, ***L'ami indésirable - La fin d'une histoire ?*** Éditions Saint-Simon, 2019, 216 p.

Jacques Fayette
Professeur honoraire des Universités – Membre du Comité directeur de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes

Georg Blume est correspondant à Paris du journal allemand *Die Zeit*, il connaît admirablement bien notre pays, son personnel politique et ses penseurs ainsi que l'histoire de la relation entre la France et l'Allemagne d'avant et après la réunification. L'édition française de l'ouvrage date du mois de mars 2019 et bénéficie donc d'une mise à jour considérable par rapport à l'édition allemande de 2017. On pourrait le considérer comme une sorte de permis d'inhumer du couple franco-allemand tant il jette un regard sombre sur la relation privilégiée entre les deux pays au moment même où a été préparé et signé le Traité d'Aix-la-Chapelle qui fait suite au Traité de l'Élysée.

On pourrait le considérer comme une sorte de permis d'inhumer du couple franco-allemand tant il jette un regard sombre sur la relation privilégiée entre les deux pays au moment même où a été préparé et signé le Traité d'Aix-la-Chapelle qui fait suite au Traité de l'Élysée.

Pour faire renaître ce couple sans conviction il faut que la prospère Allemagne cesse d'être tournée sur elle-même, refusant toute implication internationale et inversement il faut que la France limite ses ambitions. L'auteur trouve un fil conducteur historique dans l'ouvrage de Heinrich Heine *Lutèce. Lettres sur la vie politique, artistique et sociale de la France* paru en 1855 et réédité en 2008 par la Fabrique.
Georg Blume écrit « on a l'impression que les Français pendant la campagne électorale de 2017 avaient pris à bras-le-corps la grande question européenne de notre temps : oui ou non ? […] La réponse des Français a été oui plus d'Europe et donc Macron. Les Allemands, au contraire, semblent jusqu'à ces derniers temps vouloir éviter soigneusement les questions européennes : ils redoutent les nouveautés comme l'écrivait Heine. Plus d'Europe pourrait coûter beaucoup d'argent ».
Ceci a été écrit avant la sortie historique de Annegret Kramp-Karrenbauer (AKK) contre la politique européenne du président français, réponse du parti CDU à la lettre du Président français. De la conclusion de l'auteur nous extrayons ce paragraphe
« En ce printemps 2019, nous savons désormais qu'aucune union véritable n'aura lieu à court terme entre la France et l'Allemagne. Bien sûr, le traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 a des allures de nouvelles fiançailles. Mais le couple Merkel-Macron n'a ni la volonté, ni la clairvoyance politiques suffisantes pour y parvenir. Les Allemands en sont les premiers responsables. »

Alors faut-il se désespérer ou au contraire croire Peter Sloterdijk[43].

> « On nous raconte sans arrêt des histoires de désaccords entre chefs d'État en Europe, alors que c'est un fait mineur. L'Union européenne comprend 27 membres : autant de caprices, autant de névroses, autant de ressentiments des plus petits contre les plus grands ! … Alors gardons-nous d'une vision surpolitisée du fait européen ».

En effet si les gouvernements des deux côtés du Rhin semblent s'éloigner avec un bouillant Emmanuel Macron et la léthargocrate Angela Merkel selon une trouvaille sémantique de Peter Sloterdijk, les deux enfants du couple se portent plutôt bien. Il y a 300 associations franco-allemandes, 22 jumelages régionaux, 2 200 jumelages de communes, 4 300 jumelages scolaires et depuis 1963, près de 6 millions de personnes ont participé à des échanges. Il y a aussi des milliers de relations entre entreprises et universités. Invectivant les hommes politiques il y a une vingtaine d'années, Carlo de Benedetti leur disait « si vous ne voulez pas faire l'Europe, on la fera sans vous », certes la multiplicité des acteurs permet de résister aux distensions mais il faudra bien répondre au problème institutionnel comme nous y a invité depuis longtemps Jürgen Habermas.

Au total un ouvrage indispensable pour toute réflexion sur l'Europe actuelle.

Idées reçues sur l'Allemagne : un modèle en question

Demesmay, C., Paris, ***Idées reçues sur l'Allemagne : un modèle en question***, éd. Le cavalier bleu, 2018, 193 p.

Jacques Fayette
Professeur honoraire des Universités – Membre du Comité directeur de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes

L'autrice est une Française vivant à Berlin. Elle y dirige le programme franco-allemand de l'Institut allemand de politique étrangère (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, DGAP). Elle est docteur en philosophie politique de l'Université Paris 4-Sorbonne et de l'Université technique de Berlin. Elle sélectionne un certain nombre d'idées reçues sur notre partenaire non pas pour en établir un catalogue à la manière du *Dictionnaire des idées reçues* de Gustave Flaubert mais pour identifier les principales pierres qui assemblées constituent l'idée que le français et quelques autres se font de l'Allemagne.
L'auteure ne cherche pas, à tout prix et par principe, à tordre le cou à l'ensemble de ces idées reçues. Ainsi de l'affirmation selon laquelle le mur de Berlin, près de trente ans après sa chute, «

[42] « Les bourgeois n'ont pas de problème avec l'immigration : ils ne la croisent pas. Les classes populaires vivent avec » (Emmanuel Macron, discours devant les ministres et les parlementaires de la majorité, 16 septembre 2019).
[43] Le Point du 17 mars 2019 « La médiocrité sauvera l'Europe »

existe encore dans les têtes ». Bien qu'éculée, la formule décrit une réalité : celle d'une population est-allemande encore sous-représentée dans les structures dirigeantes du pays et dont les « frustrations », tant matérielles que symboliques, expliquent en partie le succès de l'extrême droite en ex-RDA.

- Imaginaire politique : le nazisme, un passé qui ne passe pas, le mur existe encore dans les têtes, l'extrême-droite est de retour en Allemagne, la chancelière allemande est fragilisée, le foot est le vrai patriotisme des Allemands ;
- diversité culturelle : l'Allemagne c'est Berlin, l'Allemagne est un pays de culture protestante, l'Allemagne est une terre d'immigration turque, les Allemands sont amateurs de musique classique, les Allemands n'ont pas le culte du corps ;
- repères économiques et sociaux Les Allemands sont trop disciplinés pour descendre dans la rue.

L'Allemagne est le pays du savoir-faire automobile.
Les réformes du marché du travail ont accru la précarité.
La transition énergétique, c'est le retour du charbon.
Avec ses excédents commerciaux, l'Allemagne fragilise les équilibres internationaux.

- Hors les murs.

l'Allemagne impose sa volonté au reste de l'Europe, La France est le partenaire privilégié de l'Allemagne. Berlin a ouvert ses frontières aux migrants.
L'Allemagne ne s'intéresse pas à l'Afrique.
L'armée allemande est en retrait.

Le Destin de l'Europe. Une sensation de déjà vu

Kratsev, Ivan, Paris, ***Le Destin de l'Europe. Une sensation de déjà vu,*** F. Joly, trad., éd. Premier Parallèle, 2017, 153 p.

Jacques Fayette
Professeur honoraire des Universités – Membre du Comité directeur de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes

Cet ouvrage a déjà fait l'objet d'une recension dans le n°179 d'août 2018.

Il y a des ouvrages qui ne vous quittent pas des mains dès que vous les avez ouverts, celui d'Ivan Krastev en fait partie.
Saluant la parution de l'édition française, *Le Monde* écrivait :

> « Considéré comme l'un des intellectuels européens les plus influents par les Anglo-Saxons et les Allemands, le politologue bulgare Ivan Krastev est encore largement inconnu en France. On ne peut donc que conseiller aux Français de combler cette lacune en se précipitant sur son dernier essai ».

En 156 pages tout aussi denses que limpides, Ivan Krastev dresse la meilleure analyse publiée ce jour sur l'état actuel de l'Europe, deux ans après l'arrivée massive de réfugiés. Car c'est bien ce phénomène et non la crise institutionnelle de la zone euro qui, pour l'auteur, constitue la principale menace que doit affronter le Vieux Continent. Il y a urgence.

Ivan Krastev dresse la meilleure analyse publiée ce jour sur l'état actuel de l'Europe, deux ans après l'arrivée massive de réfugiés.

Pour l'auteur, l'Union européenne pourrait connaître le même destin que l'empire des Habsbourg d'où le sous-titre « Une sensation de déjà-vu »

Brexit… à quand le retour ?

Jean-Gérard Liebeherr, Paris, ***Brexit… à quand le retour ?***, éd. Descartes, 138 p, 2019, € 18

Michel Caillouët
Membre du Bureau de l'UEF Sud-France – Paca

Jean-Gérard Liebeherr nous a quitté le 14 février dernier. Il était membre de l'UEF, du Mouvement Européen et membre actif dans le Comité Jean Monnet.
Il avait passé la dernière année de sa vie à réfléchir et écrire sur le Brexit. Son livre passionnant, *Brexit…à quand le retour ?* (Éditions Descartes) a été présenté lors d'une conférence organisée par l'Association des amis de Lourmarin le 23 novembre dernier, en présence de plus de 100 personnes[44].
Marc Guillaume (son éditeur, écrivain, et par ailleurs, médiateur, comme Gérard), Michel Caillouët, Roger Casale (Président de New Europeans et ancien parlementaire britannique), Monique

[44] L'enregistrement de la conférence du 23 novembre, en live-facebook, à partir de la 3ème minute https://www.facebook.com/michel.caillouet1/videos/1439213359588821/
L'enregistrement de la conférence donnée par Gérard Lieberherr, le 9 mai 2018, sur le Brexit, à Marseille (Comité européen) https://www.youtube.com/watch?v=iNnBnYwJLwQ&t=630s&fbclid=IwAR0YOlbzc0TE9CH6U4EC_sHAAwGJGhVnfnIvd_2PQOKZ1aOutX6LKSmTqNE
Pour commander le livre : https://www.rue-des-livres.com/livre/2844463347/brexit_a_quand_le_retour.html

Beltrame (Présidente du Comité Européen de Marseille y participaient.
L'UEF Paca était représentée par Catherine Guibourg (par ailleurs Presidente des Amis de Lourmarin) et Michel Caillouët.
Gérard Lieberherr (gendre de Jean-Monnet) était un européen enthousiaste et optimiste. Il était fédéraliste convaincu et son livre contient des références précieuses concernant la naissance du fédéralisme, notamment en Angleterre.

> Le Brexit est le reflet des innombrables fractures qui gangrènent l'espace anglo-normand, fractures géographiques, inégalités très importantes, fractures entre générations.

Ce long travail de plus d'un an constitue maintenant une référence pour ceux qui suivent les affres du processus du Brexit : objectif, détaillé, réfléchi, tout y est pour une lecture de l'actualité sur le Brexit et ses conséquences à moyen et long terme. Lorsque l'on voit l'actualité de fin 2019 autour du Brexit, on ne peut que noter que les prémonitions de Gérard Lieberherr étaient justes !

Note de lecture

Ce livre contient une **partie historique très riche**, en rappelant plusieurs anecdotes savoureuses :

- nous n'en sommes pas au premier Brexit puisque déjà, au milieu du XVIème siècle, les iles britanniques s'éloignaient du continent (Henri VIII s'affranchissait alors de la tutelle du Pape),
- mais le Royaume-Uni (RU) a toujours été amarré au Continent, puisque le RU n'existe que depuis 1922, et ce n'est qu'en 1801, que le Roi Georges III abandonne le titre de Roi de France.

Le RU a toujours fait partie intégrante de l'Europe, bien sûr orienté vers le grand large (constitution de son Empire) mais cherchant toujours à consolider une certaine tutelle sur le continent, y maintenir un équilibre politique… permettant de lui assurer un accès aux ports continentaux.

En fait, les velléités de sortie (Brexit) de 2016 et maintenant 2020, traduisent un **questionnement douloureux sur l'identité britannique** :

- quel type de puissance le RU veut être maintenant alors que l'Empire s'est délité ?
- et surtout : le Brexit est le reflet des innombrables fractures qui gangrènent l'espace anglo-normand, fractures géographiques, inégalités très importantes, fractures entre générations…

Le livre, notamment sa partie IV, rappelle opportunément les idées fédéralistes qui avaient cours au RU dans l'entre–deux guerres.
Le livre fait une large part aux **débats de l'après-guerre et aux valses hésitations** : Churchill en 1947, refus de la Communauté européenne de défense (CED), du Traité de Rome, candidature avortée de 1961 (*veto* gaulliste), débats âpres entre travaillistes et conservateurs, adhésion de 1972 (European Communities Bill) et le premier référendum de l'histoire britannique, le 5 juin 1975 et les 67,2% de oui de l'époque.
Gérard Lieberherr fait une large place dans son livre au **Comité Monnet** (il appuyait alors son beau-père dans cette activité), qui, de 1955 à 1968, a joué un grand rôle dans l'adhésion britannique.
Après l'adhésion, il expose clairement **l'absence de sens de la solidarité européenne** qui a caractérisé la participation du RU pendant les 46 dernières années, le record absolu en ce qui concerne les « opts-out » (Charte sociale, Schengen, euro, Charte des droits fondamentaux, sécurité et justice, rabais budgétaire britannique…). Comme le dit M. Bourlange, « ils avaient un pied dedans, un pied dehors, après, ce sera l'inverse ! ».
Gérard rappelle, en le regrettant amèrement, les conditions affligeantes que Cameron avait obtenu des 27 avant le referendum (révision de l'article 1, Union de plus en plus étroite, droit de regard sur l'euro…). Un vote en faveur du « remain » nous aurait placé dans une position singulière, de ralentissement du processus d'Union.
Son livre se termine par des réflexions pertinentes sur l'avenir, pour le Royaume Uni (qui devra assumer l'« erreur » historique du referendum) et **sur l'UE, qui devra refonder**, dans le cadre des Traités, une Union toujours plus étroite (de ce point de vue, l'auteur était assez légaliste, persuadé que des avancées seraient possibles dans le cadre des Traités actuels, notamment, grâce aux coopérations renforcées, trop peu utilisées).

Sa conclusion se veut sereine, voire optimiste :
« Le Royaume-Uni a choisi de se confronter aux défis de l'isolement. Son pragmatisme proverbial et sa sagesse, l'amèneront naturellement, le moment venu, à réviser sa position.
L'expérience des actions isolées et de leurs limites lui aura permis de mieux comprendre les mérites de l'action collective menée à travers des institutions appropriées.
Son statut de plus vieille démocratie parlementaire d'Europe lui donne vocation à jouer un rôle essentiel ».

Quand l'Europe improvise : dix ans de crises politiques

Le Conseil européen, l'« improvisation » et la « politique de l'évènement »
Luuk Van Middelaar, Paris, ***Quand l'Europe improvise : dix ans de crises politiques***, Gallimard, 2018, 416 p., € 24

Jean-Guy Giraud
Ancien Président de l'UEF – France (31)

La primauté du Conseil européen

Cet auteur bien connu[45] y développe avec brio **une thèse** qui lui est familière et que l'on peut arbitrairement résumer ainsi :

- l'Europe a été faite pour éviter le renouvellement de luttes fratricides,

[45] Luuk Van Middelaar a été conseiller de M. Van Rompuy lors de sa présidence du Conseil européen (2010- 2014)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Luuk_Van_Middelaar
https://www.euronews.com/2019/04/25/van-rompuy-advisor-warns-of-european-day-of-reckoning

- elle s'est construite sur la base de *règles de droit* qui ont progressivement pacifié et uni les États européens entre eux (**« la politique de la règle »**),
- mais cette structure initiale (la « Communauté ») s'est avérée impuissante pour faire face aux grandes *crises politiques* surgies ces vingt dernières années : Euro/Ukraine/Migration/Brexit/Trump,
- elle a donc dû « improviser » une *structure complémentaire et parallèle* (l'« Union ») dotée d'un pouvoir politique susceptible d'affronter ces crises par une autre méthode (« **la politique de l'évènement »**),
- cette structure est dirigée par une *nouvelle « Institution »* : **le Conseil européen** au sein duquel les États coopèrent librement pour gérer ces crises au-delà des règles et compétences limitées de la « Communauté ».

Ce résumé ne rend pas justice à la clarté et à la richesse de la longue argumentation de l'auteur, basée sur les cas précis de la gestion par l'Europe des cinq grandes crises citées plus haut.
Nous recommandons donc vivement la lecture *complète* de cet ouvrage à ceux qui s'intéressent à l'évolution récente des grands équilibres institutionnels au sein de l'Union Européenne (UE).

Les faiblesses du Conseil européen

> Le Conseil européen est-il vraiment une instance adaptée au rôle qui lui est assigné c'est-à-dire celui de pouvoir politique suprême de l'Union ?

Mais notre propos est ici plus restreint.
Nous voudrions seulement nous interroger sur le bien-fondé de la conclusion de l'auteur : **le Conseil européen est-il vraiment une instance adaptée au rôle qui lui est assigné c'est-à-dire celui de pouvoir politique suprême de l'Union ?**
Luuk Van Middlelaar se limite à constater l'incapacité des Institutions originelles à traiter des « évènements » par la « politique de la règle » et donc la nécessité d'« *improviser* » et de recourir à une autre méthode et à une autre enceinte.
Il ne tente pas de développer les arguments qui permettraient de **douter de la capacité réelle du Conseil européen** à gérer la « politique de l'évènement ». Ceux-ci sont pourtant nombreux et en fait bien connus. Essayons seulement ici de les énumérer sans les détailler ni tenter de les ordonner :

- le Conseil européen n'est pas à proprement parler une instance « européenne » dans la mesure où ses membres sont d'abord et avant tout des responsables *nationaux* et n'exercent cette fonction qu'à titre accessoire et *ex officio*,
- leur légitimité européenne est donc secondaire ou « *dérivée* » - contrairement à celles du Parlement et de la Commission (ou de la Cour de Justice), institutions spécifiquement européennes,
- ni individuellement ni collégialement, les membres du Conseil ne peuvent ressentir le même sentiment de solidarité et de responsabilité communes et collectives que ceux des autres Institutions,
- ils n'interviennent dans le domaine européen que *de façon intermittente et forcément limitée* (dans le temps comme dans la compétence) du fait de la primeur de leurs fonctions nationales,
- la composition même du Conseil est *instable* du fait du renouvellement quasi-continu de ses membres,
- la prise en compte des *intérêts nationaux* de chacun d'entre eux pèse lourdement (et légitimement) dans leurs positions respectives au sein du Conseil,
- chaque État peut d'ailleurs prendre *successivement des positions différentes* au fil du renouvellement de ses dirigeants,
- la représentativité et l'autorité de certains membres peut être affectée par *l'instabilité voire les crises politiques* qui peuvent toucher leurs régimes nationaux,
- certains membres peuvent même afficher des positions eurosceptiques parfois extrêmes, susceptibles de bloquer le fonctionnement du collège (du fait de la règle du consensus),
- de par leur fonction principale, tous les membres sont fortement exposés aux réactions immédiates de leurs opinions publiques, les seules devant lesquelles ils sont – et se sentent – directement responsables,
- ces différents facteurs entrainent une grande difficulté pour le collège à définir précisément et durablement les « orientations et les priorités politiques générales » de l'Union (cf. art. 15 TUE),
  - de facto, certains membres de ce collège sont « plus égaux » que d'autres du fait de la très grande disparité du poids économique, démographique et politique des différents États,
  - au sein même du Conseil peuvent se développer des alliances ou des groupements d'intérêt de nature géopolitique,
- de par sa position dominante et du fait de l'interaction entre les questions « générales » et les politiques spécifiques communautaires, le Conseil est de plus en plus amené à intervenir dans la gestion de « la règle » elle-même[46],

Dans un autre registre, on pourrait citer le cas d'« improvisation » du Conseil dans la nomination des nouveaux dirigeants de l'Union le 3 juillet dernier...
On voit ainsi les limites de cette **construction hybride de la gouvernance européenne** qui amènent à s'interroger sur la nécessité d'une réforme. Mais dans quelle direction ? Le seul modèle plus achevé que l'on puisse théoriquement concevoir – au vu de la science politique comme d'exemples historiques – est celui du **fédéralisme**, lequel peut d'ailleurs prendre des formes différentes selon les circonstances et réalités politiques. Dans les circonstances *actuelles*, il est difficile de discerner une évolution de l'Union vers ce modèle. Mais il est tout aussi incertain que celle-ci puisse durablement s'accommoder de la situation de compromis institutionnel si brillamment décrite par M. Luuk Van Middleaar.

NB la description détaillée faite par l'auteur de la crise de l'Euro (2010/2012) est probablement une des meilleures du genre.

[46] Le meilleur exemple est celui du cadre financier pluriannuel de l'Union dans l'adoption duquel le Conseil européen joue de facto un rôle prédominant.

Les parutions récentes

Alain Malégarie et Alain Réguillon, *Marché intérieur et mondialisation*

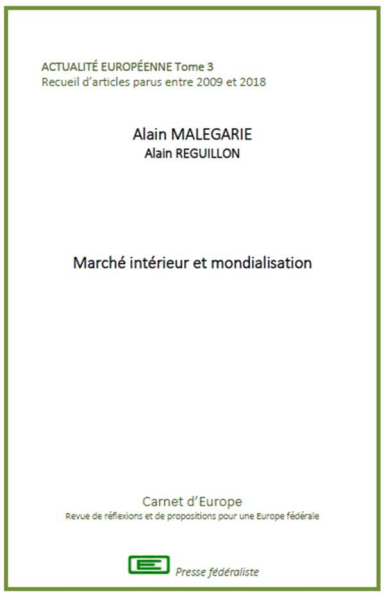

Depuis 2008, Alain Réguillon et Alain Malégarie rédigent une *Lettre mensuelle d'actualité européenne* qui, au fil des ans, est devenue de plus en plus dense.
Cette actualité est présentée chaque mois en divers lieu de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
La compilation d'articles parus entre 2009 et 2018 constitue le tome 3 d'une série de livres qui traitent de l'évolution des politiques économique, monétaire et sociale de l'Union européenne.
Couvrant essentiellement la période qui a contraint les États et les institutions européennes à adapter leur mode de fonctionnement face à la crise de 2008, ce tome souligne les aspects positifs et négatifs de ces adaptations qui ont montré la division des pays membres et leur manque de solidarité les uns vis-à-vis des autres.
Ce recueil vient utilement compléter le tome 1 qui traitait des dettes souveraines, autre crise, dans la crise et le tome 2 traitant plus spécifiquement des questions de migrations.
L'intérêt de cette compilation est de donner une vision progressive de l'actualité européenne, en montrant l'évolution des thématiques traitées sur une période de 10 ans ; une bonne manière de mieux comprendre la nécessité d'un changement profond de l'Union européenne.

Alain Réguillon, *Union européenne : l'Insuffisante intégration !*

Depuis 2008, Alain Réguillon, rejoint en 2010 par Alain Malégarie, rédige une *Lettre mensuelle d'actualité européenne* qui, au fil des ans, est devenue de plus en plus dense.
Chaque *Lettre* fait l'objet d'un édito qui marque un trait d'humeur selon l'actualité du moment.
La compilation d'articles parus entre 2009 et 2018 a donné lieu à la publication de trois tomes de l'*Actualité européenne*. Ce tome 4 clôt cette série rétrospective en reprenant une part importante des éditoriaux qui ont accompagné les commentaires de cette actualité.
Couvrant essentiellement la période qui a contraint les États et les institutions européennes à adapter leur mode de fonctionnement face à la crise de 2008, ce dernier numéro souligne combien est encore insuffisante l'intégration de l'Union européenne.
Ce recueil vient utilement compléter les tomes précédents donnant une vision progressive de l'actualité européenne en montrant l'évolution des thématiques traitées sur une période de 10 ans ; une bonne manière de mieux comprendre la nécessité d'un changement profond de l'Union européenne.

À paraître …

Transformer le système des Nations unies. Esquisses pour un monde plus fonctionnel

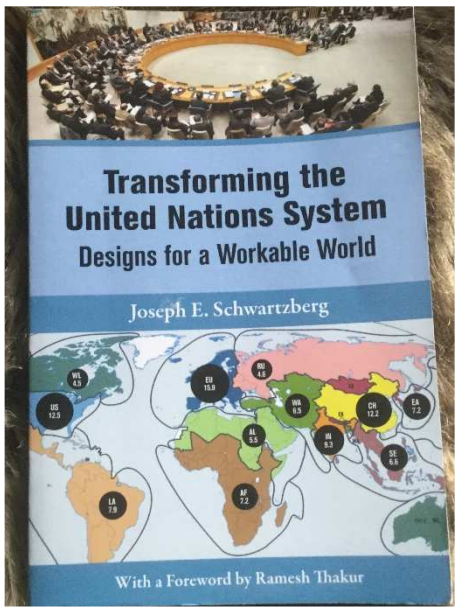

Presse fédéraliste annonce la parution d'une édition française du livre du professeur Joseph E. Schwartberg, *Transformer le système des Nations unies. Esquisses pour un monde plus fonctionnel*. En coédition avec la United Nations University (Tokyo) l'Institute for Global Policy (New York et La Haye) et le Workable World Trust (White Bear Lake, MN).
Ouvrage de quelques 420 pages sur les réformes des Nations unies et de la gouvernance mondiale.
Une information ultérieure sera envoyée avant la parution.

Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

S'abonner à *FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme*

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 6 €
Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FÉDÉRALISTE
Maison des Européens - 7 rue Amédée-Bonnet - 69006 - Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

FÉDCHOSES - Pour le fédéralisme
Directeur de la publication : Jean-François Richard
Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion
Comité de rédaction : Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ronan Blaise - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Maurice Braud - Fabien Cazenave - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - David Soldini
Édition et mise en page : Chloé Fabre
Attachée de presse : Sandra Fernandes
Responsable site www.pressefederalsite.eu : Valéry-Xavier Lentz
Impression Ré-impression – 69240 – Bourg-de-Thizy